

# EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022

NANTERRE

03.61.50.71.34 Saïd Bechrouri – Consultant/Associé 🖂 said.bechrouri@copas.coop

# 1 - ELEMENTS INTRODUCTIFS

# 1.1 - Une évaluation globale avec des focus

L'évaluation des contrats de ville est souvent sujet à des arbitrages méthodologiques dans la mesure où il n'existe pas de méthode standard en la matière. Le cahier des charges de l'évaluation, proposé par les services de la ville de Nanterre, la note méthodologique que nous avons proposé en réponse à ce cahier des charges, les échanges que nous avons pu avoir dans la phase de cadrage de la démarche évaluative, nous ont amené à privilégier :

- Une approche globale de l'évaluation, dans le sens où nous nous sommes intéressés aussi bien à la programmation spécifique à destination des habitantes et habitants des quartiers qu'à la mobilisation du droit commun des institutions.
- Une approche avec des focus thématiques, en particulier en matière d'accès aux droits, d'éducation, et de cadre de vie. Les autres thématiques, notamment celles de l'emploi et de la santé, ont également fait l'objet de travaux évaluatifs, moins approfondis toutefois.
- Une approche par quartier et communale, eut égard à la spécificité de la ville de Nanterre, à la fois seule commune de son EPT à avoir des QPV et avec des QPV ayant des identités propres très affirmées et des modalités de fonctionnement relativement distincts (dynamiques sociales, tissu associatif...)

# 1.2 - Une évaluation qui s'est voulue participante : quelques mots sur l'approche utilisée, son intérêt et ses limites

Au-delà de la classique évaluation - qui se base sur des entretiens avec quelques acteurs institutionnels et associatifs et une étude documentaire, notamment de la programmation -, la ville de Nanterre nous a permis d'expérimenter une méthode plus participative, mobilisant sur chaque quartier les acteurs locaux afin qu'ils échangent et se prononcent à la fois individuellement et collectivement sur l'évolution du quartier sur les 3 thématiques évoquées plus haut (accès aux droits, éducation et cadre de vie). Nous avons également bénéficié du retour des habitantes et des habitants sur l'évolution du quartier, notamment en matière de présence et d'actions de la puissance publique.

Cette approche, intéressante dans son déroulement, a permis, dans une ambiance souvent conviviale, une réelle participation des acteurs à l'évaluation, en donnant à voir des dynamiques de quartiers complexes, une action publique et associative quotidienne efficace à certains égards mais aussi limitée, voire entravée par différents phénomènes (ampleur du travail à accomplir, dysfonctionnements et/ou inadaptation de certains services publics, évolutions du contexte économique et social, national ou local...).

COPAS - 22.05.2023 Page 2 sur 106

Néanmoins, notamment si elle devait être reproduite, cette approche mériterait de s'organiser de telle sorte que certaines institutions soient davantage mobilisées. À titre d'exemple, les professionnels de l'éducation nationale, notamment ceux dédiés aux QPV ne se sont que partiellement mobilisés alors que l'éducation était une thématique centrale de l'évaluation; un seul bailleur social s'est réellement mobilisé dans les séquences évaluatives participatives (Nanterre Coop habitat) dédiées au cadre de vie. Pour finir, le Département n'était pas présent, ce qui nous a semblé particulièrement regrettable en matière d'évaluation relative à l'accès aux droits. *In fine*, le jugement évaluatif s'est donc surtout construit autour de la parole et de l'expertise des acteurs associatifs de chaque quartier et des services de la ville de Nanterre. Si ce jugement évaluatif a de la valeur, qu'il est, par ailleurs, croisé avec d'autres éléments (bilans, statistiques, entretiens individuels, parole d'habitants...), il aurait néanmoins pu être enrichi par la participation d'autres acteurs institutionnels-clés.

Enfin, pour ce qui concerne les habitantes et les habitants des différents quartiers investigués, si une partie d'entre eux s'est mobilisée, nous avons principalement eu des habitants âgés - dont le point de vue compte mais qui ne sont pas représentatifs des quartiers, composés essentiellement de familles, de jeunes adultes et d'enfants. Ce constat n'est toutefois pas valable sur le quartier du Parc qui dispose d'un conseil citoyen qui fonctionne et où la mobilisation des habitants et des habitantes a pu être plus large et plus représentative. Soulignons, pour finir, que cette difficulté à mobiliser des habitants n'est pas propre à Nanterre. D'autant plus que le calendrier de l'évaluation n'était pas forcément favorable. Il nous semble néanmoins important de tirer les enseignements de cette difficulté afin de mieux l'anticiper dans le cadre des prochaines échéances de la Politique de la Ville.

# 1.3 - Des résultats exploitables

Les résultats de l'évaluation, donnent finalement à voir des situations contrastées quant à l'impact des actions et projets menés (droit commun et actions spécifiques) sur les thématiques retenues dans le cadre de l'évaluation. L'évaluation permet également de porter un jugement évaluatif contrasté quant au(x) système(s) de pilotage du contrat de ville<sup>2</sup>

Ces situations mériteront d'être prises en compte dans le travail de construction du prochain contrat de ville, en trouvant les modalités pratiques de pérenniser, voire de renforcer les ressources de la ville et des quartiers. Soulignons, sur ce point, que la question n'est pas uniquement financière : elle peut également être d'ordre organisationnel. Il s'agira, ce faisant, de mettre au travail, dans une temporalité pertinente, les freins, les lacunes et difficultés repérés.

COPAS - 22.05.2023 Page 3 sur 106

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ont ainsi participé à l'évaluation, 2 principaux de collèges sur le quartier du Parc et un directeur d'école sur celui du Chemin de l'Île.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> On peut parler de systèmes de pilotage au pluriel, dans la mesure où, au-delà du contrat de ville, plusieurs « sous » systèmes de pilotage (par thématiques : emploi, éducation...) sont opérants.

# 2 - ELEMENTS DE CONTEXTE

# 2.1 - Éléments statistiques sur la base des éléments disponibles relatifs à la situation sociale au sein des QPV

Il ne s'agit pas, dans cette partie, de refaire un diagnostic de la situation des quartiers, mais plutôt d'exploiter quelques données sur l'évolution socioéducative et financière des quartiers et de leurs habitants pour caractériser leur situation à l'heure de l'évaluation. Certaines de ces évolutions apporteront des éclairages ; elles pourront également permettre de poser des hypothèses qui nécessiteront d'être vérifiées ultérieurement, si les acteurs de la Politique de la Ville le jugent nécessaire. Pour quasiment l'ensemble des données, nous avons utilisé les données publiques publiées par l'INSEE et celles fournies par la MEPI (Mission Évaluative et Prospective) de la Ville.

#### **DEMOGRAPHIE**

QPV	Pop 2013	Pop 2018	Part des 0- 24 ans en 2018	Indice de jeunesse 2018	Part des familles monoparentales 2018	Part des immigrés en 2018	Part des étrangers 2018
Chemin de l'Île	5156	5020	35,2	1,8	29,4	34,0	27,2
Le Parc	13535	12999	37,9	1,6	37,5	33,0	22,4
Petit-Nanterre	6924	6892	37,5	1,7	35,6	30,6	23,1
Université I	1692	1409	40,6	1,9	37,5	24,2	16,0
Université II	3344	3165	35,5	1,7	40,7	29,4	20,5
Total QPV	30651	29485					
Commune	92227	96807	35,9	1,7	25,1	25,6	18,5
EPCI (Paris Ouest la Défense)	/	561271	31,4	1,2	31	17,8	12,1
Département	1591403	1549619	31,1	1,2	19,1	18,5	12,6

Source: MEPI

COPAS - 22.05.2023 Page 4 sur 106

La population globale des QPV a globalement diminué au gré des opérations de renouvellement urbain (- 1166 habitants) alors que la population nanterrienne a continué à progresser (+4580). La part des habitants des QPV est, quant à elle, passée de 33% à 30% environ, ce qui ne bouleverse pas fondamentalement les équilibres sur le territoire.

De manière générale, les quartiers sont jeunes, dans une ville elle-même marquée par sa jeunesse en comparaison à la population jeune de l'EPCI, du Département et de la Région (qui est, elle-même, la région la plus jeune de France). La démographie « jeunesse » de Nanterre est proche de la démographie « jeunesse » de Seine Saint-Denis, département le plus jeune de France métropolitaine. C'est une véritable particularité de la Vile et a fortiori des QPV de Nanterre. Les QPV accueillent, en outre, davantage de familles monoparentales que le reste de la commune avec une surreprésentation de plus de 10 points de ces familles sur les QPV, à l'exception du Chemin de l'Ile (5 points d'écart). Comme pour la jeunesse, si la commune accueille une part importante d'étrangers et d'immigrés en comparaison avec l'EPCI et le département, la surreprésentation de ces populations est encore plus importante sur les QPV. Au regard du fort taux de population immigrée et étrangère au niveau de la ville, il est à noter que même si la spécialisation des quartiers dans l'accueil de ces populations est moins marquée que sur d'autres communes avec des OPV en Ile de France, c'est néanmoins une réalité.

Si la Ville de Nanterre se distingue des autres communes concernant certains indicateurs plus marqués qu'au niveau de l'EPCI et du département, les QPV agissent ainsi comme une « caisse de résonance », avec une amplification des marqueurs de la ville en termes de jeunesse, d'accueil de personnes immigrées et étrangères et de familles monoparentales. Cela est notamment lié à la structuration du parc de logement de la commune, constitué plus qu'ailleurs par du logement social, et par l'histoire de peuplement de ce parc HLM.

Au-delà du parc social, il est à noter la faiblesse de la vacance de logements sur l'ensemble de la commune (4,7% du parc de logement, contre 6,5% sur le département), ce qui ne favorise pas les mobilités résidentielles au niveau de la commune et encore moins dans les quartiers (cf. : tableau ci-dessous).

	Ancienneté d'emménagement o	les ménages (2021)	
QPV	moins de 2 ans	10 ans et plus	
Chemin de l'Île	4,7%	56,6%	
Le Parc	5,1%	62,10%	
Petit-Nanterre	5,5%	56,20%	
Université I	4,6%	58,6%	
Université II	5,2%	57 ,7%	
Commune	11,4%	44,8%	
EPCI (Paris Ouest la Défense)	12,80%	45%	

Sources : INSEE recensement de la population 2018, éléments mis en ligne en septembre 2022.

COPAS - 22.05.2023 Page 5 sur 106

De fait, la population des QPV apparaît plus stable que sur le reste de la ville et de l'EPCI, ce qui ne signifie pas l'absence de mobilités, notamment des jeunes qui sont amenés à fonder leur propre foyer, vraisemblablement en dehors des QPV et de la Ville pour une majorité d'entre eux (au regard du faible taux de vacance des logements).

#### > REVENUS ET NIVEAUX DE PAUVRETE DES QUARTIERS

		Taux de pauvreté au seuil de 60% du niveau de vie médian métropolitain  Données INSEE 2014	Médiane du revenu disponible (€) par UC Données INSEE 2018	Médiane (en euros) du revenu disponible par unité de consommation Données INSEE 2014	Évolution revenu disponible en %
Université I	37,8	35,2	1 247	1 232	1,204
Université II	32,4	32,4	1 299	1 253	3,671
Chemin De L'île	36,8	34,7	1 233	1 176	4,860
Le Parc	38,6	35,4	1 229	1 193	3,060
Petit Nanterre	36,9	37,4	1 259	1 157	8,830
Ville de Nanterre	21,5	20,6	1700	1 583	7,391
EPCI	13,8	13,2			
France			1810	1697	6,682

Globalement, hormis sur Université II où le taux de pauvreté reste stable et sur le Petit Nanterre où il diminue légèrement, le taux de pauvreté progresse modérément dans les QPV de la ville. Le taux de pauvreté reste proche de la moyenne régionale (IDF) des QPV. Les revenus augmentent, quant à eux, légèrement et, dans tous les cas, moins vite que les revenus à l'échelle de la commune, hormis pour le Petit Nanterre. Les QPV continuent donc leur décrochage par rapport à la commune, hormis pour le Petit Nanterre. Le décrochage se confirme aussi par rapport à l'EPCI, si l'on se réfère au taux de pauvreté.

COPAS - 22.05.2023 Page 6 sur 106

Ces résultats peuvent sembler contre-intuitifs, l'augmentation des revenus médians devrait automatiquement permettre une baisse du taux de pauvreté, ce qui n'est pas le cas sur une partie des quartiers. Cela s'explique par le caractère relatif du taux de pauvreté : les revenus médians dans les quartiers ont augmenté moins vite que le revenu médian national ; de fait, mécaniquement, le taux de pauvreté a continué a augmenté.

Pour illustrer notre propos ....

En 2018, pour être considéré comme pauvre en France, une personne seule devait gagner moins de 60% de 1810 Euros soit moins de 1086 euros. En 2014, elle devait gagner moins de 1018 euros.

Une personne vivant sur le Chemin de l'Île qui gagnait 1020 euros en 2014 n'était pas considérée comme pauvre. Cette personne a vu son revenu augmenter de 4,8% soit 1069 euros, tout en passant sous le seuil de pauvreté, dont l'appellation exacte est d'ailleurs taux de pauvreté relatif (relatif au revenu médian).

De fait, on peut considérer que l'action de droit commun mise en place sur les QPV et les actions spécifiques qui viennent en appui du droit commun ne permettent pas de réduire les écarts de revenus entre les habitants des QPV et les autres habitants du territoire, de la ville ou du quartier même si, par ailleurs, elles peuvent permettre de stabiliser ou d'augmenter le niveau de revenus.

A noter : les données fiables les plus récentes dont nous disposons datent de 2018 (Données ministère des finances /INSEE) ; ces données ont été mises à disposition en 2022.

#### TAUX DE CHOMAGE

	Taux de chômage (re	Taux de chômage (recensement)						
	2018	2016	Évolution en pts de %					
QPV								
Chemin de l'Île	21,0	23,1	-2,1					
Le Parc	25,1	24,5	0,6					
Petit-Nanterre	22,4	24,1	-1,7					
Université I	26,1	28,6	-2,5					
Université II	24,6	23,8	0,8					
Nanterre	11,2	9,3	1,9					

Source : INSEE, recensement 2018, données mises à disposition en 2022.

Le taux de chômage selon l'INSEE se réduit dans les QPV ou est en légère augmentation, alors qu'il augmente de manière plus significative à l'échelle de la ville. On a donc une situation qui s'améliore globalement sur les QPV (au moins 3 d'entre eux), ce qui permet de penser que les habitants des quartiers ont mieux profité des opportunités d'emplois sur le territoire. On peut faire l'hypothèse que l'action publique en faveur de l'emploi dans les quartiers (droit commun et actions spécifiques) s'est améliorée. Néanmoins il est aussi intéressant de constater la décorrélation entre accès à l'emploi et amélioration des revenus des habitants (voir ci-dessus) qui ne suit pas exactement la même courbe, Pour l'expliquer, on peut faire l'hypothèse que les habitants des QPV accédant à l'emploi, accèdent plutôt à des emplois peu rémunérés.

La part des emplois précaires<sup>3</sup> dans les emplois des habitants des quartiers le confirme.

QPV	Part des emplois précaires 2017, en %
Chemin de l'Île	15,0
Le Parc	18,0
Petit-Nanterre	18,2
Université I	21,6
Université II	13,4
Nanterre	13,8
EPCI	9,4

Données INSEE fournies par la MEPI

COPAS - 22.05.2023

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> La précarité de l'emploi englobe « un ensemble de phénomènes liés entre eux et que l'on peut décrire à trois niveaux : au niveau des contrats de travail, on assiste à une forte croissance des emplois à durée déterminée (cdd, intérim, contrats aidés...), c'est-à-dire à la normalisation d'une insécurité structurelle de l'emploi ; au niveau des temps de travail, on observe la fréquence accrue du travail à temps partiel (en particulier du temps partiel contraint) et des temps de travail flexibles, discontinus, décalés ; enfin, les restructurations fréquentes et la recherche d'un allègement du coût du travail dans les entreprises néo-capitalistes entraînent une « déstabilisation des stables » qui généralise l'insécurité de l'emploi même pour les salariés exerçant en contrat à durée indéterminée » (Hélardot, Valentine. « Précarisation du travail et de l'emploi : quelles résonances dans la construction des expériences sociales ? », Empan, vol. no 60, no. 4, 2005, pp. 30-37).

A noter : depuis 2010, la part des emplois précaires a progressé sur quasiment tous les quartiers.

Si cette décorrélation se confirme, il sera important d'être attentif aux phénomènes de « trappes à inactivité » décrits par certains économistes ; de prêter attention lorsque le travail est moins rémunérateur que le non travail à court et à moyen termes, sachant que les habitants d'un territoire peuvent alors décider d'être moins actifs dans leurs recherches d'emploi<sup>4</sup>.

Pour finir, il est intéressant d'avoir une idée précise, au-delà des pourcentages, du nombre de demandeurs en fin de mois (DEFM, inscrits à Pole Emploi) et de leur poids dans la commune.

En 2020 sur 10199 demandeurs d'emplois Nanterriens, 4128 résidaient en QPV, soit 40 % de la population des DEFM alors que les quartiers ne regroupent que 30% de la population de la ville

	DEFM 2020
Chemin de l'Île	807
Le Parc	1835
Petit-Nanterre	863
Université I	197
Université II	426
Nanterre	10199
Paris Ouest La Défense	41779

Source: INSEE accessible sur SIG.ville.gouv.fr pour chaque quartier.

COPAS - 22.05.2023 Page 9 sur 106

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Le concept de trappes à inactivité est à analyser avec prudence, l'accès ou le refus de l'emploi n'est pas uniquement lié aux revenus qu'il génère, le choix d'accéder à l'emploi va être déterminé par d'autres paramètres : place dans la société, liens organiques créés par l'emploi, perspective d'évolution sociale à moyen et long termes...

#### > SCOLARITE

## Dans l'élémentaire ...

Pour ce qui concerne les enfants scolarisés en primaire, hormis sur le quartier du Parc, les effectifs scolaires sont stables ou en augmentation.

		Chemin De L'île			Le Parc		P	etit Nanterre	)		Université I			Université II			Nanterre	
	2020	2017	Evolution en %	2020	2017	Evolution en %	2020	2017	Evolution en %	2020	2017	Evolution en %	2020	2017	Evolution en %	2020	2017	Evolution en %
Écoliers en école maternelle	542	481	13%	704	707	-0,4%	361	356	1,4%				261	222	18%	3432	3440	-0,2%
Dont moins de 3 ans	30	24	25%	53	56	-5,4%	24	15	60,0%	9	10	-0,1	10	10	0%	152	130	16,9%
Nombre d'écoliers	1206	1058	14%	2251	2305	-2,3%	871	824	5,7%	354	352	0,01	621	538	15%	10417	10271	1,4%

Source: INSEE.

Les niveaux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans sont plutôt intéressants, avec des taux qui varient entre 5,54% au chemin de l'Île et 8,5% sur le Parc, ce qui démontre une bonne information des parents éligibles et une capacité d'accueil effective des enfants par l'Éducation Nationale et les services éducatifs de la ville de Nanterre.

En effet le taux de scolarisation des enfants de - de 3 ans plafonne à 2,7% dans les QPV au niveau national, les QPV d'IdF n'étant pas forcément les plus dynamiques en la matière. Ce taux est multiplié par 2 ou 3 suivant les quartiers à Nanterre. Il serait intéressant de faire un focus sur les déterminants de ces bons résultats et sur leurs effets en termes de scolarité, nous n'avons pas eu de retours précis en la matière dans le cadre de nos investigations de la part de l'éducation nationale.

COPAS - 22.05.2023 Page 10 sur 106

## Au collège

Libellé géographique	Élèves scolarisés dans une formation au collège y compris UPE2A, ULIS, SEGPA, 3e prépa-pro	Dont Élèves scolarisés dans une formation au collège en REP y compris UPE2A, ULIS, SEGPA, 3e prépa-pro	Dont Élèves scolarisés dans une formation au collège en REP y compris UPE2A, ULIS, SEGPA, 3e prépa-pro en %	Dont Élèves scolarisés dans une formation au collège en REP+ y compris UPE2A, ULIS, SEGPA, 3e prépa-pro	Dont Élèves scolarisés dans une formation au collège dans un établissement privé y compris UPE2A, ULIS, SEGPA, 3e prépa-pro	Dont Élèves scolarisés dans une formation au collège dans un établissement privé y compris UPE2A, ULIS, SEGPA, 3e prépa-pro en %	Élèves scolarisés dans une formation UPE2A, ULIS, SEGPA, 3e prépa-pro	Élèves scolarisés dans une formation UPE2A, ULIS, SEGPA, 3e prépa-pro en %
Université I	88,00	70,00	79,55%			0,00%	6,00	6,82%
Université II	166,00	132,00	79,52%		6,00	3,61%	18,00	10,84%
Chemin De L'île	268,00	221,00	82,46%		8,00	2,99%	19,00	7,09%
Le Parc	762,00	219,00	28,74%	320,00	50,00	6,56%	45,00	5,91%
Petit Nanterre	350,00	258,00	73,71%	5,00	18,00	5,14%	29,00	8,29%
total QPV	1634,00	900,00		325,00	82,00	5,02%	117,00	7,16%
Nanterre	4759,00	1771,00		416			265	5,57%
Part QPV /ville de Nanterre	34,33%	50,82%		78,13%			44,15%	

Source: INSEE 2022, année scolaire 2019/2020

34 % des jeunes nanterriens scolarisés en collège sont issus des QPV de la ville. Assez logiquement, les élèves des QPV sont majoritairement scolarisés en REP ou en REP+. La scolarisation en établissements privés reste marginale. Au plus haut, elle concerne 6,56% des collégiens sur le quartier du Parc.

On peut aussi constater que les élèves des QPV sont plus souvent scolarisés dans des classes SEGPA, UP2A, ULIS... puisqu'ils représentent 44% des élèves scolarisés dans ces classes.

COPAS - 22.05.2023 Page 11 sur 106

## Au Lycée

Nous avons fait le choix de ne reprendre les travaux de l'éducation nationale, non pas en termes de réussite aux examens, mais de capacité des lycées à accompagner les lycéens vers le Bac. Pour ce faire, l'Éducation Nationale propose des indicateurs qui font la différence entre les résultats escomptés (réussite au bac, mentions, capacité à amener des élèves de la seconde au bac...) et les résultats réellement obtenus.

Ci-dessous vous retrouverez les résultats du Lycée Joliot Curie, résultat comparé avec le Lycée Angela Davis de Saint Denis qui est le lycée public qui se classe en première position des lycées qui accompagnent le mieux les lycéens de la Seconde à la Terminale, afin de disposer d'un point de repère, sur un territoire comparable.

Les deux dernières colonnes du tableau, sont sans doute les plus intéressantes elles indiquant la valeur ajoutée des lycées (écart entre ce qui est attendu d'eux et les résultats obtenus, en matière de réussite au bac mais aussi de persévérance scolaire de la seconde à la terminale).

Établissement	Année	Ville	Taux de réussite – Toutes séries	Taux de réussite attendu France – Toutes séries	Taux de mentions – Toutes séries	Taux de mentions attendu – Toutes séries	Taux d'accès 2 <sup>nde</sup> -bac	Taux d'accès attendu France 2 <sup>nde</sup> - bac	Valeur ajoutee du taux de réussite – Toutes séries (BAC)	Valeur ajoutée du taux d'accès 2 <sup>nde</sup> -bac	Valeur ajoutée du taux de mentions – Toutes séries
Lycée Joliot-Curie (générale et											
techno.)	2019	Nanterre	80	81	28	24	69	79	-1	-10	4
Lycée Joliot-Curie	2020	Nanterre	94		51		83		1	-4	9
Lycée Joliot-Curie	2021	Nanterre	94		53		84		2	-2	8
Établissement	Année	Ville	Taux de réussite – Toutes séries	Taux de réussite attendu France – Toutes séries	Taux de mentions – Toutes séries	Taux de mentions attendu – Toutes séries	Taux d'accès 2 <sup>nde</sup> -bac	Taux d'accès attendu France 2 <sup>nde</sup> - bac	Valeur ajoutée du taux de réussite – Toutes séries (BAC)	Valeur ajoutée du taux d'accès 2 <sup>nde</sup> -bac	Valeur ajoutée du taux de mentions – Toutes séries
Lycée Angela Davis (General Et											
Techno.)	2019	St Denis	82	80	26	26	82	65	2	17	0
Lycée Angela Davis	2020	St Denis	97		59		92		4	9	21
Lycée Angela Davis	2021	St Denis	07		67		95		7	15	25

 $Source: \underline{https://data.education.gouv.fr/explore/dataset/fr-en-indicateurs-de-resultat-des-lycees-denseignement-general-et-technologique/dataset/fr-en-indicateurs-de-resultat-des-lycees-denseignement-general-et-technologique/dataset/fr-en-indicateurs-de-resultat-des-lycees-denseignement-general-et-technologique/dataset/fr-en-indicateurs-de-resultat-des-lycees-denseignement-general-et-technologique/dataset/fr-en-indicateurs-de-resultat-des-lycees-denseignement-general-et-technologique/dataset/fr-en-indicateurs-de-resultat-des-lycees-denseignement-general-et-technologique/dataset/fr-en-indicateurs-de-resultat-des-lycees-denseignement-general-et-technologique/dataset/fr-en-indicateurs-de-resultat-des-lycees-denseignement-general-et-technologique/dataset/fr-en-indicateurs-de-resultat-des-lycees-denseignement-general-et-technologique/dataset/fr-en-indicateurs-de-resultat-des-lycees-denseignement-general-et-technologique/dataset/fr-en-indicateurs-de-resultat-de-result$ 

COPAS - 22.05.2023
Page 12 sur 106

Ce qu'on peut observer, c'est que le Lycée Joliot Curie, même s'il progresse régulièrement sur les mentions, avec des résultats qui vont au-delà de ce qui est attendu du lycée au regard de sa population, est par contre plus en difficulté, même si la situation s'améliore, pour amener le maximum de jeunes vers le Bac et les faire réussir. Les résultats obtenus en la matière sont moins bon que les résultats escomptés. Peut donc, légitimement, se poser la question de l'accompagnement des lycéens les plus fragiles.

## Les NEET (« Not in Education, Employement or Training » : jeunes ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation...)

Part des 16/25 ans non scolarisés et sans emploi			
	2020	2019	Évolution en pts de %
Chemin de l'Île	22,8	23,2	-0,4
Le Parc	21,9	23,4	-1,5
Petit-Nanterre	24,6	25,8	-1,2
Université I	20,3	/	
Université II	24,9	22,8	2,1
Nanterre	18,9	19,4	-0,5
Paris Ouest La Défense	10,9	10,9	0

Sources INSEE 2022, année scolaire 2019/2020

COPAS - 22.05.2023
Page 13 sur 106

Les NEET constituent entre ¼ et 1/5eme des jeunes nanterriens selon les quartiers. La part des NEET parmi les jeunes nanterriens est globalement inférieure à celle observée au niveau national dans les QPV (plus de 28%). En revanche, elle est supérieure à ce qui est observé dans les QPV du département (un peu plus de 21%). Les chiffres relevés correspondent davantage à la moyenne observée en Seine Saint-Denis (un peu plus de 23%). Pour autant, on observe un net dérochage avec les autres jeunes de la ville et de l'EPCI.

Les éléments statistiques disponibles montrent donc un décrochage, moins important que la moyenne au niveau national. Ce décrochage moins fort est difficile à expliquer. Il peut être lié au tissu économique local, qui offre des opportunités aux jeunes, mais aussi à l'action des pouvoirs publics et du monde associatif pour ouvrir des opportunités à ces jeunes, voire à une conjugaison bénéfique de ces facteurs.

#### QUELQUES ELEMENTS CONCLUSIFS

Le tableau statistique décrit plus haut montre une situation qui reste fragile ainsi que quelques paradoxes : baisse du chômage, légère amélioration des revenus mais augmentation du taux de pauvreté relatif et des écarts de revenus entre les QPV, la ville, l'EPCI et la France Métropolitaine.

Néanmoins ces statistiques ne disent pas tout des quartiers : des trajectoires positives existent, les quartiers peuvent sur les moyen et long termes servir de tremplins pour leurs habitants, malheureusement l'outillage statistique disponible ne nous donne pas d'informations en la matière.

COPAS - 22.05.2023 Page 14 sur 106

# 2.2 - Éléments généraux relatifs à l'action spécifique en faveur des QPV.

Il s'agira dans les lignes ci-dessous de revenir sur les actions spécifiques en faveur des habitants des QPV nanterriens.

Nous évoquerons les différentes thématiques du contrat de ville et ferons un focus particulier sur les questions d'éducation, de cadre de vie et d'accès aux droits.

#### ÉLEMENTS GENERAUX LIES A LA PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE

## Le financement de la programmation Politique de le Ville

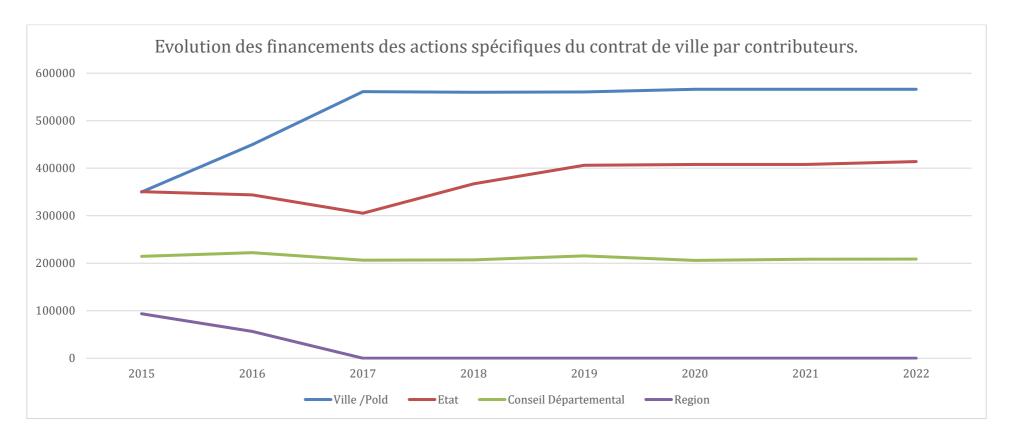
Les actions spécifiques du contrat de ville sont actuellement essentiellement financées par la ville/POLD, l'État et le Département. Si la Région IdF a participé au financement de la Politique de la Ville, ses financements se sont rapidement taris et la Région s'est retirée du Contrat de Ville, comme des autres contrats de ville franciliens, rompant ainsi ses engagements rappelés page 167 du contrat de ville<sup>5</sup>.

Globalement les crédits spécifiques ont connu une progression entre 2015 et 2019 puis se sont stabilisés. La progression est en premier lieu due à la progression des contributions de la Ville/POLD qui est devenu le premier contributeur de la programmation et, en second lieu, à la progression de la contribution de l'État.

COPAS - 22.05.2023 Page 15 sur 106

-

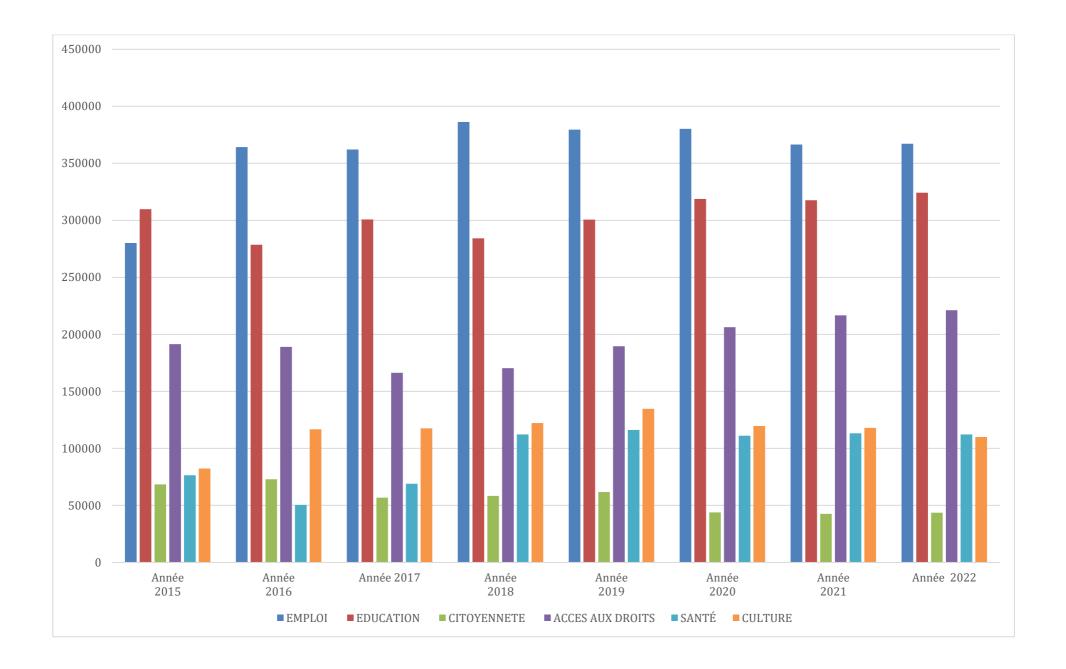
<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement. D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes : développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle ; réussite éducative, soutien à la parentalité ; valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers sociolinguistiques et santé). D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.



# Les thématiques financées

Le graphique ci-dessous montre les priorités d'intervention dans le cadre de la programmation. L'emploi est la thématique la plus investie depuis 2016 devant l'éducation et l'accès aux droits. Notons néanmoins que la thématique qui connait la progression la plus significative depuis 2018 est celle de l'accès aux droits, cette augmentation correspondant à une augmentation des sollicitations et des besoins en la matière. Nous y reviendrons ultérieurement.

COPAS - 22.05.2023 Page 16 sur 106



COPAS - 22.05.2023
Page 17 sur 106

#### REGARD SUR LE CONTENU DE LA PROGRAMMATION

Nous avons pu appréhender une partie de la programmation *via* les entretiens réalisés sur le terrain, mais évidemment, cette appréhension n'a pas été totale. Nous avons également exploité les bilans des actions fournis par les associations, sachant que le format des bilans n'est pas forcément conçu pour avoir une idée précise de ce qui est réalisé dans le cadre des actions spécifiques.

#### LES ACTIONS LIEES A L'EMPLOI

Plusieurs types d'actions bénéficiant majoritairement mais pas uniquement aux habitants des QPV peuvent être répertoriées :

• Des actions de proximité/ mise en lien visant à faciliter des premières démarches vers l'emploi (cv, préparation aux entretiens, prise en main des outils numériques dédiés à la recherche d'emploi...), puis à les orienter vers les structures, actions ad-hoc, en fonction de leur situation. Si plusieurs acteurs ont été actifs en la matière, il semblerait que la MEF (Maison de l'Emploi et de la Formation), soit en train de s'affirmer comme acteur à la fois pilote et opérationnel des actions de proximité. L'une des actions phares à relever en la matière est l'animation de « salles ressources » dans deux quartiers, le Parc et le Petit Nanterre, qui permettent au-delà des appuis aux démarches de recherche d'emploi de proximité, d'accueillir des partenaires, de proposer des événements autour de l'emploi...

Pour rappel plus de 4100 demandeurs d'emplois étaient identifiés dans les QPV fin 2020, une partie étant en lien avec les acteurs publics de l'emploi, en 2021, les 2 salles ressources, ont accueillis 151 personnes<sup>6</sup> soit 5,5 % des DE des QPV concernés (Parc 1835 habitants et Petit Nanterre 863), si on part du principe que ces actions de proximité sont pertinentes, se pose la question de leur calibrage et de leurs effets sur les demandeurs d'emploi concernés pour faire effet levier en matière d'emploi, sachant qu'actuellement c'est l'action emploi du contrat de ville la mieux financée sur l'axe emploi (à hauteur de 100 000 euros en 2021), ce niveau de financement devrait permettre de toucher et accompagner davantage de demandeurs d'emploi vers le Droit Commun ou dans des démarches de recherches d'emploi de premier niveau.

De fait, les actions de proximités en terme d'insertion professionnelle pourraient être pertinentes pour toucher les demandeurs d'emploi des QPV, mais les dispositifs actuels doivent être réinterrogés au regard de leur impact. La MEF s'oriente vers la fermeture de ces deux salles ressources, pour retravailler des permanences d'accès à l'emploi avec les acteurs locaux des quartiers Petit Nanterre et Parc Sud, ainsi qu'au sein de la Maison des Femmes.

Pour finir, notons que le Centre Social de la Traverse mène un travail proche en matière d'accompagnement de proximité « chemin vers l'emploi » (appui à la rédaction de CV, à la maitrise des outils numériques liés à la recherche d'emploi, orientation vers la MEF pour affiner et aller plus loin

COPAS - 22.05.2023 Page 18 sur 106

-

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> A noter que l'année 2021 marque la passage d'une gestion des salles ressources déléguée à un organisme de formation à la Maison de l'emploi et de la formation, il s'agit donc d'une année de transition, marquée également par la crise sanitaire, l'année 2022 devrait être plus significative d'un fonctionnement normal des salles ressources.

dans leurs recherches), sur le secteur Université avec un calibrage plus adapté de son action puisque le travail réalisé touche environ 13% des demandeurs d'emploi des QPV Université I et II

#### • Des actions favorisant le fléchage vers des emplois dédiés aux habitants des QPV.

La principale action, allant dans ce sens concerne le pilotage et la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les machés publics de la ville mais aussi d'autres structures, acteurs publiques ou para publics (EOLE) ou acteurs privés, notamment, les bailleurs sociaux ou les promoteurs immobiliers intervenant sur le territoire.

Les clauses d'insertion sont gérées par la MEF pour l'ensemble des acteurs du territoire. Elles génèrent annuellement entre 134 000 en 2020 et 190 000 heures de travail en 2019 et 2021, soit entre 85 et 120 Équivalents Temps Plein. En 2021 357 personnes ont bénéficié des clauses d'insertion, dont près de la moitié (176) habitent en QPV à Nanterre soit 4,2% des demandeurs d'emploi des QPV.

Les clauses d'insertion bénéficient actuellement majoritairement aux hommes de plus de 26 ans, les emplois étant proposés d'abord dans le secteur du bâtiment, dans une moindre mesure dans le secteur des espaces verts et d'autres secteurs. L'action semble pertinente avec néanmoins quelques points de progrès à relever :

- o La prégnance des métiers du BTP réduit le spectre des publics mobilisables sur les clauses d'insertion pour différentes raisons (choix d'orientation professionnelle, culture professionnelle du BTP qui s'ouvre peu à peu mais pas encore massivement au public féminin...),
- O Somme toute, le volume d'emploi créé reste limité même s'il est loin d'être anecdotique,
- O Pour finir, il est à noter que le financement Politique de la ville vient pallier les baisses de financements d'autres acteurs, les services de l'Etat en l'occurrence dans le cadre de la convention « maison de l'emploi » jusqu'en 2018<sup>7</sup>, il ne s'agit donc pas d'un financement permettant le développement des clauses d'insertion mais plutôt le maintien d'une animation nécessaire, ce qui n'est pas forcément la vocation des financements spécifiques des contrats de ville qui doivent venir en complément et non en substitution du Droit Commun. Cela étant dit, cela ne remet pas en cause le nécessaire financement de la « facilitation » des clauses d'insertion mais plutôt les circuits de financements.

En termes de coordination, le rôle des « facilitateurs. trices » des clauses d'insertion est de coordonner le travail de l'ensemble des acteurs, ce qui est fait. Des marges de progrès existent pour inscrire les heures d'insertion dans un parcours comprenant d'autres actions d'insertion, c'est aujourd'hui possible pour les personnes suivies par la MEF (y compris Mission Locale, Espace Insertion et PLIE), c'est moins le cas pour les structures suivies par les acteurs du Service Public de l'Emploi Local (SPEL).

COPAS - 22.05.2023

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Source rapport d'activité de la MEF 2018.

La régie de quartier qui intervient sur les différents QPV et dont le public est composé à 90% d'habitants des QPV est un acteur essentiel des clauses d'insertion avec de volumes d'insertion qui ont sensiblement augmenté et de manière continue entre 2017 (45900 heures) et 2022, (57240 heures).

NB: On oublie souvent de valoriser les revenus générés par les clauses d'insertion sur un territoire. Si on part du principe que les salariés sont rémunérés sur la base d'un smic horaire et que 49% des bénéficiaires des clauses d'insertion viennent des QPV, un calcul approximatif permet d'affirmer que les clauses d'insertion en 2021 ont généré 945 000 euros de revenus directs pour les habitants des QPV<sup>8</sup>, sans les clauses d'insertion, une partie de ces revenus aurait profité aux habitants d'autres territoires.

Au-delà des clauses d'insertion, nous avons relevé des actions permettent de favoriser la création d'emplois accessibles aux habitants des contrats de ville, dans le cadre d'activités de l'économie sociale et solidaire et de l'insertion par l'activité économique (Réemploi pour les QPV, Mon immeuble, mon quartier, ma Ville...), entre 25 et 30 habitants des QPV profitent des emplois d'insertion proposés.

Il faut également relever qu'au-delà de la programmation les associations ESSOR et la Régie de Quartier proposent une offre d'insertion par l'activité économique qui profite en grande part aux habitants des QPV.

Des actions de parrainage/marrainage ont été financées, elles sont menées par des associations nationales, sans entrer dans le détail de leur fonctionnement, il faut noter qu'une partie de ces actions sont davantage dédiées à l'orientation professionnelle de jeunes scolarisés (Rev'Elles, une des deux actions de Proxité...). Pour l'action davantage orientée emploi, portée par Proxité elle ne touche, in fine qu'un nombre réduit de bénéficiaires 30 Nanterrien.nes dont seulement 13 issus des QPV (bilan 2019).

## Des actions hybrides de formation/ accompagnement vers l'emploi :

- L'association ASSOL met en œuvre chaque année deux actions,
  - « Accompagnement vers l'emploi et la formation des demandeurs d'emploi venant des quartiers prioritaires de la Ville de Nanterre ». En 2022, 52% du public touché était issu de QPV, soit 35 personnes, dont 12 femmes et 23 hommes. 8.6 % ont entre 18-25 ans et 50% des +26 ans ont plus de 45 ans. Sur l'ensemble des personnes accompagnées 5,56% ont signé un CDI, 22% ont signé un CDD et 11% ont

COPAS - 22.05.2023 Page 20 sur 106

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> 49% X 193 000 heures d'insertion X 10 euros (smic horaire brut).

démarré un parcours de formation professionnalisant. Le reste demeure en accompagnement. Une orientation spécifique vers les dispositifs de droit commun existant tel que les Clauses d'Insertion a été largement menée.

- « Formation au numérique et à la bureautique des publics demandeurs d'emploi ». En 2022, 54% du public touché était issu de QPV, soit 38 personnes dont 23 femmes et 15 hommes (la part des hommes a augmenté depuis 2021), âgés à 89% entre 30 et 60 ans, dont 42% de 30-40 ans 'aucun jeune concerné entre 25 et 30 ans). 75% du public accompagné ont atteint l'autonomie numérique contre 25% faisant face à un frein linguistique. Le taux de retour à l'emploi CDD et missions d'intérim oscille chaque année entre 10 et 20%.
- L'association ESSOR met en œuvre chaque année une action : « Préparation à l'emploi et plan de formations destinés à un public éligible à l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) et le développement d'activités pour permettre la prise en charge de jeunes de 18 à 25 ans résidant en QPV ». En 2022 40 bénéficiaires dont 23% résident en QPV.
- La Régie de Quartier met en œuvre chaque année une action : « Mon immeuble, mon quartier, ma ville ». L'objectif global de cette action en matière d'emploi est de permettre à des personnes éloignées de l'emploi de se réapproprier les codes du monde du travail. En 2022, 66 bénéficiaires ont été concernés, âgés de 25 à 65 ans, intervenant sur les 4 QPV de la Ville.

Concernant le versant développement économique, du pilier emploi et développement économique, seule une action est financée, il s'agit d'une action de l'ADIE qui vise à accompagner les micro-entrepreneurs des QPV au niveau du Département (création, déploiement de l'activité) si en 2019, peu d'habitants des quartiers ont été concernés par les actions menées, l'année 2020 marque une progression des publics issus des QPV de Nanterre qui participent à l'action de l'ADIE et qui sont accompagnés dans leurs projets.

En termes d'ordre de grandeurs, 44 entrepreneurs des QPV ont été accueillis pour de l'information, de l'orientation, de premiers échanges sur leurs projets, 8 ont été accompagnés dans la durée avec un appui dans la recherche de financement qui est souvent un moyen d'affiner le projet, l'étude de marché (simplifiée)...

**Pour conclure,** la programmation Politique de la ville sur le pilier Développement économique et emploi, est davantage axée sur l'emploi que sur le développement économique, ce qui peut s'entendre au regard de l'environnement économique du bassin d'emploi du territoire. Néanmoins le contrat de ville évoquait l'appui au développement d'une économie inclusive et de l'ESS, cela a peu été porté, même si quelques initiatives ont émergé des projets de rénovation urbaine.

D'autres axes du contrat de ville ont peu été mis au travail dans le cadre de la programmation, notamment le développement de l'alternance et de la qualification professionnelle, nous n'avons pas identifié dans la programmation d'actions en la matière et il ne semble pas qu'il y ait eu une mobilisation particulière en la matière par le SPE, si ce n'est dans le cadre du PRIJ (cf. encadré ci-dessous).

COPAS - 22.05.2023 Page 21 sur 106

De fait, les axes majeurs de la programmation restent centrés sur l'accompagnement de proximité des demandeurs d'emploi, dans une visée de mise en lien et avec les employeurs et avec les acteurs du SPEL et la réservation / le fléchage d'emplois (clauses d'insertion, SIAE) vers les demandeurs d'emploi des QPV. Ces actions semblent pertinentes pour leurs bénéficiaires, elles demandent néanmoins à évoluer pour élargir leurs publics (diversification des clauses d'insertion et augmentation de leur volume ; évolution du fonctionnement des salles ressources, ajustement de l'offre de service et des liens avec les autres acteurs dispositifs du SPEL...).

<u>Le Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ)</u>: il vise, pour la jeunesse des quartiers prioritaires en Ile-de-France, à prendre en charge individuellement des jeunes de 16 à 25 ans en leur apportant des solutions en termes d'insertion sociale, citoyenne et professionnelle. L'objectif régional est d'accompagner une cohorte de 10 000 jeunes sur 3 ans. A Nanterre, ce dispositif a accompagné 120 jeunes du territoire, avec environ 10 jeunes par mois orientés vers des issues positives d'insertion. 4 référents de parcours sont identifiés pour les QPV de Nanterre afin de repérer les jeunes, susciter leur adhésion et d'inscrire dans un parcours personnalisé. Une dizaine de participants réguliers composent le groupe opérationnel qui se réunit tous les mois. En 2021, l'Etat a souhaité initier une montée en charge de ce PRIJ « historique », labellisé depuis 2018, en associant de nouveaux acteurs au sein des groupes (Maison d'arrêt, Pôle emploi, PJJ, département (Veille active 11-25), l'université (cellule précarité étudiante), au secteur du Handicap (à travailler avec MDPH et Ville de Nanterre) et au Centre social La traverse (QPV université).

Nombre de jeunes suivis dans le PRIJ en juin 2022 : sur les 890 jeunes suivis dans les 7 PRIJ du département, 123 jeunes sont suivis dans le PRIJ de Nanterre avec 91 sorties positives (emploi ou formation).

#### LES ACTIONS LIEES A LA SANTE

En matière de santé, il est à noter qu'à notre connaissance le CLS n'a pas été actualisé depuis 2012. Des observations, des diagnostics ont été menées dans le cadre de l'ASV mais ces diagnostics et observations n'ont été que partiellement partagés avec les autres services de la ville, les associations du territoire. L'absence d'actualisation du CLS peut être considérée comme un manque, néanmoins, il est à noter que les objectifs du contrat de ville semblent toujours d'actualité.

La ville, via son service santé est un acteur central de la programmation et est en mesure de mobiliser à la fois des professionnels du soin et de la santé, ce qui est souvent plus difficile au niveau associatif. Hormis dans le cadre des ASV, les actions ne concernent pas uniquement les QPV de Nanterre, néanmoins certaines d'entre elles, vont majoritairement concerner les habitants des QPV, notamment les actions en direction des jeunes et des adolescents. Les crédits spécifiques viennent le plus souvent compléter des engagements financiers forts (ville notamment).

COPAS - 22.05.2023 Page 22 sur 106

Les associations portent finalement peu d'actions, à l'exception de quelques actions spécialisées (Prise en charge des addictions, santé mentale, ophtalmologie, sport &santé), les associations locales déposant peu de projets bien qu'elles puissent développer des actions en partenariat (exemple CSC la Traverse en lien avec l'ASV et Feel Good Move It autour de la pratique du Sport).

Pour entrer davantage dans le détail des actions menées dans les QPV, plusieurs types d'actions peuvent être évoqués.

# Les actions de prévention, visant les enfants et leurs parents afin qu'ils adoptent des comportements favorables à une bonne santé, ce sont des actions qui touchent massivement les enfants et les jeunes des quartiers, trois actions peuvent être évoquées :

- Les actions autour de la prévention bucco-dentaires qui visent à la fois à détecter les problèmes, les soigner mais aussi à adopter les gestes nécessaires à une bonne hygiène buccodentaire. L'intervention se fait en école, en Crèche, en PMI, l'évaluation en matière d'appropriation des bons gestes et de l'inscription dans des démarches de soins est difficile et mériterait un travail d'évaluation spécifique (enquête post- intervention ; suivis de cohorte...). Sur l'année scolaire 2017-2018, plus de 7500 enfants des QPV ont été touché soit près de 70% des enfants bénéficiaires de l'action. La programmation politique de la Ville ne finance que 3% à 4% du budget de l'action.
- Le programme de prévention et de prise en charge de l'obésité concerne aussi bien les enfants et les adolescents dans le cadre scolaire que d'autres publics, dans des espaces socioculturels. Un ciblage des établissements scolaires où les indicateurs sont le moins favorables est réalisé, par ailleurs une approche quartier peut être mise en place dans le cadre de l'Atelier Santé Ville, en la matière aussi le nombre de jeunes touché est considérable 1647, dont un peu plus de la moitié sont dans des QPV, la part de la subvention dans le financement global de l'action reste marginale (du même ordre que pour la santé buccodentaire).

NB: L'impact de ces deux actions est donc massif et globalement positif (malgré l'absence de données évaluatives) pour les publics touchés et au regard des financements, on peut considérer qu'il s'agit d'actions de Droit Commun Ville avec un appui résiduel des crédits spécifiques dédiés à la Politique de la ville. Rappelons par ailleurs que la santé n'est pas une compétence obligatoire pour les communes et les EPT.

• Le Plan Vue porté par l'association Helen Keller Europe concerne plus particulièrement (pour l'instant), les enfants du Parc, 917 élèves ont bénéficié d'un dépistage, 157 élèves ont été vus en consultations (soit la moitié des enfants ayant besoin d'une consultation) et 82 élèves ont été équipés en lunettes. Action également très importante au vu du nombre d'enfants concernés.

COPAS - 22.05.2023 Page 23 sur 106

Les actions visant à répondre par une prise en charge et /ou une orientation des jeunes en fonction de leurs besoins (accès aux droits, conseils en matière de santé, besoin d'une consultation de généraliste ou de spécialiste, besoin d'une prise en charge spécifique : addictions, troubles du comportement...).

Si une partie des actions ciblent spécifiquement les jeunes des QPV, Epheta par exemple qui intervient en lien avec le PRE, d'autres actions semblent relever du Droit Commun. A titre d'exemple, Agata ne fait que décliner son offre de service sur le territoire sans proposer une action spécifique ou un travail spécifique pour toucher les jeunes des QPV de Nanterre (sur la base de son bilan écrit) de fait son action devrait relever d'un financement de l'ARS et non de la Politique de la Ville. Pour l'action Santé jeunes en insertion, la situation est plus complexe, si de manière générale, ce sont tous les jeunes de Nanterre qui sont ciblés, des actions particulières ont été déployés dans les QPV : on peut notamment citer la mise en place de points écoute jeunes dans plusieurs collèges REP et REP+

# Les actions visant à appuyer/ relayer dans les QPV les campagnes nationales de sensibilisation et de dépistage (dépistages de différents cancers, mois sans tabac, vaccination...).

Ces actions sont essentiellement mises en place dans le cadre de l'ASV en lien avec les acteurs associatifs de proximité Nahda, Centre Sociaux... Il est toujours difficile de mesurer l'impact des actions de sensibilisation néanmoins le niveau de participation aux actions déployées est assez intéressant. Par ailleurs, on peut noter que dans le cadre de l'ASV le service santé a directement contribué à la vaccination Grippe (120 personnes en 2020) et Covid 19 (40 personnes), dans les foyers accueillant des vieux migrants situés au Chemin de l'Île et sur le Petit Nanterre.

#### Les actions de coordination santé mentale et ASV

Il s'agit en la matière d'un travail réalisé par le service santé de la ville qui permet de mener des actions coordonnées, pertinentes sur les quartiers, de renforcer les compétences des acteurs de terrain. Si le travail est réel et permet la déclinaison d'une programmation santé sur tous les quartiers, il n'en demeure pas moins très chronophage et parfois insuffisant, pour informer tous les acteurs des actions liées à la santé.

#### Pour conclure

L'action en matière de santé dans les quartiers, mobilise des moyens plutôt importants, en particulier de la ville, pour agir sur différents déterminants de santé, le contrat de ville, vient soutenir de manière marginale ses moyens qui s'adressent à tous les Nanterriens avec une réelle prise en compte des problématiques de santé dans les QPV. Néanmoins les actions et la stratégie santé en faveur des QPV, plutôt cohérente, en faveur des quartiers pourrait encore gagner en clarté :

COPAS - 22.05.2023

Page 24 sur 106

- Si l'articulation programmation, action santé de la ville va de soi, cela n'exempte pas, sur certains quartiers de difficultés de coordination opérationnelle (méconnaissance par les agents de développement local de l'agenda des actions santé, difficile repérage des actions par certains habitants...)
- Les articulations avec la CPAM, ARS, Département sont quant à elles plus difficiles à mettre en œuvre... L'actualisation du CLS qui date de 2012 permettrait sans doute une meilleure articulation des interventions respectives de chaque acteur.

Sur la problématique de santé, il est intéressant de constater qu'en comparaison d'autres territoires (au niveau national), le travail de la ville de Nanterre est en capacité de faire effet levier sur différentes problématiques (santé bucco-dentaire, risques liés au surpoids, prévention des risques de cancer...), néanmoins, cela reste difficile à mesurer, il serait intéressant de travailler sur des indicateurs de suivi des bénéficiaires (voir le travail réalisé par l'association Helen Keller).

Par ailleurs, sur la question de la santé, l'exemple Nanterrien montre à quel point, les associations ne peuvent être les fers de lance des actions de santé et que la mobilisation forte d'un acteur institutionnel, en l'occurrence la ville, est incontournable.

#### LES ACTIONS LIEES A L'EDUCATION

Nous reviendrons sur le volet éducation dans les Focus (partie 3), il est néanmoins intéressant de revenir rapidement sur la programmation.

#### Les actions financées dans le cadre du contrat de Ville s'articulent :

- Autour du PRE, de fait, il s'agit d'actions très spécifiques permettant suite au repérages d'enfants en difficultés, de les inscrire dans des actions, ou des plans d'actions plus ou moins étalés dans la durée pour leur permettre de résoudre leurs difficultés. Peuvent notamment être citées les actions Passe'port 6ème (75 jeunes bénéficiaires en 2020), facilitant le passage du primaire au secondaire via des accompagnements individuels et collectifs ou l'action ACTE permettant d'accueillir les collégiens temporairement exclus.
- Autour de l'accompagnement scolaire, aujourd'hui dans chaque quartier, une offre d'accompagnement scolaire est déclinée en direction des enfants et des adolescents, l'offre varie en fonction des quartiers en termes de publics touchés, néanmoins se sont plutôt les écoliers et les collégiens qui sont le plus fréquemment concernés. De manière générale se sont des associations de proximité ancrées de longue date sur les quartiers qui sont acteurs de cet accompagnement (Zy'Va, Les Amis de Môme Aillaud, Authenti'cité, Cerise), néanmoins des acteurs plus récents peuvent émerger en cas de manques ; Préo par exemple sur le quartier Université. Les centres sociaux peuvent également être acteurs de l'accompagnement scolaire (Petit Nanterre ; Chemin de l'Île). Les capacités d'accompagnement sont variables sur les différents quartiers, les modalités d'accompagnement et les niveaux de coordination avec les établissements scolaires également. En tout état de cause, l'offre d'accompagnement scolaire est relativement structurante de l'action éducative dans les quartiers.

COPAS - 22.05.2023

Page 25 sur 106

	Petit Nanterre	Parc	Chemin de l'Île	Université
Capacité d'accueil annuelle estimée financée dans le cadre de la programmation	180 à 200 enfants / adolescents	160 à 180 Enfants/ adolescents / jeunes	115 enfants	75 enfants / adolescents
Nombre d'enfants scolarisés en primaire (hors maternelle) et au collège	Pour 480 écoliers et 350 Collégiens	Pour 778 collégiens et 1547 écoliers	Pour 250 collégiens et 664 écoliers	Pour 244 collégiens (nous ne disposons pas du nombre d'écoliers).

#### • Autour de la parentalité,

Des actions d'appui/soutien à la parentalité sont menées sur chaque quartier, elles sont moins développées que les actions d'accompagnement à la scolarité. Les actions consistent dans certains cas essentiellement à proposer des activités parents / enfants, dans d'autres cas à renforcer les ressources des parents tout en travaillant sur le lien parents/enfants, à leur apporter un soutien psychologique...

Il n'y a pas forcément de fil conducteur sur cette problématique que ce soit à l'échelle quartier ou ville et les actions se déploient en fonction des compétences et des souhaits des quelques acteurs locaux porteurs d'actions (établissements scolaires, associations). Les articulations autour de la thématique entre les porteurs d'actions et les autres acteurs éducatifs demanderaient à être renforcées.

## **Culture et Education,**

Il est intéressant de relever que différentes actions culturelles sont mobilisées dans des cadres éducatifs, pour aborder les apprentissages autrement, permettre aux jeunes de s'ouvrir sur de nouvelles disciplines utiles dans le cadre d'un parcours scolaire (théâtre, musique...). Ces actions peuvent toucher des petits effectifs (DEMOS) mais aussi, dans le cadre de temps de sensibilisations ou de créations artistiques, un public plus large (activités théâtrales : Théâtre du Bout du Monde, Théâtre par le Bas ; Musique : Cerise).

Pour conclure, la programmation Politique de la Ville est très marquée par l'accompagnement scolaire, d'autres actions existent mais touchent des publics plus retreints, s'inscrivant moins dans la durée. Or comme, cela est expliqué dans la partie 3, si l'accompagnement scolaire reste un axe de travail nécessaire, d'autres besoins existent. Il y a donc à porter une réflexion sur la manière de répondre à ces besoins sans mettre à mal, le travail

COPAS - 22.05.2023 Page 26 sur 106

d'accompagnement scolaire qui répond à des besoins effectifs. Notons également, que l'articulation entre les actions de la programmation et le service public de l'éducation (ville, éducation nationale, Département...) reste un chantier à activer, même si tous les quartiers ne sont pas dans la même situation (cf. partie 3).

#### LES ACTIONS FINANCEES DANS LE CADRE DE L'ACCES AUX DROITS

Nous reviendrons sur le volet éducation dans les Focus (partie 3), il est néanmoins intéressant de revenir rapidement sur la programmation.

Suite à la dématérialisation des services publics, la crise sanitaire, la réduction de certains services publics... Les demandes des habitants en matière d'accès aux services publics se sont démultipliées. Sur chaque quartier, un voir, deux acteurs, proposent un accompagnement aux démarches administratives. Ces actions (au coût relativement réduit et stable depuis 2015) répondent massivement aux demandes des habitants :

- Ensemble les Centres Sociaux ont accompagné plus de 3000 personnes dans leur accès aux Droits.
- Sur le Parc, Authenti'Cité évoque 150 demandes par semaine
- Nahda a accueilli 3180 personnes différentes sur l'année 2020

Le CCAS a soutenu ce travail en organisant des permanences dans les mairies de quartier (et au centre social, La Traverse pour les quartiers Université :

	Nbre de permanences	Nombre de familles reçues	Nombre d'entretiens
Permanence Parc	35	142	170
Permanence Université La Traverse	31	108	147
Permanence chemin de l'ile	29	100	112
Permanence Petit Nanterre	35	98	156
Permanence resto du cœur	25	128	128
TOTAL	155	576	713

COPAS - 22.05.2023 Page 27 sur 106

Ces accompagnements s'appuient sur les ressources internes des structures citées mais aussi sur d'autres acteurs associatifs (CIDFF, Nouvelles voies...).

Revers de la médaille, l'accompagnement proposé prend toute la place et finalement peu d'actions sont mises en place pour travailler sur l'autonomisation des publics dans leurs démarches.

En matière d'accès aux Droits, les acteurs sont en recherche de cohérence et de coordination, des coopérations existent entre les différents porteurs de projets, les services de la ville actifs en la matière (CCAS en particulier et mairies de quartier), mais méritent d'être renforcées.

Les actions du contrat de Ville sont donc actuellement indispensables malgré leur caractère « substitutif » de services publics moins accessibles et/ou moins présents en proximité des habitants, ce qui ne s'inscrit pas forcément dans l'esprit de la loi de 2014 relative aux contrats de ville et à leur déclinaison.

#### **L'APPLICATION DES CONVENTIONS TFPB**

Les conventions TFPB, formalisent les engagements des bailleurs à améliorer les conditions de vie des QPV, au-delà de leur offre de service « normale », en contrepartie d'un abattement fiscal sur la TFPB. Cet abattement vient en diminution des recettes des communes et il est partiellement compensé par l'Etat (A hauteur de 40%), le bloc communal supporte donc 60% des pertes de recettes fiscales.

Pour avoir une idée des sommes en jeu, le tableau ci-dessous reprend les montants d'exonérations pour lesquels, les bailleurs doivent proposer des contreparties.

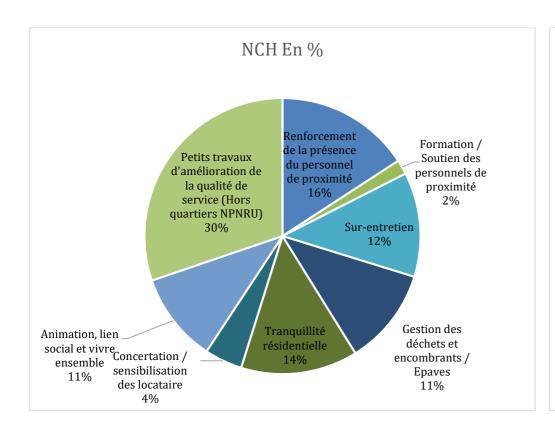
TFPB 2021	Logirep	NCH	ADOMA	Hauts de Seine Habitat	Sequens	Total
en euros	393 192	1 003 200	62 050	808 000	45 433	2311875

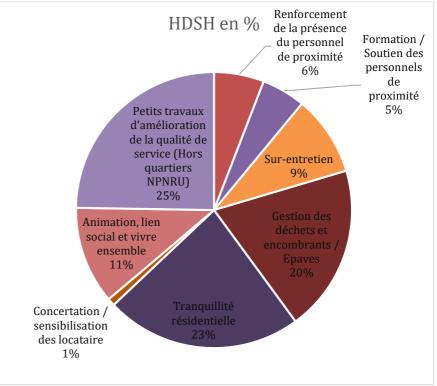
COPAS - 22.05.2023 Page 28 sur 106

Si on reprend les dépenses des 2 principaux bailleurs (78% des exonérations TFPB) pour se faire une idée de leurs dépenses, on obtient les résultats suivants :

	Hauts de Seine Habitat prévisionnel 2022	HDSH en %	Nanterre Coop Habitat prévisionnel 2022	NCH En %
Renforcement de la présence du personnel de proximité	47440	5,87%	162448,25	15,70%
Formation / Soutien des personnels de proximité	41500	5,13%	17554,56	1,70%
Sur-entretien	76000	9,40%	125725,77	12,15%
Gestion des déchets et encombrants / Epaves	158000	19,54%	116764,21	11,29%
Tranquillité résidentielle	186000	23,00%	140736,42	13,60%
Concertation / sensibilisation des locataire	7100	0,88%	45419,04	4,39%
Animation, lien social et vivre ensemble	92500	11,44%	107965,6	10,44%
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (Hors quartiers NPNRU)	200000	24,74%	310350	30,00%
Total	808540	100,00%	1026963,85	99,27%

COPAS - 22.05.2023





Les modalités de valorisation et/ou de dépenses en contreparties de l'exonération de TFPB répondent à des orientations différentes. Les deux bailleurs privilégient les petits travaux d'amélioration de la qualité de service (résidentialisation des parkings, remis en peinture des logements lors de rotations, aménagements de salle de bains pour personnes âgées...). Pour le reste, les priorités d'intervention sont différentes, tranquillité publique (essentiellement vidéosurveillance pour HDSH et Gestion des encombrants/épaves, alors que NCH privilégie le renforcement des équipes de proximité : travailleurs sociaux, gardiens, chargé de mission DS et la tranquillité résidentielle en privilégiant la médiation sur la vidéosurveillance.

Pour finir on peut constater que le champ de l'animation, du lien social et du vivre ensemble et celui de la concertation avec les habitants sont finalement peu investis au regard des besoins - malgré le recrutement de chargés de mission DSU - Le détail des actions fait apparaître peu d'actions de développement social, sur certains quartiers. Sur le Petit Nanterre par exemple, le principal poste de dépense pour NCH en matière de DSU, est la mise à disposition de locaux aux associations à un loyer préférentiel ou gratuitement, alors pour HDSH les principaux postes de dépenses sont également la

COPAS - 22.05.2023

Page 30 sur 106

mise à disposition de locaux et le financement d'une CESF (à temps partiel), les CESF ayant plutôt un rôle d'accompagnement individuel que de développement social.

Pour finir s'il est possible de faire le lien entre certaines actions ouvrant droit à exonération et GUSP ou encore la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, le lien avec le reste du contrat de ville reste difficile à établir. **Or les conventions d'exonérations de TFPB doivent s'articuler avec le contrat de ville,** la prochaine contractualisation devra, tout en respectant l'identité des bailleurs, aller davantage dans ce sens, ce qui demandera la mise en place de nouveaux modes de coopérations entre bailleurs, service Politique de la ville de Nanterre, responsable GUSP et chefs de projets de quartier.

## > QUELQUES ELEMENTS DE CONCLUSION GENERALE CONCERNANT LES ACTIONS SPECIFIQUES DU CONTRAT DE VILLE

Des bonnes pratiques /des actions socles	Des points d'appui à renforcer, ajuster	Des faiblesses identifiées
La programmation permet actuellement de proposer une offre service, accessible à une partie des habitants pour les accompagner dans leurs démarches administratives, leurs parcours de vie, la résolution de difficultés. Cette offre est saisie par une partie des habitants :  • Accompagnement à l'accès aux Droits, • Accompagnement scolaire,	Les financements de la programmation permettent, aujourd'hui de continuer à soutenir un tissu associatif polyvalent, réactif, en mesure d'adapter son offre de service aux besoins des habitants. Il y a notamment sur les différents quartiers des associations de proximité et des centres sociaux qui, via la programmation, sont aujourd'hui des acteurs incontournables de :	Pour quelques acteurs (plutôt minoritaires), en croisant entretien et étude documentaire, peut se poser la question de la qualité, de la pertinence et/ ou du bon calibrage des actions menées? Notamment si on fait un rapport coût/capacité à toucher des habitants et à régler leurs difficultés.
<ul> <li>Dans une moindre mesure, accompagnement à la recherche d'emploi.</li> <li>Cette offre vient compléter en matière d'emploi, se substituer en matière d'accès aux droits, ou offrir des alternatives en matière d'accompagnement scolaire,</li> </ul>	<ul> <li>L'accès aux Droits,</li> <li>L'accompagnement scolaire et plus largement éducatif.</li> <li>L'accès à la culture.</li> </ul> La dimension incontournable des acteurs et de leurs actions, ne doit pas pour autant figer le	Des thématiques sont aujourd'hui, clairement sous investies, à titre d'illustration, nous pouvons en citer quelques-unes :  • Sur l'axe emploi et développement économique, la question du développement économique urbain et

COPAS - 22.05.2023

Page 31 sur 106

à ce qui est proposé par les services publics de la ville, de l'Etat, du Département.

En tout état de cause même s'il ne s'agit pas toujours d'actions de développement, ces actions sont utiles aux habitants dans leurs parcours de vie.

La programmation participe à la mise en place d'actions qui permettent de prévenir des difficultés, des pertes de chances ou de faciliter l'accès à des opportunités, on peut notamment citer :

- Les actions partiellement financées par la programmation en matière de santé des enfants et des jeunes enfants (vues, santé bucco-dentaire, nutrition) mais aussi des personnes plus âgées dans le cadre de l'atelier santé ville (ASV),
- Une partie des actions culturelles, en particuliers, celles qui intègrent des dimensions éducatives/participation active des habitants.
- Les clauses d'insertion en matière d'emploi.

système d'actions et d'acteurs, sur les actions d'accompagnement scolaires une meilleure répartition des interventions, des modalités d'intervention pourrait se construire, des problématiques aujourd'hui peu investies (orientation / apprentissage par exemple) pourraient l'être davantage (reste à définir dans quelles conditions...).

- de l'alternance ont été peu investies ; l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi pourrait être davantage investie
- Sur l'axe éducatif, si la parentalité a pu être investie, les actions doivent monter en pertinence, en qualité et en visibilité du travail accompli.
- Sur la discrimination, les actions se sont focalisées sur l'égalité femmes/ hommes reléguant des discriminations toutes aussi importantes dans les QPV : discriminations ethniques, à l'adresse, au handicap.

En dehors des PRU, la programmation dédiée au contrat de ville reste très marquée par la résorption des difficultés et finalement peu orientée vers des actions de développement social urbain (cf. remarque sur le développement économique).

Pour finir, Entre 2014 et 2021, finalement peu d'actions nouvelles ont émergé dans le cadre de la programmation, souvent faute d'alternatives pour certaines actions dont l'existence fait partie de la vie des quartiers. Parfois faute de pouvoir remettre en question, en discussion certaines actions (quels espaces pour le faire ?)

COPAS - 22.05.2023

Page 32 sur 106

Plus structurellement, les actions spécifiques du contrat de ville (programmation essentiellement) et actions liées à l'exonération de TFPB), le plus souvent, ne font pas « plan d'action » mais plutôt collection d'actions, qui répondent bien à des besoins, des demandes identifiées mais de manière peu articulée hormis sur certains sujets bien précis : Politique Santé en faveur des enfants et des jeunes par exemple. Les articulations entre les porteurs de projets peuvent se faire à postériori, comme cela semble être le cas en matière d'accès aux droits mais les espaces de coordination mis en place sont fragiles et investis de manière disparate en fonction des périodes, des territoires, de l'existence ou non de certains dispositifs.

Ce manque d'articulation concerne aussi bien les actions spécifiques entre elles que les actions spécifiques et les services publics. Il peut néanmoins il y avoir des articulations partielles avec tels établissement scolaire, avec le CCAS ou d'autres services de la ville.

En matière d'exonération de TFPB, les logiques très comptables de valorisation de l'existant, de réponses à des sollicitations liées à la GUSP restent de mise au détriment de projets structurants pour le parc d'habitat social et pour les locataires. Si la législation le permet, il est toutefois dommageable de ne pas inscrire les conventions d'exonération de TFPB dans une stratégie plus globale d'amélioration de la vie des quartiers s'appuyant davantage sur les contrats de ville et les Projets Sociaux de Territoire de chaque quartier.

# 3 - ELEMENTS EVALUATIFS APPROCHE THEMATIQUE ET PAR QUARTIER

# 3.1 - Éléments introductifs

Les éléments ci-dessous sont issus des différents temps de travail animés sur les quartiers, durant lesquels, les acteurs présents ont pu s'exprimer sur l'évolution de leurs quartiers, en matière d'accès aux droits, d'éducation et de cadre de vie. Pour faciliter les réflexions, nous avons :

- Posé plusieurs questions évaluatives, à la croisée des objectifs initiaux du contrat de ville et des préoccupations des acteurs de terrain pour les OPV.
- Proposé un cadre de réponse pour chaque question (tableaux) pour chaque question.

Les éléments recueillis sont classés pour chaque question évaluative par quartier. Une synthèse ville est proposée pour chaque thématique (Accès aux Droits, éducation, cadre de vie.).

COPAS - 22.05.2023

Page 33 sur 106

# 3.2 - Accès aux droits, approche par quartier

QUEL EST L'ETAT DU DEPLOIEMENT DES SERVICES PUBLICS DANS LES QUARTIERS (DEPLOIEMENT, RETRAIT, AJUSTEMENT DE LA PRESENCE...)
SUR LE TEMPS DU CONTRAT DE VILLE ET PLUS PARTICULIEREMENT SUR LA PERIODE 2019- 2022 ?

Les principaux services publics se sont organisés de manière effective pour se rapprocher des habitants des quartiers. Cette amélioration touche tous les publics	Les services publics sont globalement plus accessibles aux habitants des QPV, certains services de base sont néanmoins absents des QPV et difficilement accessibles
Petit Nanterre:	Petit Nanterre:
Le Parc :	Le Parc :
Université:	Université:
La présence des services publics s'est partiellement améliorée pour certains d'entre eux, elle s'est dégradée pour d'autres qui ne sont plus ou qui sont moins présents.	L'accès aux principaux services publics qui était déjà problématique, c'est globalement dégradé, le contrat de ville ne permet pas de faire face à cette dégradation.
Petit Nanterre:	Petit Nanterre: (100%)
Petit Nanterre: Le Parc: (83%)	
	Petit Nanterre: (100%)
Le Parc : (83%)	Petit Nanterre: (100%) Le Parc: (17%)

COPAS - 22.05.2023 Page 34 sur 106

#### Petit Nanterre:

Depuis 2014, les acteurs ont observé le retrait des services publics et leur dématérialisation qui a mis en difficulté certains habitants « Il y en a qui se débrouillent très bien avec le format papier... ».

Les partenaires ont pointé différentes administrations dont la difficulté d'accès est jugée handicapante pour les associations du quartier :

- Le Département qui ne joue plus son rôle de chef de file et de guichet central de l'action sociale, « les travailleurs sociaux sont quasiment inaccessibles, il en manquerait une quarantaine et sont remplacés à l'accueil pas des personnes peu formées... Les gens reviennent vers nous (CCAS), en nous disant qu'ils n'ont pas été reçus ».
- La CPAM est absente et des problèmes se posent notamment, en termes de délais pour les remboursements liés aux arrêts de travail.
- La préfecture comme sur les autres quartiers autour des titres de séjours.
- La CNAV est difficilement accessible ce qui peut engendrer des retards conséquents dans la constitution de dossiers retraite.
- La Poste est restée sur le quartier, néanmoins, il est relevé des ouvertures aléatoires, sachant que la poste est le principal service bancaire utilisé par les habitants du quartier.

Ces difficultés d'accès se répercutent en chaine sur d'autres acteurs ont été cités le CCAS et les associations locales y compris qui ne sont pas spécialisées dans l'accès aux droits et qui sont malgré tout sollicitées (exemple : Zy' Va). Si ces structures sont en mesure de répondre à ces sollicitations, elles sont néanmoins débordées et leurs délais de réponses s'allongent.

## Le Parc:

Le constat est fait d'un retrait massif des services publics gérés par l'État ou des structures Para étatiques nationales : CAF, CPAM. Le département est également absent sur les questions de protection sociale et de protection de l'énfance. L'Éducation Nationale est moins en défaut que les autres services de l'État néanmoins se posent des questions d'absences et de non-remplacements (Robespierre + collège).

A contrario, il a été noté une présence de la ville via la Mairie de quartier, la médiathèque, une offre sportive importante soutenue par la ville.

A été pointé comme sur d'autres territoires le fossé entre habitants, en particulier ceux qui ne maitrisent pas le numérique et l'écriture et administrations de moins en moins présentes physiquement et un accès numérique jugé inadapté à la situation sociale des habitants du quartier. Les associations de quartier ont pu prendre le relais mais sont débordées et n'apportent pas de réponses à toutes les demandes.

COPAS - 22.05.2023

Page 35 sur 106

#### Université:

Globalement, malgré la situation du quartier à quelques minutes à pied de la préfecture, du département..., en termes d'accès aux Droits, les services ont eu tendance à devenir de moins en moins accessibles. Les partenaires ont assisté au retrait des services publics du territoire, en tout cas sur le plan physique : absence de permanence CAF et CPAM sur le quartier, fermeture de la Mairie de quartier, du Centre des Impôts.

Les portes d'entrée de la majorité des services permettent l'accès aux droits sont devenus les plates formes numériques. Or celles-ci posent différents problèmes :

- Instabilité : « Quand on trouve enfin les clefs, qu'on met en place des routines, les plates formes évoluent et il faut réapprendre, réexpliquer » ...
- Inadaptation : « Le plus souvent, au regard des situations des personnes on n'entre pas dans les cases, ça nécessite des échanges (mail ou téléphone) nombreux qui rallongent les délais de traitement »
- Lenteur : « On nous a vendu la rapidité et la simplicité des démarches mais c'est tout l'inverse, les délais s'allongent, on a aucune visibilité sur les délais de réponses, c'est parfois dramatique, notamment avec les titres de séjours : il y a une jeune qui ne savait pas si elle pourrait passer son bac, des personnes qui risquent de perdre leur emploi, des personnes qui ont renoncés aux vacances dans leur pays d'origine... »
- L'incapacité d'une partie des citoyens (français ou étrangers) à être autonomes sur les plates formes, certains n'ont ni ordinateurs, ni smartphones ? par ailleurs, au-delà des équipements les plates formes demandent des compétences spécifiques :
  - o Comprendre un texte écrit, dans certains cas dans un langage administratif peu accessible,
  - Écrire avec un clavier.
  - O Gérer des comptes, des mots de passe, créer une adresse mail
  - 0 ...

Tout cela, dans un cadre plus autonome.

Parole d'habitants: « Moi j'y arrive plus ou moins, pas parce que je suis plus malin mais parce que je viens au centre social, mes enfants m'aident dans mes démarches, mais ma voisine du dessus, qui a 80 ans qui n'a quasiment pas de visites et qui ne sort quasiment jamais, elle fait comment? »

« C'est pas qu'une question d'âge, on a des jeunes qui sont très à l'aise avec l'outils numérique mais qui sont vite largués et certains ne finalisent pas leurs démarches... »

COPAS - 22.05.2023 Page 36 sur 106

Les partenaires au-delà de l'accès aux droits, ont pointé le retrait des services sociaux du département que ce soit dans le cadre de la protection de l'enfance ou dans le cadre de l'action sociale de manière plus générale. Ce retrait engendre des non-repérages, des non prise en charge et par conséquent des dégradations de situations sociales qui auraient pu être réglées plus simplement en étant prise en charge à temps.

A noter que l'ouverture de la nouvelle poste n'est pas forcément vue comme une amélioration dans la mesure où l'ancienne a fermé et qu'il y a davantage d'habitants sur le quartier, le service ne s'est pas amélioré.

#### Chemin de l'île:

Une fermeture des guichets observée par les acteurs, avec une dématérialisation et des contacts téléphoniques qui complexifient l'accès aux droits pour les habitants du quartier. L'offre de service public est jugée faible par les acteurs du quartier.

- Le constat partagé de services de la CAF "injoignable »
- Un manque d'assistantes sociales du Département sur le territoire
- Des échanges exclusivement par téléphone pour obtenir des explications avec les principaux services publics (CAF, retraite, impôt), jugés insuffisants
- La prise de rdy avec la Préfecture par internet pour le renouvellement du titre de séjour qui ne fonctionne pas

Un sentiment d'impuissance des acteurs associatifs faisant face à l'afflux des demandes et qui se forment progressivement. Des acteurs du territoire qui se forment pour répondre aux besoins et difficultés partagés par les habitants. Avec un volume de demandes en constante progression. Des acteurs dont ce n'est pas leur cœur de métier avec un sentiment de report de charge. Les structures ne disposent pas de moyens humains suffisant pour accompagner et qui aident en dehors de leurs compétences et leurs missions

La question du relais avec les services publics. Un manque de relais lors des situations d'urgence sans appui du droit commun. Les acteurs du quartier éprouvent des difficultés à prioriser les urgences et le travail de prévention en pâtit pour répondre à ces urgences.

Ils constatent une dégradation dans l'accès aux services publics pour les habitants et pour les associations qui ne trouvent pas de relais vis-à-vis du Département et des travailleurs sociaux ou encore auprès de la préfecture. Le seul recours accessible est un relais vers le délégué du préfet pour traiter au cas par cas.

Le relais de la marie de quartier. La Mairie de quartier est un lieu ressource sur la question de l'accompagnement à l'accès aux droits pour les associations et les habitants du quartier (des permanences d'avocats généralistes, présence des travailleurs sociaux du CCAS) Cependant les agents se retrouvent face à des demandes pour lesquelles ils n'ont pas de réponse. Ils sont à l'image des acteurs associatifs avec le constat d'un report de charges

COPAS - 22.05.2023 Page 37 sur 106

de la part des services de droit commun. Ils sont contraints la plupart du temps à aller en-dehors de leurs champs de compétences. Ce constat est valable pour l'ensemble des quartiers à l'exception d'Université.

Il a néanmoins été souligné la nécessité de clarifier l'offre de service de la mairie de quartier pour les habitants et les partenaires.

## Une situation générale en matière d'accès aux Droits qui aboutit à des situations de rupture des habitants.

Les habitants éprouvent des difficultés, voir même sont "perdus" dans les démarches à réaliser. Ils n'obtiennent pas de rdv ou d'explication quant à leur situation. De nombreuses situations de ruptures sont observées par exemple concernant le suivi médical des enfants/jeunes avec des familles qui se retrouvent en situation de non-droit (pas de renouvellement des titres de séjour).

## LES ACTEURS ET LES ACTIONS DEPLOYES ACTUELLEMENT DANS LES QUARTIERS :

- a) Favorisent-elles l'accès aux droits et limitent-elles les risques de rupture ou de non-finalisation des démarches engagées ?
- b) Rapprochent-elles les habitant.es les plus vulnérables des administrations ad-hoc?
- c) Permettent-elles le développement de l'autonomie des publics accompagné ?

## Les actions déployées permettent de s'assurer :

• Qu'il n'y a pas de ruptures dans les démarches d'accès aux droits, en particulier pour les publics les plus fragiles,

et

• Que les démarches sont menées à leur terme y compris en autonomie. Le relais est réalisé et il est effectivement pris par les administrations.

Petit Nanterre:

Le Parc:

Université:

Les actions permettent de minimiser les risques de ruptures et de non finalisation des démarches. La possibilité de faire le lien avec les administrations varie d'une administration à une autre, certains publics ne passent pas le cap faute d'autonomie.

Petit Nanterre:

Le Parc:

Université:

COPAS - 22.05.2023

Page 38 sur 106

Les actions permettent d'assurer que les usagers aillent au bout de leurs démarches dans une partie des situations, le relais vers les administrations reste difficile, faute d'autonomie des usagers, de disponibilité ou de capacité d'adaptation des administrations aux publics.

Petit Nanterre: (50%)

Le Parc : (60%)

Université: (40%)

Les actions déployées répondent aux besoins immédiats mais ne permettent pas forcément d'éviter les risques de ruptures et les démarches inabouties. Les usagers ne vont pas vers les administrations et préfèrent passer par les services proposés par les associations de proximité.

Petit Nanterre: (50%)

Le Parc : (40%)

Université: (60%)

Chemin de l'île : (100%)

#### Petit Nanterre:

Les habitants devant la difficulté à faire valoir leurs droits font appel à plusieurs institutions/associations et vont garder des liens avec celles qui répondent à leurs préoccupations. Les associations restent une porte d'entrée favorisée, dans la mesure où des réponses sont apportées, ce qui n'est pas toujours le cas avec les institutions et pas avec les mêmes délais, le passage par les associations permet également d'être en lien avec une personne identifiée. Il y a donc, finalement peu de liens fait avec les institutions. Malgré le travail des associations (accompagnement de fond ou ponctuel, exemple Nahda a reçu 1500 personnes en une année), l'autonomisation est difficile pour des questions de capacités, de manque de confiance «Certaines personnes ont besoin qu'il y ai quelqu'un avec eux, pour éviter de faire des erreurs et être sûres qu'elles font bien les choses », mais aussi par manque de temps des associations, qui devant l'ampleur des sollicitations sont aujourd'hui dans une réponse aux demandes, davantage que dans un travail pédagogique : « les délais se sont largement allongés alors qu'il y a quelques années on était quasiment dans l'immédiateté (Rdv dans la semaine), on est aujourd'hui dans des délais de 3 semaines à 1 Mois et demi, en plus on est pas tous payé pour le faire, on (Zy'Va) le fait parce qu'il y a un besoin ».

Les partenaires ont insisté sur le fait que l'accès aux Droits est une thématique qui devrait avant tout mobiliser les institutions et le « Droit Commun » et qu'on est en train de basculer sur des actions spécifiques au détriment d'autres interventions.

COPAS - 22.05.2023

Page 39 sur 106

Les acteurs alertent sur un certain nombre de problématiques qui sont montées en puissance :

- Le droit du séjour, avec des démarches lourdes, des retards qui engendrent des ruptures de Droit,
- Les litiges avec les administrations (demande de remboursement de prestations, à la suite d'incompréhensions...) mais aussi avec les assureurs,
- Les dossiers de surendettement, avec notamment des dettes locatives qui pourraient se traduire si on y prend garde à des procédures d'expulsion.

### Le Parc:

Un travail d'accès aux droits est réalisé par les associations du quartier et d'autres partenaires associatifs mobilisés (CIDFF par exemple). Ce travail a abouti à la sollicitation des associations qui proposent un service d'accompagnement dans les démarches et qui se transforment en guichet des demandes et des plaintes au détriment de la plupart des administrations qui sont considérées comme trop difficilement accessibles (hormis la mairie de quartier).

Aujourd'hui, le travail d'autonomisation se fait, *a minima*, via l'apprentissage des environnements numériques proposé par certaines structures, néanmoins il n'est pas systématique, certains habitants viennent pour leurs démarches et pas pour des ateliers, et certaines associations sont prises par les demandes parfois urgentes et ne sont pas en mesure de mener un travail d'apprentissage des démarches numériques avec les usagers.

« Quand tu déposes le dossier et tu attends, les gens viennent se plaindre à l'association. On est devenu le guichet. Et on sort de notre cœur de métier ». Ce commentaire montre que la relation usagers/ institutions est en train de basculer vers une relation usagers/ associations.

## <u>Université</u>:

Un vrai travail est mis en place pour permettre au maximum d'habitants d'aller au bout de leurs démarches, néanmoins le système est saturé, le Centre Social qui est la principale entrée pour l'accès aux Droits sur le quartier a vu ses délais d'attente s'allonger (moins d'une semaine à 3- 4 semaines) en lien avec ses partenaires (CIDFF, Nouvelle voie ...). Certaines démarches sont chronophages, complexes et montent en charge : retraites, séjours avec une forte dépendance aux administrations qui vont traiter les dossiers, *in fine*. De fait, comme évoqué plus haut, il y a des situations de ruptures de Droit (le plus souvent temporaires) mais aussi des situations de non-accès aux Droits (complémentaire santé solidaire par exemple), ou de retards dans l'accès aux Droits... « Le pire c'est que les administrations vont renvoyer la responsabilité aux usagers qui sont pointés du doigt pour ne pas avoir fait leurs démarches en temps et en heure ou qui ont oublié un justificatif... ». Malgré tout, dans la majorité des cas, les accompagnements dans l'accès aux droits permettent d'(ré) activer des droits.

COPAS - 22.05.2023 Page 40 sur 106

Évidemment la situation ne rapproche pas les habitants des administrations, s'il y a un rapprochement qui s'opère, c'est avec le Centre Social, qui est de plus en plus repéré comme l'une des principales portes d'entrée de l'accès aux droits. Il y a, au contraire, une distance, qui s'accentue, certains habitants repérant le Centre Social comme la structure la plus en mesure de les soutenir dans leurs démarches, ils ne passent même plus par les administrations et préfèrent d'abord solliciter le Centre Social.

En termes d'autonomie, si des ateliers numériques peuvent être proposés, ils ne suffisent pas à rendre autonomes les publics, comme vu précédemment la maitrise de l'outil numérique n'est qu'un élément de l'autonomie dans les démarches administratives. D'autant qu'au regard du niveau de sollicitation du Centre Social et des partenaires de l'accès aux Droits, Il est de plus en plus difficile, de réaliser des accompagnements avec une visée d'autonomisation.

### Chemin de l'île:

Les structures associatives du quartier accompagnent les habitants jusqu'au bout de leurs démarches. Les **situations d'urgence empêchent de travailler sur l'autonomie des personnes**. De plus, les habitants qui ne maîtrisent pas le français sont dans des situations plus complexes pour parvenir à travailler sur leur prise d'autonomie.

Les acteurs constatent un enchevêtrement de complexités et de problématiques, qui sont découvertes au fur et à mesure de l'accompagnement.

Les demandes sont de plus en plus fortes auprès des structures pour accompagner les démarches concernant le droit des étrangers. Les acteurs du quartier sont en cours réflexion sur le développement d'une offre d'accompagnement plus forte tout en s'interrogeant sur leur rôle ("Est-ce aux associations de le faire ?").

COPAS - 22.05.2023 Page 41 sur 106

L'OFFRE D'APPUI AUX DEMARCHES NUMERIQUES S'EST-ELLE QUALIFIEE, EST-ELLE COORDONNEE, PERMET-ELLE DE REPONDRE AUX INTERPELLATIONS DES HABITANTS ?

<ul> <li>Les acteurs se sont qualifiés tant sur les champs de l'accès aux droits, que sur les outils et les vecteurs (outils numériques)</li> <li>Les acteurs coordonnent leurs actions afin de se compléter en termes de publics et de champs investis.</li> </ul>	Les acteurs sont montés en compétences collectivement, ils sont en mesure d'accompagner les publics sur un large spectre de demandes, y compris des demandes adossées à des outils numériques.  Les coopérations/ coordination sont en cours de déploiement avec des niveaux d'avancements plus ou moins importants selon les champs.
Petit Nanterre:	
Le Parc :	Petit Nanterre: (42%)
Université:	Le Parc : (20%)
	Université : (25%)
Les acteurs sont montés en compétences, individuellement mais ne sont pas en mesure d'apporter des réponses à certaines sollicitations des habitants (handicap, séjour), l'utilisation des plates formes numériques est mieux maitrisée.	Le développement des compétences des acteurs n'est pas effectif, ce qui permet un appui qui reste insuffisant aux habitants Il n'y a pas de coordination des interventions.
Des espaces de coordinations existent mais ne se traduisent pas forcément par des coopérations opérationnelles.	Petit Nanterre :
	Le Parc :
Petit Nanterre: (58%)	Université:
Le Parc : (80%)	
Université : (75%)	
Chemin de l'île : (100%)	

COPAS - 22.05.2023

L'offre s'est effectivement qualifiée dans chaque structure, au regard des demandes des habitants, la difficulté est de s'adapter constamment à des environnements numériques qui ne sont pas stables.

En termes de coordination les acteurs associatifs se coordonnent en lien avec la ville sur les questions d'accès aux droits. Avec les institutions, des liens existent avec la CAF qui peut être facilitante, les bailleurs ont également été identifiés comme des partenaires pouvant être sollicités et apportant des réponses.

S'il n'a pas forcément été évoqué en réunion, un réseau d'accès aux droits existe sur le quartier et permet aux acteurs de coopérer régulièrement sur les problématiques d'accès aux droits.

#### Le Parc:

Si les structures sont submergées de demandes, elles ont néanmoins réussi à identifier les compétences des associations du territoire (quartier, ville) afin de faciliter les orientations en fonction des demandes formulées. Un réseau existe pour l'instant, il facilite le lien, les orientations inter-structures mais pas forcément les actions communes (réseau moins animé pendant la crise sanitaire). Les associations montent en compétence sur le tard, pour certaines en formant les professionnels à la fois sur les démarches numériques et sur les démarches administratives. On est donc aujourd'hui dans une montée en puissance des différentes associations en termes de compétences, avec des liens qui existent mais qui demanderaient à être renforcés pour mettre en place des actions communes par exemple (actions de formations des professionnels, des habitants...).

Il a été évoqué pour les Centres Sociaux un réseau d'accès aux droits qui « fonctionne bien ».

## Université:

Sur le quartier de l'Université, il y a eu un double mouvement :

- Une montée en compétences par structures avec des professionnels qui se sont familiarisés avec les démarches numériques et d'accès aux droits, du développement d'outils ad-hoc (outils permettant de faciliter la gestion des mots de passe, planifier des RDV...).
- Une montée en compétence collective, avec la création récente d'un réseau d'accès aux droits et de premières actions autour d'échanges de pratiques et de recherche de solutions adaptées, travail mené notamment avec la CRAMIF, lors de la réunion partenaire, la CAF a également manifesté son souhait de venir en soutien aux acteurs du territoire pour faciliter le travail d'accès aux droits réalisé.

COPAS - 22.05.2023

Page 43 sur 106

Par ailleurs, l'arrivée de conseillers numériques a été un véritable plus pour le Centre Social.

Cette montée en compétences ne doit pas masquer les fragilités du système mis en place pour faciliter l'accès aux droits, les structures sont débordées avec des professionnels qui sont au bord de l'épuisement. Les dispositifs permettant d'appuyer les structures (conseillers numériques par exemple) ne permettent pas d'avoir une visibilité sur le long terme (poursuite, arrêt de leur financement ?) « L'État est dans une logique de coups de pouces, temporaires, alors qu'en matière d'accès aux droits les changements sont profonds et les besoins d'accompagnement s'inscrivent dans le temps long... On se décharge sur les associations sans leur donner la possibilité de faire le travail d'accompagnement dans de bonnes conditions ».

#### Chemin de l'île:

Des acteurs qui se forment par la pratique, de manière isolée, sans coordination. Trois conseillers numériques sont présents sur le quartier du Chemin de l'île. Cependant, les acteurs du territoire sont montés en compétence seuls en se formant sur le tas pour répondre aux besoins des familles (« On se forme parce qu'on est obligé de se former, on ne veut pas se prendre la colère des familles. »). Il n'existe pas d'espace de coordination autour de cette question d'accompagnement aux démarches dématérialisées. Les acteurs travaillent de manière isolée dans le quartier, peu d'échanges et de coordinations sur le volet de l'accès aux droits. Il n'existe pas de réseau numérique d'accès au droit animé par le Centre Social et par un agent du CCAS comme dans le quartier du Parc.

Un besoin d'accompagnement pour tous les profils et tous les âges. Des habitants qui n'ont pas accès à internet ou qui n'ont pas le matériel adéquat, des habitants qui n'ont pas les compétences (en situation d'illectronisme pour beaucoup d'entre-eux). Et des jeunes qui savent manipuler un smartphone, utiliser les réseaux sociaux mais qui n'ont pas la capacité de réaliser des démarches administratives dématérialisées ou encore rédiger un C.V.

La barrière de la langue est également une problématique très présente sur le quartier.

Un parc informatique vieillissant. Il faut souligner également le problème d'un vieillissement du parc informatique avec des ordinateurs trop anciens dans les espaces dédiés et qui s'avèrent vite dépassés pour aller sur internet, pour utiliser des applications ou pour accéder à des services sur internet.

La question de la protection juridique. Une structure s'appuie sur l'outil "aidants-connect" qui permet aux associations d'effectuer des démarches pour les habitants tout en se protégeant juridiquement sur les enjeux de confidentialité et de sécurité des données.

COPAS - 22.05.2023 Page 44 sur 106

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES INEGALITES FEMMES / HOMMES FONT L'OBJET D'UNE VIGILANCE PARTICULIERE, DE LA MISE EN PLACE D'OUTILS ET D'ACTIONS PERMETTANT DE LES REDUIRE ET D'ACCOMPAGNER LES VICTIMES DANS L'APPLICATION DE LEURS DROITS ?

Un plan de lutte contre les discriminations est déployé sur les différents quartiers et à l'échelle de la Ville.  Petit Nanterre : Le Parc : Université :	La question des Inégalités Femmes/Hommes est portée et fait l'objet d'un plan d'action opérationnel, les autres discriminations auxquelles sont potentiellement confrontés les habitants des quartiers (ethniques, adresse, religieuses) sont moins investies  Petit Nanterre :  Le Parc :  Université :
Des actions isolées sont mises en place par les acteurs mais ne s'inscrivent pas forcément dans la durée, elles sont ponctuelles et ne répondent pas forcément aux besoins des habitants confrontés aux discriminations.	Il n'y a pas dans les QPV de vigilance particulière en matière de discriminations ou d'égalité Femmes/ Hommes.
Petit Nanterre : Le Parc : (100%) Université : (100%) Chemin de l'île : (100%)	Petit Nanterre : Le Parc : Université :

COPAS - 22.05.2023
Page 45 sur 106

Concernant les discriminations, un sentiment diffus existe sur le quartier d'être discriminé, avec peu d'actions menées même s'il a pu y avoir des temps de sensibilisation.

#### Le Parc:

S'il n'y a pas de plans et d'actions structurantes, il y a des actions portées, en particulier sur la question de l'égalité Femmes/ Hommes (Prise de parole, balades urbaines, accès aux droits). Il y a moins d'actions identifiées sur les autres types de discrimination même si des problématiques remontent, par exemple, ça reste compliqué pour les jeunes du quartier de trouver des stages alors que la Défense est à 10 minutes.

## Université:

L'action phare, c'est le printemps de l'égalité, la maison des femmes va se mettre en place en 2022. Il y a quelques initiatives à côté mais qui restent marginales, « on est tellement débordé qu'on n'a pas forcément structuré d'actions sur cette problématique qui est pourtant bien réelle sur notre quartier » Professionnel du Centre social.

## Chemin de l'île:

Des actions isolées se déploient sans plan stratégique de territoire. La ville a plutôt investi la question via l'égalité Femmes-hommes et le Droit des femmes à travers notamment le Printemps de l'égalité, un service dédié au handicap peut également être mobilisé mais il n'existe pas de plan de lutte contre les discriminations. Autour du Printemps de l'égalité Il existe un volet sensibilisation (conférences, expositions, etc.) à l'échelle de la ville avec un focus sur les quartiers prioritaires. Ces interventions ne sont pas toujours adaptées à toutes les catégories de publics. Pour finir, il existe une volonté de travailler dans les écoles et les ALSH. Les permanences du CIDFF permettent de mettre en place des actions collectives et des formations.

Malgré l'existence d'actions bien repérés, les acteurs partagent un manque de visibilité globale quant aux actions liées à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations de manière plus générale.

Les acteurs ont également souligné le manque d'ambition du Département qui n'agit pas sur le volet des discriminations et/ ou les violences faites aux femmes.

COPAS - 22.05.2023 Page 46 sur 106

## 3.3 - Accès aux Droits, consolidation communale

Sur les QPV de Nanterre, mais cela concerne sans doute les autres quartiers un processus d'institutionnalisation des associations, comme futurs acteurs centraux de l'accès aux Droits est engagé, du côté des usagers le lien entre les institutions (services publics de l'Etat et du Département) semble se réduire, dans les deux cas de figures, la situation peut inquiéter :

- D'un côté le lien Citoyen institutions publiques, en dehors de l'éducation national, des mairies devient de plus en plus abstrait, ce qui peut tendre à éloigner les citoyens de la vie publique, notamment des élections...
- De l'autre les associations peuvent être détournées de leur projet associatif pour mener à bien des services qui relèvent des compétences des institutions. Par ailleurs, se pose de manière cruciale, la question de l'égalité de traitement, tous les quartiers ne disposant pas du même tissu associatif et des mêmes moyens humains (bénévoles et salariés) pour mener des missions d'accompagnement à l'accès aux droits.

Cela étant dit au niveau de la ville de Nanterre, il faut bien être conscient que sans l'investissement des associations, la mobilisation de la ville, via le CCAS qui a multiplié les permanences (Cf éléments ci-dessous) et les financements spécifiques liés aux contrats de Ville, la situation se serait, sans nul doute, significativement dégradée en matière d'accès aux droits sur les QPV de la commune. Pour autant, la situation actuelle n'est pas satisfaisante, certaines associations sont dépassés, les associations, voire le CCAS n'ont pas les moyens de répondre à toutes les sollicitations, des situations de ruptures de Droits dramatiques sont constatées. Il sera donc important de concevoir de nouvelles modalités de travail autour de la thématique de l'accès aux droits dans le cadre de la prochaine contractualisation, en impliquant les collectivités et les services de l'Etat et les acteurs associatifs compétents en la matière au niveau de la commune. Des propositions concrètes sont évoquées dans la partie dédiée aux recommandations.

COPAS - 22.05.2023 Page 47 sur 106

# 3.4 - Éducation, approche par quartier

LES DISPOSITIFS INNOVANTS SUR LE PLAN PEDAGOGIQUE ET ORGANISATIONNEL (EQUIPEMENTS DES NOUVELLES ECOLES, DEDOUBLEMENT DES CLASSES DE CP ET CE1, ADEECOL...) ONT-ILS DES EFFETS SUR LES CAPACITES D'APPRENTISSAGES DES ELEVES ISSUS DES QPV (NIVEAU DE CONCENTRATION ET D'ATTENTION, AMBIANCE DE CLASSE, ACQUISITION DE COMPETENCES...) ?

Les dispositifs innovants font effet levier et permettent de manière Des effets sont perceptibles pour les enfants qui en bénéficient mais elles générale d'améliorer les conditions d'apprentissage et les apprentissages ne bénéficient pas à suffisamment d'enfants pour avoir un effet des enfants et des jeunes des QPV. systémique. Petit Nanterre: Petit Nanterre: (20%) Le Parc: (12%) Le Parc : (35%) Université: Université: (33%) Chemin de l'île : (85%) Des effets sont perceptibles pour une partie des enfants et des adolescents Les innovations pédagogiques et organisationnelles n'ont pas d'effets, ou ces effets ne sont pas perceptibles pour le moment qui en bénéficient mais la majorité des enfants qui en bénéficient n'en profitent pas. Petit Nanterre: Petit Nanterre: (80%) Le Parc : (6%) Le Parc : (47%) Université: (11%) Université: (55%) Chemin de l'île : (15%)

COPAS - 22.05.2023 Page 48 sur 106

## Remarque préalable : aucun.e représentant.e de l'EN n'était présent à l'atelier.

7 personnes ne se sont pas prononcées par manque de visibilité sur les innovations et leurs effets, voire sur les innovations en milieu scolaire sur les établissements du Petit Nanterre. La seule innovation évoquée est le dédoublement des classes de Cp et CE1, mais avec une faible visibilité sur les effets, d'autant plus que la période d'expérimentation a été perturbée par le COVID et n'a pas fait l'objet d'un retour d'expérience, d'une évaluation... Les partenaires considèrent que le dédoublement des classes a forcément des effets positifs mais qu'ils n'en voient pas les effets y compris, concrètement dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité où ils relèvent peu d'évolutions des problématiques, des demandes... « clairement, sur le dispositif CLAS, on voit les gamins avec les mêmes difficultés, voire des difficultés accrues. Les dispositifs innovants, je les connais pas spécialement ».

Les partenaires ont insisté sur la difficulté de mettre en place des actions innovantes avec les professionnels de l'Éducation Nationale qui souffre à la fois sur les établissements du Petit Nanterre, d'un turn-over relativement important et d'un manque de réactivité (plus structurel). « Sur les tablettes distribuées par la CAF durant le COVID, on voulait mener un travail avec les 2 écoles primaires du quartier, moralité on a mené le travail de bout en bout parce qu'ils n'étaient pas prêts et pas habitués à travailler comme ça ».

Des actions sont bel et bien mises en place en partenariat avec le Collège ou d'autres établissements, exemple un interclasse avec un projet culturel autour du théâtre, cependant ce sont des actions « micro » qui touchent un petit nombre d'élèves.

Les partenaires ont estimé qu'il serait nécessaire pour changer d'échelle de « mettre en demeure » les établissements scolaires de travailler avec les partenaires du territoire, eux-mêmes étant soumis à l'injonction de travailler l'éducation nationale.

## Le Parc:

Au regard des réponses apportées, elles ont été regroupées avec les réponses de la question 2.

## Université:

## Aucun.e représentant.e de l'EN n'était présent à l'atelier.

3 personnes ne se sont pas prononcées par manque de visibilité en matière d'innovation éducative.

COPAS - 22.05.2023 Page 49 sur 106

Il est à noter qu'au niveau primaire l'école Makeba n'est pas classée en REP (création récente de l'Ecole) et que cela ne favorise pas, par manque de moyens humaines, le développement de démarches innovantes. Les équipements et aménagements spécifiques expérimentés dans les écoles (travail en position debout, tableaux numériques...) ne font pas l'objet de remontées particulières de la part des enfants et des parents.

Le dispositif national permettant d'accueillir des enfants de moins de trois ans n'est pas forcément très simple à comprendre pour les familles du quartier :

- Il n'existe pas dans toutes les écoles,
- Pas forcément adapté aux familles nombreuses (avec des jeunes enfants scolarisés sur des établissements différents),
- Aujourd'hui entre les critères et le nombre de places limités, certaines familles qui pourraient en bénéficier n'y participent pas,
- Pour certaines familles, c'est davantage un mode de garde possible, qu'un dispositif éducatif spécifique.

Le collège de secteur, Victor Hugo, est finalement peu ouvert sur son environnement, sur le plan de l'ouverture aux parents et en matière d'approches éducatives innovantes, les partenaires présents estiment qu'il ne se passe rien ou que les actions déployées ne sont pas visibles. Les partenaires ont notamment pointé l'absence d'espace parents dans ce collège alors que les autres collèges de la ville en disposent.

#### Chemin de l'île :

Le dispositif ADEECOL (PRE) a des effets perceptibles pour les bénéficiaires avec le souhait de dupliquer le dispositif pour accueillir un nombre d'enfants plus important.

Il existe un dispositif de **scolarisation des enfants de moins de 3 ans** qui a été mis en place par l'Éducation Nationale qui intègre parr ailleurs un accompagnement à la parentalité (avec un accueil des parents). Pour intégrer le dispositif il faut avoir au moins un des cinq critères suivants :

- Être orienté par les partenaires (PMI, ASE, CAF)
- Être éloigné de la culture française en particulier la langue
- Être éloigné de la culture scolaire/des institutions en général
- Avoir un besoin de socialisation pour les enfants qui n'ont jamais été en collectivité (isolement)
- Être dans une situation socio-économique difficile (conditions de vie dégradées et difficiles).

Ce dispositif propose un accueil à l'école uniquement le matin. Les enfants ne déjeunent pas à la cantine car la ville ne propose pas d'ATSEM.

Les Effets du dispositif sont jugés positifs et sont perçus dès l'entrée en Petite Section de Maternelle

En plus de l'accueil scolaire, la ville propose aux parents des interventions relatives à la **prévention liée au sommeil et à l'alimentation**. Une assistante sociale municipale met en place des actions pour informer dans les classes sur les droits. Les Familles se sont bien investies et saisies du dispositif.

COPAS - 22.05.2023

Page 50 sur 106

Le dispositif du **dédoublement des classes de GS, CP, CE1** permet des effectifs à 15 élèves par classe (12 au départ). Cela permet une individualisation et une personnalisation du parcours des élèves. Cela favorise également une plus grande proximité avec les familles, l'école étant plus réactive face aux familles. Le dispositif permet un meilleur apprentissage, des aménagements de classe pour être plus en phase avec les apprentissages.

## Le point de vigilance reste le passage du CE1 au CE2 et la liaison CM2/6e.

Le PRE est efficace pour l'accompagnement des collégiens, il propose des séjours de remobilisation et met en place le passeport pour la 6e. Une évolution positive du passeport pour la 6e grâce à l'élargissement pour toutes les tranches d'âge de collégiens (de la 6e à la 3e). Un point de vigilance toutefois, le PRE ne dispose pas des moyens humains et financiers suffisants pour accompagner plus de jeunes et il éprouve encore des difficultés à mobiliser les enseignants.

Un partage tout de même sur l'hétérogénéité des réussites où les résultats positifs relèvent plutôt des exceptions. Avec par exemple des élèves de 3ème ayant obtenu une moyenne de 4 à leurs résultats de brevet blanc en 2022. Il existe un besoin de renforcement des aides existantes.

COPAS - 22.05.2023 Page 51 sur 106

LES ADOLESCENTS, LES JEUNES, LES FAMILLES PEUVENT-ILS BENEFICIER, EN CAS DE BESOIN, D'ACCOMPAGNEMENT LEUR PERMETTANT DE REUSSIR LEUR SCOLARITE (AIDE AUX DEVOIRS, ORGANISATION SCOLAIRE, TRAVAIL SUR L'ORIENTATION...)

Les adolescents, les jeunes, les familles peuvent bénéficier Oui pour l'ensemble des classes d'âges et pour différents déterminants de d'accompagnements en cas de besoins sur la plupart des déterminants des la réussite scolaire. parcours scolaires réussis. Il existe néanmoins moins de places que de demandes Petit Nanterre: Petit Nanterre: (9%) Le Parc: (31%) Le Parc : (6%) Université: Université: (55%) Oui pour une part négligeable des enfants et des adolescents qui en Oui, pour certaines classes d'âges, mais pas forcément pour toutes, les accompagnements concernent essentiellement l'aide aux devoirs moins les éprouvent le besoin. autres déterminants de la réussite scolaire (orientation entre autres). Il existe des délais d'attente pour accéder aux accompagnements Petit Nanterre: Le Parc : (19%) Petit Nanterre: (91%) Université: Le Parc : (44%) Université: (45%) Chemin de l'île : (100%)

COPAS - 22.05.2023

Page 52 sur 106

Les dispositifs d'accompagnement à la réussite scolaire fonctionnent actuellement au maximum de leurs capacités (au regard des ressources des associations), « les limites sont posés par les moyens dont on dispose ». Les accompagnements proposés concernent le plus souvent l'accompagnement à la scolarité même s'il existe aussi un travail autour de la culture (avec une spécificité théâtre sur le quartier du Petit Nanterre).

Des besoins d'accompagnements complémentaires se dégagent pour différentes problématiques et différents publics :

- Accompagnement des élèves souffrant de problèmes de santé mentale avec des difficultés à intégrer des sections spécifiques (Ulis) et qui peuvent pour une partie d'entre eux, se retrouver dans des processus de décrochage et de délinquance,
- Accompagnement à l'orientation, est un manque criant,
- Accompagnement à la maitrise des outils numériques à la fois dans la dimension ressources et dans la dimension gestion des risques,
- Mobilisation des outils culturels (autre que le théâtre) pour développer des compétences, des appétences nouvelles...
- Accompagnement des Lycéens, le lycée Joliot Curie a mis en place des dispositifs d'accompagnement mais ils sont sous-utilisés par les lycéens du quartier.
- Accompagnement des étudiants (master), dans le développement de réseaux professionnels, beaucoup rencontrent des difficultés à trouver des stages et ont des périodes de recherche d'emploi qui s'allongent. Pour les stages de 3ème, l'Etat a initié des actions en lien avec les associations, « cette année tout le monde a trouvé un stage de 3ème », bien que le soutien de l'État semble s'atténuer.

### Le Parc:

Une offre importante semble exister sur le quartier sur le volet éducatif, que ce soit dans ou hors temps scolaire. La difficulté aujourd'hui c'est de rendre lisible cette offre aux familles afin qu'elles puissent se saisir des actions les plus appropriées à la situation de leurs enfants. Il y a également l'enjeu d'une meilleure maitrise de l'offre par les différents professionnels pour améliorer la pertinence des orientations. Ce sont des sujets qui se travaillent actuellement dans le cadre de la cité éducative.

Cette offre importante ne répond pas forcément à tous les besoins. L'accompagnement à la scolarité / aux devoirs reste le mode d'intervention le plus répandu et c'est ce qui apparait comme le plus essentiel à la fois pour les parents et les institutions. En la matière si tous les dispositifs ne sont pas utilisés à leur pleine mesure, certains sont sur-sollicités (liste d'attente pour le CLAS d'authenti-cité).

Il existe une véritable offre périscolaire avec des tarifs accessibles, offre malgré tout difficile d'accès pour les familles les plus précaires. Après l'Ecole a été cité comme un dispositif pertinent mais pas forcément accessible à tous.

COPAS - 22.05.2023 Page 53 sur 106

Par ailleurs, l'offre ne bénéficie pas forcément aux familles les plus en difficulté mais aux familles les mieux informées, il y a un enjeu de repérage et d'orientation des familles qui pourraient profiter de l'offre éducative sur le quartier.

Malgré une offre riche, des besoins ne sont pas couverts :

- Préparation aux diplômes nationaux : bacs, brevets...
- Accompagnement des lycéens (les notes sur l'année sont déterminantes pour Parcoursup) ainsi que des étudiants en première année (fort taux d'échec),
- Accompagnement à une orientation à la fois ajustée aux capacités des jeunes et ambitieuse (métiers porteurs et rémunérateurs),
- Accompagnement des jeunes en rupture avec le système scolaire (dès la 4<sup>ème</sup>, 3 ème) vers de réelles alternatives,
- Prise en charge / accompagnement des jeunes en souffrance psychologique.

Les partenaires ont également évoqué la nécessité de disposer d'un espace ressource pour les parents afin qu'ils aient une information complète sur l'offre éducative existant au niveau de la ville.

### <u>Université</u>:

De manière générale, il y a un travail mené sur le quartier pour soutenir la scolarité des enfants et des jeunes, dans les établissements ainsi que par les associations du quartier et la ville « Il y a des structures qui fonctionnent bien, qui permettent de soutenir la scolarité, c'est pensé, c'est pertinent » Il y a des communes autour où il n'y a absolument rien... Il peut y avoir un problème de lisibilité pour les familles entre l'offre institutionnelle, associative, des collectifs d'habitants ».

Il y a néanmoins des champs à investir davantage :

- L'accompagnement à l'orientation que ce soit en fin de collège, ou au lycée, en particulier depuis l'avénement de Parcoursup. L'orientation ne se résume pas aux démarches mais à la connaissance des filières les plus pertinentes au regard des envies, de la situation scolaire...
- L'accompagnement des Lycéens de manière générale qui demanderait, au regard du niveau des profils particuliers « Jusqu'au collège on s'en sort, mais les notions qu'il faut maitriser à partir de la seconde, ça demande des profils particuliers... il y a bien des modules de soutien au Lycée mais ça ne convient pas à tous les élèves ».
- L'accompagnement de certains parents dans la prise en main des ENT, une partie d'entre eux font l'impasse, alors que c'est devenu un outil de liaison incontournable.
- L'accompagnement des jeunes qui seraient intéressés par l'apprentissage, à trouver une entreprise, les familles du quartier ont peu de réseau et ça reste, semble-t-il, une modalité essentielle de recrutement des apprentis.

Il manquerait également un espace de proximité d'accompagnement à la scolarité sur les Provinces Françaises.

COPAS - 22.05.2023

Page 54 sur 106

A noter que les familles demandent de plus en plus à être accompagnés sur le lien de leurs enfants aux réseaux sociaux, aux jeux, aux environnements numériques, la CAF a mis en place des actions de sensibilisation et est prête à travailler avec les acteurs du quartier sur le sujet. Sans doute un enjeu du prochain contrat de ville.

#### Chemin de l'île:

L'offre en direction des adolescents est considérée comme moins nombreuse que pour les enfants (élémentaires). Ils n'ont pas de lieu où se retrouver dans le quartier. Les espaces jeunesse peuvent être des lieux d'entre-aide cependant, selon les acteurs, concrètement cela ne fonctionne pas. Il n'y a pas d'adultes pour accompagner aux devoirs les adolescents.

Les parents ont des attentes fortes quant aux résultats scolaires mais ils sont peu accompagnés. Est partagé, la difficulté de positionner les parents en tant que partenaires et d'aller au-delà de la question des devoirs.

L'AFEV travaille au renforcement du partenariat avec le Département sur l'orientation, mais il manque l'articulation entre les établissements scolaires et les parents. Et Il n'y a pas assez de personnels dans les établissements scolaires pour gérer cette coordination.

L'AFEV accompagne les élèves de 4è/3è dans leur orientation mais il manque un partenaire important qui est l'enseignement supérieur, les universités. Il n'existe pas de cordée de la réussite. Proxité organise le lien entre le bassin d'entreprise et le collège Doucet. Mais les élèves continuent à avoir des difficultés pour trouver des stages.

Les associations (l'association Cerise par exemple) peuvent être médiateurs quand les familles rencontrent des difficultés avec l'école car les familles vite dépassées au collège. Il manque un espace ressource et des intervenants supplémentaires dans le quartier.

Le besoin de développer/renforcer la liaison entre 1er et 2nd degré, à l'échelle des élèves et des parents mais aussi entre enseignants.

COPAS - 22.05.2023

Page 55 sur 106

LES ENFANTS, LES ADOLESCENTS, LES JEUNES EN DIFFICULTES DANS LEUR SCOLARITE SONT-ILS REPERES DANS DES DELAIS SUFFISAMMENT RAPIDES POUR LEUR PROPOSER DES SOLUTIONS A LEURS DIFFICULTES? LES SOLUTIONS PROPOSEES, PERMETTENT D'EVITER LE DECROCHAGE (SCOLAIRE /SOCIAL) DES ELEVES CONCERNES?

Les dispositifs de repérages fonctionnent et l'orientation vers des solutions adaptées se fait de manière fluide, les solutions permettent aux enfants et aux adolescents repérés de réinvestir leur scolarité ou d'investir un parcours professionnalisant.

Les dispositifs touchent une part significative des enfants et des jeunes Nanterriens

Petit Nanterre: 0%

Le Parc: 0%

Université: 0%

Le repérage et les actions de « raccrochage » fonctionnent pour différentes classes d'âge mais le système d'action est dépassé par le nombre de jeunes concernés

Petit Nanterre:

Le Parc : (6%)

Université: 0%

Chemin de l'île : (11%)

Les dispositifs de repérage fonctionnent, cependant les actions mise en place n'ont pas suffisamment d'effets sur les trajectoires scolaires parce qu'elles ne prennent pas suffisamment en compte la complexité des situations des jeunes.

Petit Nanterre: (23%)

Le Parc: (47%)

Université: (100%)

Chemin de l'île: (67%)

Les repérages se font trop tardivement et par conséquent les dispositifs de « raccrochage » sont moins, voir plus pertinents. Les dispositifs ne correspondent pas suffisamment aux besoins des publics

Petit Nanterre: (77%)

Le Parc : (47%)

Université:

Chemin de l'île : (22%)

COPAS - 22.05.2023 Page 56 sur 106

Le repérage et le déploiement d'actions se fait au mieux de manière désordonnée, au pire de manière tardive : « il y a eu un réseau éducatif local mais ça a tenu 2 ans », relate un participant aux ateliers. Les partenaires présents ont notamment pointé les difficultés posées par le turn-over dans les équipes de l'Éducation Nationale et de la Ville pour expliquer ces difficultés de coordination. Il y a aussi des lacunes qui sont pointées, dans les solutions structurelles qui peuvent être apportées « C'est difficile à tous les niveaux il n'y pas de place au CMPP, pas de place à l'ASE...pour travailler avec le CIO, il faut aller à Rueil ». Pour ce qui concerne l'orientation, les difficultés s'observent à tous les niveaux : fin de collège, début de lycée et en postbac.

Il existe une cellule mineure primo-délinquant qui fonctionne bien depuis 2013, pilotée par le parquet mineur et associant le CLSPD. 95% des mineurs accompagnées ont des problématiques lourdes de décrochage scolaire. Il existe également un dispositif multi-réitérant.

Pour résumer les acteurs estiment que les actions déployées par les acteurs associatifs locaux sont de qualité mais que ces actions souffrent de l'embolie d'une partie du système (ASE, CMPP) et d'un manque de coordination locale pour travailler en amont ou du moins dès les premiers signes de décrochage scolaire/social.

« On ne critique pas nos actions, on fait des trucs supers, mais le système ... »

## Le Parc:

Concernant cette question évaluative, les partenaires présents sont partis du principe que les réponses à apporter pour permettre de lutter contre le décrochage étaient plus larges que la question scolaire. En matière de repérages, les acteurs estiment avoir la capacité d'identifier des difficultés pouvant amener au décrochage et ce, y compris, chez les jeunes enfants.

La mise en place de solutions structurantes paraît plus difficile. 3 typologies d'interventions sont distinguées :

- Des difficultés, très ciblées, pour lesquelles des actions peuvent être envisagées : problèmes ophtalmologique (avec un dispositif qui va du repérage aux solutions et qui est satisfaisant sur le quartier), difficultés anticipées pour passer de l'école élémentaire au collège (passeport 6ème),
- Des difficultés très ciblées où l'offre, la prise en charge est problématique : orthophonie, problèmes nécessitant des prises en charge psy (pédopsychiatrie ou approche psychologique). En la matière, le territoire souffre d'une offre insuffisante.
- Des difficultés systémiques qui appellent des réponses systémiques, en la matière le département qui pourrait apporter des réponses en lien avec ses compétences en protection de l'enfance (PMI, Aide Éducative à domicile, accueil de jour, voire placement) est considéré par les partenaires comme totalement défaillant : désengagement avec la fermeture de l'un des accueils PMI, lenteur des instructions des signalements, faiblesse du nombre de mesures éducatives... Au-delà du département a été pointé la nécessité de penser certains dispositifs sur le temps long. A notamment

COPAS - 22.05.2023

Page 57 sur 106

été cité « passeport 6ème » qui, jusqu'à présent, était un dispositif trop court pour préparer le passage du CM2 à la 6ème et dont l'élargissement est considéré comme un point positif.

« ...le Département, ce n'est pas un manque c'est une faillite! Il y a beaucoup d'enfants qui sont repéré dès la primaire, pour lesquelles des réponses sont apportées au collège, ce ne sont plus la même situation, certains enfants sont passés de la difficulté à la délinquance... »

L'accent est donc à mettre sur la construction de réponses qui mobilisent les acteurs de Droit Communs et sur des réponses spécifiques s'inscrivant davantage dans la durée.

## <u>Université</u>:

Une partie des acteurs effectuent le travail de repérage, il y a néanmoins des difficultés en la matière qui ont été relevées par les partenaires. Ainsi le Collège Victor Hugo est le seul collège de la ville à ne pas disposer de groupe de travail spécifique dédié au décrochage scolaire. Par conséquent, le décrochage scolaire/ social peut se faire tardivement, hors collège dans le cadre d'instances ad-hoc ou par les acteurs de terrain. Parfois le repérage est tellement tardif que les situations repérées sont déjà très dégradées (parcours de délinquance déjà avancé avec judiciarisation, par exemple).

Pour les écoles primaires, c'est différent : un repérage peut être fait, il peut y avoir des solutions apportées dans le cadre du PRE, par l'éducation nationale, les associations locales. Néanmoins certaines situations nécessitent l'intervention du Département, au titre de la protection de l'enfance et, en la matière, la situation est aujourd'hui totalement dysfonctionnelle. Absences d'interlocuteurs, services d'investigation et d'évaluations qui mettent du temps pour se saisir des situations : 8 à 10 mois de délais (y compris après décision de justice), mesures éducatives (AEMO) ou de placements qui ne sont pas exécutées ou trop tardivement...

Pour finir, notons qu'au-delà de la protection de l'enfance, les dysfonctionnements du département ne permettent pas d'agir sur la situation sociale des familles (précarité financière, particulièrement), qui est l'un des vecteurs du décrochage des enfants.

## Chemin de l'île:

Le constat d'un bon travail de repérage. Avec cependant la difficulté au collège dans la transition avec le lycée professionnel. Des élèves décrochent lors du passage vers le lycée professionnel.

Un réseau de partenaires à renforcer. Il existe encore un cloisonnement avec des fonctionnements différents, sans coordination entre acteurs. Avec le partage d'une présence à développer pour le coordonnateur REP+ et les représentants du collège.

Des délais d'attente longs pour information préoccupante. Avec une ASE en manque de personnel et des délais allant jusqu'à 9 mois. La ville appuie les partenaires et les familles par la mise en place d'un service social municipal, qui a tendance également à être de moins en moins disponible. Le RASED est présent dès la maternelle, mais ils sont également de moins en moins disponibles. Et le CMP ne peut recevoir tous les enfants/jeunes du quartier. Les délais d'attente sont généralement très longs sur le quartier. Et, pour terminer, les orthophonistes sont saturés malgré des besoins identifiés

COPAS - 22.05.2023

Page 58 sur 106

dès la maternelle. En ce qui concerne l'inclusion, les dossiers MDPH sont jugés complexes et les délais d'attente sont importants. Les familles n'obtiennent pas forcément d'aides financières.

L'espace « ressource familles » est un bon outil repéré par les partenaires, ce qui facilite la rencontre et le lien entre acteurs. Néanmoins, la connaissance entre acteurs est à développer pour renforcer la compréhension des familles sur le territoire et celle des acteurs en présence. Les partenaires partagent des temporalités différentes et des capacités différentes pour répondre aux attentes et aux besoins qui sont urgents.

Des chiffres du décrochage important. Les acteurs observent un volume de demandes important avec des difficultés pour apporter de l'aide et des réponses adaptées dans un contexte de carence du droit commun. Le nombre de décrochage des collégiens au collège Doucet est élevé avec un besoin important concernant la prévention de la délinquance (des passages fréquents du décrochage scolaire à la petite délinquance).

Des acteurs comme la PJJ et l'ASE qui, selon les acteurs, sont insuffisamment présents sur le quartier.

Le besoin de **développer et renforcer l'accompagnement par l'intégration de nouveaux acteurs** sur le quartier. Avec des financements contrat de ville qui ne correspondent pas au rythme scolaire et qui imposent "une logique de places" qui sont limitées.

COPAS - 22.05.2023

Page 59 sur 106

LES ACTIVITES PERISCOLAIRES (APRES L'ECOLE PAR EXEMPLE) SONT-ELLES INVESTIES PAR LES ENFANTS, LES ADOLESCENTS ET LEURS FAMILLES ? CONTRIBUENT-ELLES A LA REUSSITE DES ENFANTS SUR LE PLAN SCOLAIRE EN PARTICULIER ?

Les activités sont plutôt bien investies par les enfants et les familles, l'articulation entre les activités des temps périscolaires et les compétences scolaires est recherchée dans le cadre d'échanges entre les équipes des établissements et les animateurs des temps périscolaires.

Les activités sont plutôt bien investies par une majorité d'enfants et de familles. Des passerelles existent entre les activités proposées et les compétences scolaires à acquérir dans certains cas mais pas de manière systématique.

Petit Nanterre: 0%

Le Parc: (12%)

Université: 0%

Petit Nanterre: (15%)

Le Parc : (12%)

Université: (15%)

Chemin de l'île: (92%)

Les activités sont plutôt bien investies mais pas forcément par les enfants qui en auraient le plus besoin. Les temps périscolaires sont davantage des modes de garde animés avec des contenus pédagogiques qui gagneraient à être enrichis.

Petit Nanterre: (75%)

Le Parc: (69%)

Université: (75%)

Chemin de l'île : (8%)

Les activités sont finalement peu investies par les enfants

Petit Nanterre: 0%

Le Parc : (7%)

Université: (10%)

COPAS - 22.05.2023 Page 60 sur 106

Il y a une offre associative et une offre émanant de la ville. Pour autant, **cette offre est aujourd'hui inférieure à la demande**. Une logique de « premier arrivé, premier servi » semble ainsi prévaloir, notamment pour l'offre de loisirs et de séjours familiaux. Cette situation ne permet pas forcément de travailler dans la finesse sur les besoins des enfants et des familles concernées.

Des régulations peuvent exister entre l'éducation nationale et les services de la ville (Centre de loisirs, service jeunesse), mais les associations locales ne sont pas forcément dans la boucle.

« Il manque un réseau éducatif local qui ferait participer tout le monde ».

Les partenaires évoquent un décalage, entre l'ambition initiale portée sur une réussite qui dépasse le cadre scolaire et une réalité où les propositions périscolaires sont, somme toute, insuffisantes.

### Le Parc :

Une richesse d'activités existe sur le quartier, avec une perception positive quant à la qualité de ce qui est proposé pour les enfants et les jeunes. Sur l'adéquation entre l'offre et la demande plusieurs remarques ont pu être énumérées :

- Certaines activités victimes de leur succès : « sur le Centre Fontenay, il y a des listes d'attente »,
- Des activités qui ne tournent pas à plein régime : l'espace jeunesse pourrait accueillir davantage de collégiens et élargir le « noyau dur » des jeunes qui investissement l'espace jeunesse.
- Un ciblage des publics qui n'est pas suffisamment fin et qui ne permet pas toujours de toucher les familles, les jeunes qui auraient le plus besoin de participer aux activités proposées.

Les enjeux ne sont pas tant de (re) calibrer l'offre, sauf pour les plus jeunes, mais de **trouver les bonnes formules pour informer et mobiliser les familles et les jeunes qui ne profitent pas de dispositifs dont ils pourraient tirer avantage** dans le cadre de leur parcours éducatif. Cela renvoie à des questions d'information/ communication, d'échanges d'informations et d'articulations entre professionnels, de modalités de repérages...

## Université:

Les activités périscolaires existent pour différentes classes d'âges et l'offre s'est accrue durant le contrat de ville : le GAO s'est installé sur le quartier, l'offre du Préo s'est structurée, l'Espace Jeunesse est considéré comme de qualité... On est donc sur un territoire riche en offre. En outre, si la coordination n'est pas parfaite, elle a le mérite d'exister, elle permet de proposer une offre de qualité, variée, avec des acteurs qui ne vont pas s'inscrire dans des logiques de concurrence.

COPAS - 22.05.2023

Page 61 sur 106

Côté offre, on a donc aujourd'hui, un système d'action qui parait efficace même si la coordination pourrait encore progresser.

Coté usagers, une partie des habitants repère l'offre périscolaire, qui est plutôt bien utilisée à la fois par les jeunes qui naviguent dans les différentes structures et par certains parents. Il est néanmoins nécessaire d'être attentifs aux familles les plus précaires, quand l'offre est limitée avec des contenus pédagogiques de qualité, ce ne sont pas forcément ces familles qui en profitent. Par ailleurs, malgré des politiques tarifaires tout à fait adaptées, certaines familles (familles nombreuses, particulièrement) en situation de grande précarité sont freinées dans l'accès à certaines activités.

A noter néanmoins : pour les classes d'âge des collèges, des problématiques de motivation, de mobilisation et d'envie des jeunes sur lesquelles, il est nécessaire de travailler, ce qui n'est pas facilité par la difficulté à collaborer avec le collège.

#### Chemin de l'île:

Selon les acteurs, les activités périscolaires sont bien investies par les enfants, mais il n'existe pas de liens avec les parents. Les associations parviennent à faire du lien avec les parents mais il faut être néanmoins insistant.

Le maillage est jugé très efficace entre les partenaires après l'école (lien entre écoles, PRE, Cerise, les ALSH...) avec, cependant, un bémol : si le lien entre partenaires fonctionne plutôt bien, cela dépend souvent des personnes et de la stabilité de ces dernières. Avec par exemple, la création du « Vendredi tous unis » : projets communs le vendredi entre enseignants et animateurs qui permettent une mutualisation des compétences. Cela pose la question de la pérennité et de l'avenir de l'action en cas de renouvellement de personnes.

Selon les acteurs, le lien se créé plus facilement avec les familles d'élèves de maternel ou d'élémentaire. Des actions comme celles de l'AFEV permettent d'établir un lien avec les parents puisque l'intervention se fait à domicile, et d'autant plus facilité que l'intervenant n'est pas une personne institutionnelle. Mais il existe des difficultés à faire venir les parents sur des temps d'action. Les partenariats et les liens entre associations (Cerise/AFEV par exemple) ont permis d'ouvrir l'accès à des personnes éloignées du mentorat.

L'investissement des collégiens pose question. Les lieux de fréquentation ne sont pas connus, et ils ne pratiquent pas ou peu d'activités sportives ou culturelles.

Le frein de la bonne compréhension des familles et de la dématérialisation. Les familles n'ont pas toujours la bonne compréhension des activités et dispositifs : les horaires, les démarches administratives comme l'inscription à la cantine, au centre de loisirs, etc. La dématérialisation constitue un frein important avec une aide des structures scolaires et associatives dont ce n'est pas leur cœur de métier.

COPAS - 22.05.2023 Page 62 sur 106

LES PARENTS SE SAISISSENT ILS DES « ESPACES PARENTS » ET DES ACTIONS PARENTALITE CREEES DANS LES DIFFERENTS QUARTIERS ? CES ESPACES, CES ACTIONS LEURS PERMETTENT-ILS D'ACQUERIR DES RESSOURCES UTILES A LEUR FONCTION DE PARENTS ?

A travers les actions parentalité et les espaces parents, les parents trouvent les ressources nécessaires et/ ou participent à leur développement et prennent leur place dans le système local de «co-éducation » des enfants et des jeunes Nanterriens. Certains parents deviennent des « Parents Ressources », des « Parents Relais » pour les autres parents du quartier.	Les actions parentalité et les espaces parents sont investis par plusieurs groupes de parents du quartier et à titre individuel. Les parents contribuent à la dynamique des actions en étant associés aux choix des actions proposées, aux problématiques à aborder
Petit Nanterre : (4,5%) Le Parc : Université :	Petit Nanterre : (4,5%) Le Parc : Université : (22%)
Les actions parentalité et les espaces parents sont investis par quelques parents, ils se saisissent des ressources qui leur sont proposées	Les actions parentalité, les espaces parents sont insuffisamment connus et utilisés par les parents sur les QPV
	*
parents, ils se saisissent des ressources qui leur sont proposées	utilisés par les parents sur les QPV
parents, ils se saisissent des ressources qui leur sont proposées  Petit Nanterre: (64%)	utilisés par les parents sur les QPV  Petit Nanterre : (27%)

COPAS - 22.05.2023

Page 63 sur 106

Des espaces parentalité existent au sein des écoles Joliot Curie et aux Paquerettes, ils sont néanmoins peu animés selon les partenaires présents. Plusieurs actions sont menées par les acteurs en matière de parentalité, il existe néanmoins un **déficit de coordination et de mise en cohérence des actions**.

#### Le Parc:

Le quartier dispose d'espaces dédiés à la parentalité, au sein du collège qui organise des cafés des parents mais aussi au sein des associations qui travaillent avec les parents sur différentes problématiques (c'est la cas d'Authenticité entre autres). Les espaces dont l'orientation principale est la parentalité, sont sous investis. Ils sont fréquentés mais le plus souvent par les parents qui montrent déjà un fort investissement. Les parents plus en difficultés, que ces dispositifs souhaiteraient toucher, sont souvent difficiles à mobiliser. Il existe un réseau parentalité mais, c'est un réseau de professionnels auxquels les parents ne participent pas actuellement. L'existence de ce réseau et le travail mené sur le quartier par les différents acteurs éducatifs, selon les partenaires pourrait être plus pertinent si un pilotage, une animation du réseau parentalité était effective, or cette animation, ce pilotage a été mis à mal par le COVID, il se mettait en place dans le cadre de la Cité éducative.

Les partenaires ont également évoqué la nécessité :

- De partir des besoins des parents pour initier des actions,
- De former davantage les professionnels sur les questions de parentalité et sur les modalités d'intervention ciblant les parents

Pour conclure, si les parents sont aujourd'hui difficiles à mobiliser, le système d'action local mis en place ouvre des possibilités en matière d'espaces parentalités, facilité des échanges écoles / parents, de mise en réseau des parents, ...

## <u>Université</u>:

Sur le quartier Université, **la question de la parentalité est un vrai chantier à ouvrir**. Le collège ne propose pas d'espace parents ; il n'y a pas de réseau parentalité opérationnel (comme cela existe sur d'autres quartiers). Il existait un réseau de parents pour les jeunes enfants de 0 à 6 ans (Crèche et Centre Social), il a été mis en pause pendant la période COVID. L'inexistence d'espaces parents ne signifie pas qu'il n'existe pas d'actions parentalités. Certaines actions existent, elles sont néanmoins limitées et peu variées. La CAF a souligné durant le temps de travail la volonté de travailler en lien avec les acteurs du quartier pour développer les actions parentalité.

COPAS - 22.05.2023 Page 64 sur 106

### Chemin de l'île :

Les structures associatives et scolaires proposent de nombreux cafés des parents. Avec des écoles qui organisent également leur propre café des parents sur des thématiques spécifiques (sommeil, alimentation, préparation au CP, ...).

Mais le constat est fait de parents qui participent peu aux actions parentalité et qui sont relativement éloignés des institutions. Deux principaux freins sont repérés pour les parents : la garde des enfants et la barrière de la langue.

Au niveau organisationnel, une communication qui est jugée faible, avec un manque de structuration entre acteurs ou de création d'un réseau. Les espaces mériteraient d'être mutualisés pour regrouper les familles.

COPAS - 22.05.2023

Page 65 sur 106

LES ACTIONS SANTE MISE EN PLACE DANS LES ECOLES, ONT-ELLES UN IMPACT SUR LES PRATIQUES D'HYGIENES, DE SOINS, D'EQUIPEMENTS DES ENFANTS ET DES JEUNES DES QPV (LUNETTES, BROSSES A DENTS...).

Les actions santé permettent à la fois des mises en lien avec des professionnels de santé et de soins et de modifier les comportements, l'hygiène de vie des enfants concernés en lien avec leurs parents.	Les actions santé permettent la mise en lien avec des professionnels de santé et de soins, en dehors des temps scolaires, pour agir sur des problèmes de santé repérés.
Petit Nanterre:	Petit Nanterre : (100%)
Le Parc : (33%)	Le Parc : (30%)
Université:	Université : (25%)
	Chemin de l'île : (20%)
Les actions ont un impact sur les temps scolaires mais moins dans le cadre	Les actions ont un impact à court terme mais l'impact est moindre à moyen
familial et extrascolaire de manière générale (activités proposées hors cadre scolaire).	terme.  L'impact des actions n'est pas mesuré
familial et extrascolaire de manière générale (activités proposées hors	terme.
familial et extrascolaire de manière générale (activités proposées hors cadre scolaire).	terme.  L'impact des actions n'est pas mesuré  Petit Nanterre :
familial et extrascolaire de manière générale (activités proposées hors cadre scolaire).  Petit Nanterre :	terme.  L'impact des actions n'est pas mesuré  Petit Nanterre:  Le Parc: (4%)
familial et extrascolaire de manière générale (activités proposées hors cadre scolaire).  Petit Nanterre: Le Parc: (33%)	terme.  L'impact des actions n'est pas mesuré  Petit Nanterre :

COPAS - 22.05.2023

Page 66 sur 106

**8 personnes se sont abstenues de se positionner sur ces questions par manque de visibilité**. On peut ainsi poser comme hypothèse que la santé constitue un enjeu moins investi ou moins connu par les acteurs du territoire.

Dans un même temps, des **actions sont menées au sein des écoles** sur différents thèmes : soins dentaires par exemple. Si le travail est salué, il y a peu de retours sur les effets des actions menées. Au-delà des soins dentaires, des besoins sont pointés en matière d'audition et de vue. Il y a également des besoins en orthophonistes. Des liens avec l'Hôpital sont également noués : une journée Ville Hôpital est organisée tous les ans et la CPAM est preneuse de collaborations avec les acteurs de terrain. Enfin, l'association Zy'Va commence à développer des actions autour de la santé des jeunes (Nutrition/Sport et Santé).

Il y a donc quelques perspectives de développement d'actions sur la question de la santé (dépassant le cadre éducatif et scolaire).

## Le Parc:

Les participants ont évoqué à la fois des ressources intéressantes comme l'action menée autour de la vue par les acteurs du territoire et l'association Helen Keller qui a permis à des enfants d'engager des parcours complets de la détection à l'équipement mais aussi des difficultés à mesurer l'impact de certaines actions (santé bucco-dentaire, alimentation) en dehors du périmètre scolaire.

Il a également été noté la difficulté à accéder, comme sur d'autres territoires à certaines prestations (Orthophonie par exemple).

### Université:

Des actions sont mises en place sur la santé bucco-dentaire et sur l'alimentation (prévention de l'obésité) dans les écoles. Si les actions semblent répondre à de réels besoins, il n'est pas simple, actuellement, d'en évaluer les effets. La situation familiale va être déterminante dans la poursuite du travail de sensibilisation, de diagnostic réalisé en milieu scolaire.

En matière de santé mentale, les délais de prise en charge sont « faramineux » pour ce qui est du CMPP, alors que les besoins se sont amplifiés depuis le COVID, sans pouvoir les quantifier précisément. Le point écoute jeunes a proposé des permanences dans les collèges, le Collège République (Petit Nanterre) a répondu favorablement, pour le Collège Victor Hugo (Université), c'est plus difficile à mettre en place.

COPAS - 22.05.2023 Page 67 sur 106

#### Chemin de l'île :

Le quartier est marqué par des problématiques de santé prégnantes avec une absence importante de la médecine de ville. La ville manque de médecins traitants, de pédiatres et de psychologues notamment. Et l'ABS a montré l'acuité des problématiques de santé mentale chez les jeunes.

Il faut néanmoins noter des acteurs présents sur le quartier pour les plus jeunes. La PMI intervient sur l'ensemble du quartier pour un bilan des 4 ans : dépistages visuels, auditifs et langage. L'école et les parents bénéficient d'un retour à la suite du bilan réalisé. Ce bilan a un impact sur les parents, qui suivent plutôt bien les recommandations de visite. Le relais entre l'école et la PMI est organisé, avec une procédure d'interpellation en cas de repérage des difficultés. Un dépistage bucco-dentaire est organisé par la ville à tous les niveaux de classe élémentaire.

Et un **PRE qui propose un point écoute jeunes dans les collèges avec** une orientation vers l'espaces santé jeunes, des actions vers les maternels avec des ateliers socio-thérapeutiques (qui ont toutefois connu un arrêt brutal).

Malgré le nombre d'actions mené, la capacité des actions à toucher un nombre significatif d'enfants et de familles du quartier, les acteurs pointent la difficulté de mesurer l'impact réel (sur le plan qualitatif et dans le temps long) des actions pour les familles concernées, faute d'outils d'évaluation.

## 3.5 - L'éducation, consolidation communale

S'il y a de réelles différences de problématiques, de pratiques sur les quartiers, **une véritable offre éducative en directions des habitants des QPV existe** dans l'école et sur les temps d'enseignement, sur les temps périscolaires et sur les temps extrascolaires, (le dispositif « après l'école » a été cité à de nombreuses reprises par les professionnels et les parents rencontrés).

Cette offre apporte des ressources utiles à la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes bien que toutes et tous n'en profitent pas, notamment les familles les plus fragiles. Il s'agit donc, de porter la réflexion à l'échelle communale sur la manière de toucher davantage les familles les plus fragiles.

Autre réflexion générale qui émerge des différents temps de travail, la question **de la coordination et des articulations** qui restent très variables d'une période à une autre, d'un territoire à un autre, entre acteurs associatifs / services de la ville / établissements scolaires.

Il y a un enjeu communal à sortir de cette instabilité et à mettre en place des garanties (qui engagent différents acteurs), pour que les coordinations se développent et perdurent.

Le contrat de ville, ne s'est pas suffisamment décliné en contrat éducatif de quartier/ville, dans tous les quartiers, c'est de notre point de vue, une piste à creuser pour la prochaine contractualisation (voir partie 5, dédiée aux recommandations).

COPAS - 22.05.2023 Page 68 sur 106

D'autres problématiques sont également à mettre au travail, à l'échelle communale, sur des compétences qui incombent à différentes institutions :

- 1. **L'orientation scolaire et professionnelle** qui s'est amplifiée dans le cadre des processus de sélection induits par Parcoursup, en 3<sup>ème</sup> et pour les filières post-bacs (professionnalisantes ou générales), avec des ressources réduites sur le territoire, et notamment l'absence de CIO sur la ville, malgré sa taille.
- 2. **L'accompagnement des lycéens et des étudiants**, sur un territoire où le lycée général présent sur la Ville a des résultats mitigés quant à sa capacité à accompagner les élèves les plus fragiles de la seconde au Bac.
- 3. L'enfance en danger et la protection de l'enfance, dont le fonctionnement est insatisfaisant et ne permet pas d'apporter des réponses éducatives adéquat à des situations que les acteurs locaux identifient comme relevant des outils et dispositifs de la protection de l'enfance (Aide Éducative en Milieu Ouvert, Aide Éducative à Domicile, placement en établissement...).
- 4. Les questions liées à la **prise en charge des enfants souffrant de troubles** psychologiques légers ou plus lourds, pour lesquels l'accès à l'éducation et à des prises en charge spécifique n'est pas toujours simple.
- 5. **L'appui à la parentalité** : si quelques actions existent, c'est un sujet sur lequel les acteurs cherchent leurs marques. En matière d'actions en direction des parents, la capacité des acteurs à toucher les parents les plus en difficulté mais aussi à les associer davantage aux actions en direction des enfants mérite d'être renforcée.

Sur l'ensemble des points évoqués, les changements seront possibles, uniquement si le futur contrat de ville permet un plus grand engagement des institutions signataires. Sans cela les actions spécifiques auront peu de prises sur l'amélioration de la situation des enfants, des jeunes et des parents des QPV.

COPAS - 22.05.2023 Page 69 sur 106

# 3.6 - Cadre de vie, approche par quartier

1) Dans quelle mesure la question des parkings, de leur sécurisation et de leur bon usage a-t-elle été investie et comment la situation a évolué ?

Globalement la question du parking et du stationnement est réglée et n'est plus une difficulté majeure pour les habitants du quartier.	Des améliorations en termes de parking et de stationnement sont significatives, il reste néanmoins quelques difficultés dans le quartier.
Petit Nanterre:	Petit Nanterre: (17%)
Le Parc :	Le Parc :
Université:	Université:
Des améliorations ont été apportées, néanmoins la question du stationnement reste problématique et sujet d'insatisfaction pour une majorité d'habitants	Pour l'instant, il n'y a pas eu de travail sur les parkings et la question du stationnement reste problématique.
Petit Nanterre : (83%) Le Parc : (100%) Université : (100%)	Petit Nanterre :  Le Parc :  Université :
Chemin de l'île : (100%)	

COPAS - 22.05.2023

Page 70 sur 106

Soulignons, en préalable, que sur le Petit Nanterre, il n'y avait pas de représentants des bailleurs sociaux, ni de représentants de la ville intervenant sur les espaces publics lors des ateliers.

Les partenaires font le constat de **problèmes récurrents de stationnement** dans les espaces publics au quotidien, de voitures épaves « puits sans fonds des épaves ». Il ne s'agit pas, selon eux, d'un problème de place,s les parkings sous terrains étant très partiellement remplis (20% de leurs capacités), mais de problématiques d'ordre financier (malgré un coût réduit, la tarif des places, annoncé par les participants est de 15 euros) et de sécurité.

Un travail est engagé par les bailleurs et la ville pour faire évoluer les usages des parkings (travail sur la configuration des parkings, la sécurité, la réglementation, convention avec des fouriéristes...). Ce travail prend du temps. Si une légère amélioration a été perçue, les partenaires estiment qu'un important travail reste à faire et qu'il ne pourra se faire qu'en associant et sensibilisant les usagers des parkings (habitants, commerçants, travailleurs...).

#### Le Parc:

Le stationnement est un véritable problème qui a un impact sur la vie des habitants véhiculés. Ces derniers ont des difficultés à stationner. Ces difficultés influent également sur la circulation et la sécurité routière (stationnements nombreux en double file), sur l'image du quartier avec de nombreux véhicules épaves, sur le ramassage des déchets...

Comme sur d'autres quartiers des projets sont en cours mais les habitants souhaitent des améliorations rapides et la question des parkings impacte le quotidien d'une partie des habitants. Il y a également des questionnements autour de différents parkings collectifs (ALDI /Carrefour Market/ stade), ces questionnements ont trait à leurs usages mais aussi à l'état des parkings, à leur gestion.

Il y a des marges de manœuvre importantes qui existent avec les parkings souterrains, historiquement sous-utilisés du fait d'une désaffection liée à l'image (insécurité), aux tarifs qui ont pu être proposés par le passé... Leur (ré)investissement est l'une des clefs du règlement des problématiques de stationnement.

Les partenaires ont néanmoins souligné les **progrès réalisés sur la dalle serpent** avec des aménagement ayant permis de sécuriser les accès, même si une partie du parking n'est pas utilisée.

COPAS - 22.05.2023 Page 71 sur 106

### Université:

La situation est contrastée sur le quartier : le stationnement est devenu payant sur les Provinces Françaises, ce qui a permis d'en améliorer notablement l'utilisation par les résidents ; sur Berthelot, c'est toujours très problématique en raison de l'utilisation du parking par les personnes qui travaillent et/ou qui se rendent à la préfecture.

Au-delà de ces problèmes qui devraient être résolus à la suite d'opérations de résidentialisation, il y a encore des difficultés de stationnement de voitures ventouses ou encore de scooter en bas d'immeubles. La fourrière passe, la Police fait son travail, mais ce sont des problèmes persistants qui ne sont pas totalement réglés.

Finalement, le travail réalisé sur les Provinces Françaises a déplacé le problème sur Berthelot.

#### Chemin de l'île:

Un stationnement qui reste difficile. Le parking Benoit Frachon, payant à l'exception des jours de marché, est un espace de circulation qui est devenu dangereux, avec le développement de la circulation des deux roues (squat, rodéos). Les habitants du quartier n'osent plus le traverser à partir de 14h et font état d'un fort sentiment d'insécurité. Cela a été relevé lors des marches exploratoires mais aucun changement n'est observé à ce jour.

Les habitants partagent des craintes à l'égard de la destruction du parking de la tour Noirmoutier. **De nombreuses voitures y sont abandonnées et brûlées.** Les habitants étaient, au départ, favorables à sa résidentialisation. Mais ils craignent cependant le cloisonnement de la vie du quartier et le manque d'espaces communs. Actuellement, un parking est résidentialisé dans le **quartier qui est toujours en transition** (en cours de NPNRU) ce qui développe le stationnement anarchique.

Le constat d'un coût du stationnement important pour les familles du quartier ainsi qu'une problématique toujours forte des voitures épaves et des délais d'enlèvement jugé encore très longs. Néanmoins, c'est un point d'amélioration avec la montée en puissance de la police municipale. Aujourd'hui la ville dispose de 3 agents de police municipale, avec un passage à 10 agents après l'été (objectif de passer à 25 agents de police Municipale à l'échelle de la ville).

Les **améliorations constatées** par les acteurs concernent la vidéosurveillance dans les parkings souterrains et dans le parking de l'école Vallon.

COPAS - 22.05.2023 Page 72 sur 106

LES ACTIONS DE MEDIATION, DE PREVENTION SITUATIONNELLE, D'AMENAGEMENT ONT-ILS CONTRIBUE A L'AMELIORATION DE LA TRANQUILLITE DANS LES ESPACES PUBLICS (OCCUPATION APAISEE DES ESPACES PUBLICS, VOIRE PRIVES COMME LES HALLS D'ENTREE DES IMMEUBLES, CIRCULATION ROUTIERE, NUISANCE SONORES...).

Les actions permettent l'amélioration générale de la tranquillité des espaces publics même si tout n'est pas réglé.	Les actions permettent l'amélioration de la tranquillité dans une partie des espaces publics de manière structurelle mais tous les espaces, notamment les plus problématiques ne sont pas concernés.
Petit Nanterre :  Le Parc :  Université :	Petit Nanterre : (43%) Le Parc : Université : (8%)
Les actions menées permettent de réagir, de régler des problèmes ponctuels mais pas de travailler dans la durée sur l'amélioration de la tranquillité des espaces publics.	Les actions menées n'ont pas d'effets perceptibles sur la tranquillité dans les espaces publics. Les actions menées restent plutôt rares.
Petit Nanterre : (43%) Le Parc : (63%) Université : (46%) Chemin de l'île : (20%)	Petit Nanterre: (14%) Le Parc: (37%) Université: (46%) Chemin de l'île: (80%)

COPAS - 22.05.2023 Page 73 sur 106

### Petit Nanterre:

Globalement le cadre de vie s'est amélioré (cf. : question 3), pour autant, malgré des aménagements prenant en compte les questions de tranquillité publique, celles-ci ne sont pas réglées :

- La question des trafics de drogue fait débat : pour une partie des professionnels le trafic de stupéfiants a diminué ; pour d'autres, il est moins visible et s'il est vrai qu'il a diminué dans certaines parties du quartier, il s'est implanté sur d'autres parties. Certains participants ont également pointé des nouvelles pratiques de délinquance moins visibles mais réelles notamment au niveau des parkings souterrains, à la faveur du confinement.
- Pour ce qui concerne les incivilités, certaines incivilités (jet sur la voie publique) semblent moins répandues (ou mieux gérées) que par le passé tandis que d'autres types d'incivilités persistent. Ont notamment été évoquées les circulations à deux roues sur des voies piétonnisées, voire sur des espaces verts aménagés.

En matière de prévention des incivilités et surtout de la délinquance, les partenaires ont regretté des moyens qui restent stables mais qui ne permettent pas de travailler sur certaines réussites.

«Il y a et il y a eu des opérations de police qui ont désorganisés les trafics... » ;

« En matière de prévention, il n'y a pas plus d'éducateurs, il n'y a toujours pas de police de proximité... Il faudrait aussi faire un travail de médiation, nous on est au taquet mais les services de médiation, on ne les voit jamais avec ou dans les locaux des associations ».

Les partenaires ont évoqué sans forcément entrer dans les détails de nouvelles pratiques de délinquances avec le COVID, des jeunes moins visibles mais une délinquance toujours présente.

Ils pointent, par ailleurs, deux années difficiles, de sur-mobilisation des professionnels (de l'éducation, du social, de l'animation du quartier) encore sur le terrain, avec un risque d'épuisement et de sur-mobilisation sur la gestion des urgences, au détriment d'actions plus structurelles nécessaires.

COPAS - 22.05.2023 Page 74 sur 106

### Le Parc:

Des actions sont menées par le service de prévention (8 éducateurs/ 5000 jeunes sur le quartier), la ville, les bailleurs avec **des réussites individuelles** mais finalement des problèmes qui ne sont pas réglés mais plutôt déplacés.

Il y a une fatigue d'une partie des habitants quant à certains comportements qui n'évoluent pas ou pas suffisamment rapidement pour que l'amélioration de la vie dans le quartier soit significative. Ont été évoqués comme **objets de tensions et d'insatisfactions forts** :

- Les rodéos (2 roues), malgré des aménagements et un travail de sensibilisation mené par le club de prévention entre autres,
- Les problèmes de circulations (blocages de véhicules) qui peuvent générer des conflits violents (particulièrement dans les parkings)
- Les problèmes liés à une occupation de l'espace public qui génère des nuisances de différentes nature (bruit, saleté...). En la matière, il est à noter l'initiative d'un groupe de jeunes soutenu par la ville qui a mis en place des tentes pour permettre aux jeunes de se retrouver de manière informelle sans générer de nuisances.
- Les problèmes de propreté et notamment de jets de déchets par les fenêtres. Des actions de sensibilisation sont prévues avec le club de prévention et d'autres partenaires avec néanmoins le sentiment que ce type d'actions permet d'atténuer les difficultés sans forcément les résoudre.

Les points positifs sont néanmoins l'existence d'actions (aménagements), d'un réseau d'acteurs qui mène des actions, pour certaines coordonnées. Il y a des initiatives intéressantes qui émergent mais qui, pour l'instant, ne permettent pas d'apporter des réponses structurelles (dans la durée) aux difficultés identifiées.

# <u>Université</u>:

Si le quartier ne souffre pas de problématiques de grande délinquance, il reste troublé par des incivilités récurrentes : petits trafics de stupéfiants, rodéo, dégradation du mobilier urbain, circulation à deux roues sur des espaces non appropriés, chiens dangereux non tenus en laisse, certains halls d'immeubles squatté... Il existe aussi des conflits d'usage autour du City-stade qui génère du bruit pour les riverains notamment pendant la période estivale. Ces difficultés font néanmoins l'objet d'un travail régulier, voire renforcé :

- Le GAO (Prévention spécialisée) s'est installé dans le quartier, « c'est un vrai plus pour toucher les jeunes », malgré l'installation récente les éducateurs sont bien repérés par les jeunes. Le service jeunesse est aussi très actif sur le quartier et propose des activités de loisirs accessibles et de qualité pour les 11-17 ans. Des chantiers éducatifs peuvent être menés avec une partie des jeunes.
- Le dispositif de médiation (nuit) mis en place au niveau de la ville est présent sur le quartier avec de remontées qui se font du lien avec les habitants, une présence sociale à la sortie du collège...
- De la vidéosurveillance a été mise en place sur certains espaces stratégiques.

• ..

COPAS - 22.05.2023

Page 75 sur 106

Cet investissement ne permet pas forcément de régler l'ensemble des difficultés mais la situation ne se dégrade pas, voire peut s'améliorer sur certains enjeux. Ainsi, les trafics de stupéfiants sont à la fois plus discrets et semblent s'être atténués sur le temps long.

A noter que sur les Provinces Françaises, la mobilisation des habitants et la présence d'adultes en lien avec les jeunes dans l'espace public est un véritable point fort qui contribue à une utilisation plus apaisée de l'espace public.

### Chemin de l'île :

Des dispositifs sont en œuvre mais cela est jugé encore insuffisant au niveau du réseau d'animation et d'occupation de l'espace public.

Des actions de **prévention jeunesse** sont organisées 4 soirées en été. Mais il n'y a **pas d'action coordonnée** et pas **de tissu associatif dynamique pour soutenir ces actions**.

Les médiateurs de nuit ont des sollicitations et peuvent intervenir. Ils se rendent parfois dans les halls, mais cela reste ponctuel. C'est une approche curative de la médiation, avec une dimension préventive plus réduite. Le dispositif permet de calmer les jeunes quand il y a des tensions dans le QPV.

Pour finir, notons un sentiment d'abandon des habitants qui n'ont **pas une vision positive et rassurante de la police**. La police de proximité pourrait constituer une ressource à cet égard.

COPAS - 22.05.2023 Page 76 sur 106

LES REMONTEES DES HABITANTS SUR LE QUARTIER DANS LE CADRE DE DIFFERENTES INSTANCES DE CONCERTATION ET DE COLLABORATIONS AVEC LES PROFESSIONNELS (DIAGNOSTICS EN MARCHANT, REUNIONS DE QUARTIER...) SONT-ELLES SUFFISAMMENT PRISES EN COMPTE (EN MATIERE D'ENTRETIEN, D'AMENAGEMENTS, D'EVOLUTION DES SERVICES PROPOSES...).

Les remontées des habitants sont prises en compte, ils sont associés lorsque cela s'avère pertinent à la recherche et à la mise en place de solutions.

Les remontées des habitants sont prises en compte quant aux difficultés repérées mais ils sont peu informés et associés, y compris lorsque cela s'avère possible, des actions mises en place.

Petit Nanterre:

Le Parc : (20%)

Université:

Petit Nanterre: (33%)

Le Parc : (50%)

Université: (67%)

Chemin de l'île : (50%)

Les remontées des habitants concernant des dysfonctionnements liés à l'entretien ou à des services de base (éclairage, ramassage des déchets défectueux...) sont pris en compte. Les remontées concernant des projets plus structurants (aménagements, changement des modes de fonctionnement de certains services...) sont insuffisamment pris en compte.

Petit Nanterre: (66%)

Le Parc : (20%)

Université: (33%)

Chemin de l'île : (50%)

Les remontées des habitants sont insuffisamment prises en compte ou dans des délais trop longs, y compris lorsqu'il s'agit de problèmes perçus comme faciles à résoudre (entretiens d'équipements défectueux (éclairages, ascenseurs...)

Petit Nanterre:

Le Parc : (20%)

Université:

COPAS - 22.05.2023 Page 77 sur 106

#### Petit Nanterre:

« Les courriers des habitants du Petit Nanterre (une centaine de courriers), contrairement, à d'autres quartiers, les remontées concernent, quasiexclusivement, les parkings »,

Sur d'autres éléments du cadre de vie, la situation s'est améliorée. C'est, notamment, le cas pour ce qui est de la propreté, « du signalement au ramassage, ça semble plutôt bien fonctionner ». Les habitants sont plutôt satisfaits de l'arrivée de nouveaux commerces et investissent certains espaces nouvellement créés (exemple sortie de l'École des Coquelicots).

Les partenaires ont pointé un potentiel en termes d'implication des habitants, qui reste néanmoins sous investi avec quelques collectifs qui se mettent en place mais qui ne sont pas suffisamment animés. La concertation autour des squares, des aires de jeux... fonctionne plutôt bien mais ce sont des actions sporadiques. Les partenaires notent que les bailleurs sont en train de se structurer pour mieux concerter les habitants. Le chantier concertation reste néanmoins à investir davantage.

A noter : les habitants rencontrés estiment que le dialogue avec Logirep et Nanterre Coop Habitat devient difficile, peu de réponses aux sollicitations, peu d'informations sur le traitement des dossiers... Le dialogue avec la ville semble plus simple, l'équipe de projet de quartier est identifiée et peut jouer un rôle de courroie de transmission.

# Le Parc

D'après les partenaires, les remontées d'informations peuvent passer par différents canaux : réclamations avec un service dédié, diagnostic en marchant, conseils de quartiers, remontées informelles via les réseaux sociaux. La ville et les élus sont attentifs sur l'ensemble des canaux.

Les remontées sont traitées en fonction des difficultés qu'elles soulèvent et des ressources que cela demande de mobiliser « un remplacement de poubelle, ça va vite généralement... pour un carreau cassé, c'est plus long, il faut commander, réparer et si ça recasse dans la foulée, on attend un peu que la situation se calme ». Si les habitudes de concertations semblent installer sur le quartier y compris sur des questions du quotidien, les instances ne sont pas forcément investies par les habitants ou sont investies par « une élite ».

Le dialogue, avec une partie de la population, notamment les jeunes, reste difficile, y compris lorsqu'ils sont force de proposition (temps de réponse long, refus de certaines propositions insuffisamment argumentées), néanmoins des progrès peuvent être notés. Évoquons, à titre d'illustration, la mise à disposition d'une tente à proximité du stade pour permettre aux jeunes de se réunir (été 2022), sans causer de nuisances sonores dans le voisinage.

COPAS - 22.05.2023 Page 78 sur 106

### Université:

Les remontées des habitants se font à la fois au niveau de la ville et de Nanterre Coop.

Ces remontées peuvent, lorsque c'est possible faire l'objets de mesures correctives (évolution des tournées de ramassage des déchets), voire d'actions plus structurelles : mise en place d'un poste de chargé de parcours locatif pour travailler notamment sur les mutations des personnes en perte d'autonomie, sur le Parc HLM sans ascenseurs...

Néanmoins le lien avec les habitants n'est pas toujours simple. Sur le quartier, il n'existe pas d'amicales de locataires actives, ni de conseils citoyens. Depuis 2 ans et le recrutement par le bailleur d'un chargé de DSU, le lien avec les habitants est en phase d'être renforcé, des actions sont mises en place, le bailleur communique via son magazine et les réseaux sociaux...

A noter également : pour prendre en compte les souhaits des habitants, la mise en place d'un budget participatif de la ville et d'un fond de soutien des initiatives des habitants par le Bailleur social (Nanterre Coop).

### Chemin de l'île :

Les services de la ville prennent en compte les remontées des habitants avec une orientation/relais vers les services adéquates cependant les délais de traitement peuvent varier selon les cas.

Il existe également un **manque de communication** par un manque de retours auprès des habitants. Ce qui est réalisé n'est pas toujours visible pour les habitants. Il a été partagé, à cet égard, un **problème de volume des demandes à traiter** et une difficulté à suivre pour les services de la ville.

Depuis plusieurs années, l'organisation du **budget participatif** a permis aux habitants de proposer des actions d'amélioration et d'embellissement pour leur quartier.

COPAS - 22.05.2023 Page 79 sur 106

LES SERVICES « INCONTOURNABLES » AUX RESIDENTS (FONCTIONNEMENT DES ASCENSEURS, COLLECTE DES DECHETS, PROPRETE ET BON USAGE DES PARTIES COMMUNES...) ONT-ILS EVOLUE DE MANIERE POSITIVE OU AU CONTRAIRE SE SONT-ILS DETERIORES ?

Globalement les services incontournables se sont améliorés, voire se sont enrichis depuis 2018	Globalement les services incontournables sont d'un niveau correct, la situation est stable ou s'est améliorée depuis 2018	
Petit Nanterre:	Petit Nanterre: (100%)	
Le Parc : (20%)	Le Parc : (60%)	
Université:	Université : (80%)	
	Chemin de l'île : (100%)	
Selon les acteurs responsables (bailleurs, ville, Métropole), les services se maintiennent à un niveau de qualité satisfaisant ou se dégradent depuis 2018	Les services « incontournables » se sont dégradés et/ ou les dysfonctionnements importants perdurent depuis 2018	
	Petit Nanterre :	
Petit Nanterre:	Le Parc :	
Le Parc (20%)	Université:	
Université : (20%)		

COPAS - 22.05.2023
Page 80 sur 106

### Petit Nanterre:

Comme vu précédemment, la propreté n'est plus un sujet de préoccupation majeur. La tranquillité publique reste, quant à elle, un vrai sujet, tant en matière de délinquance que d'incivilités. Nous n'avons pas abordé les questions de panne d'ascenseurs avec les partenaires.

Les habitants rencontrés constatent le **manque de gardiens sur deux secteurs** -Coquelicot et Pervenche (1 gardien pour 300 habitants, au lieu d'un pour 200), la non réalisation de petits travaux ou de petits entretiens malgré différentes interpellations (balayage des caves, plaques d'égouts, ...), et le manque de disponibilité des bailleurs pour recevoir les locataires.

Les habitants ont également relevé la dégradation, du fonctionnement de la ligne de bus avec des temps d'attentes qui se sont prolongés et une régularité aléatoire.

### Le Parc:

Un effort important est porté sur la propreté du quartier (ramassage des poubelles, nettoyage des espaces publics, encombrants). Les partenaires font le constat d'un quartier globalement plus propre, malgré des difficultés qui persistent.

Concernant les ascenseurs, d'après le bailleur, ce n'est pas qu'une question de maintenance : des dégradations sont aussi à l'origine de pannes.

Une réflexion est en cours chez Nanterre Coop pour faciliter la vie des locataires peu mobiles lors des pannes d'ascenseurs (courses, poubelles...).

# <u>Université</u>:

Globalement le niveau de service incontournable a été jugé satisfaisant par les partenaires présents avec des services complémentaires qui peuvent être développés :

- Service de mobilité verticale (pour les locataires peu mobiles), en cas de pannes longues des ascenseurs,
- Sur-entretien de parties communes par la régie de quartier...
- Médiation de nuit pour régler les conflits de voisinage et intervenir auprès des jeunes bruyants.
- ...

Certains actes de vandalisme ou d'incivilité vont avoir un effet sur des services incontournables (ascenseurs), jets d'ordure par les fenêtres... Le bailleur (Nanterre Coop) estime avoir amélioré l'information aux locataires concernant certaines dégradations et leurs effets.

COPAS - 22.05.2023 Page 81 sur 106

# Chemin de l'île:

Est constatée une amélioration dans la gestion des déchets et des encombrants et dans la réparation des ascenseurs.

Un travail a également été réalisé sur la problématique du **jet des déchets par les fenêtres** par les bailleurs avec l'association PikPik Environnement.

Des **actions de sensibilisation** auprès des locataires par du porte-à-porte ont été organisées. Syctom (traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés) propose aussi de la sensibilisation.

COPAS - 22.05.2023 Page 82 sur 106

DES ESPACES DE CONVIVIALITE, DE VIVRE ENSEMBLE, DE LOISIRS ONT-ILS EMERGES SUR LE QUARTIER ? SONT-ILS UTILISES PAR LES HABITANTS DU QUARTIER ?

Des espaces de convivialité ont été mis en place et sont devenus des lieux de vie ouverts, supports à l'animation des quartiers.	Des espaces de convivialité ont été mis en place et ont été appropriés par des groupes d'habitants, ces espaces sont en phase de devenir des lieux de vie et de convivialité sur le quartier.
Petit Nanterre : Le Parc : (37%) Université :	Petit Nanterre: (83%) Le Parc: (37%) Université: (100%) Chemin de l'île: (100%)
Des espaces de convivialité ont été mis en place mais les habitants ne se les sont pas appropriés.	Non il n'y a pas eu d'aménagements de convivialité ou ils ne sont pas perçus comme tels
*	• 1
les sont pas appropriés.	perçus comme tels

COPAS - 22.05.2023
Page 83 sur 106

### Petit Nanterre:

Des espaces de convivialité ont émergé sur plusieurs parties du quartier.

Si certains de ces espaces sont appropriés par les enfants et leurs parents (espace à proximité du Centre Social Valérié Méot, ...), d'autres font l'objet de mésusages (circulation de 2 roues, accaparement de l'espace par quelques groupes...).

Par conséquent ces espaces sont peu appropriés par les autres habitants, voire génèrent des conflits entre habitants qui peuvent voir par la suite d'un mauvais œil toute tentative d'aménagements d'espaces de convivialité.

### Le Parc:

# Des lieux de convivialité existent et sont de plus en plus investis par une partie des habitants :

- Jardin partagé,
- Café des habitants.
- Terrains, aménagements sportifs,
- Maison des habitants (mais ce n'est pas forcément spontané),
- Théâtre par le bas
- ...

Des espaces spontanés émergent pour répondre à des besoins. Ont notamment été évoqué des barbecue « sauvages » faute d'aménagement (Parc Malraux, Rue de la Paix, le jardin d'Arlequin).

Se posent néanmoins quelques questions :

- Les lieux évoqués ci-dessus ne sont pas toujours identifiés comme des lieux ouverts par les habitants.
- Les femmes demeurent moins présentes que les hommes dans les espaces publics, y compris conviviaux.
- Pour finir, les jeunes sont vus comme des nuisances et de fait, lorsqu'ils font des demandes, elles sont traitées avec une certaine méfiance, voire avec une certaine retenue. C'est ce qui semble s'être passé avec les barbecues, faute d'aménagement les pratiques sont aujourd'hui peu cadrées.

COPAS - 22.05.2023 Page 84 sur 106

### Université:

Dans le cadre de la rénovation du quartier, plusieurs espaces ont émergé (placettes avec bancs, pelouses et squares, etc.). Ce sont des espaces appropriés par les habitants même si certains peuvent ne pas être adaptés à certaines périodes de l'année (absence d'ombre sur les pelouses par exemple, avec un désagrément lors des fortes chaleurs).

D'autres espaces ont émergé dans les structures :

- Au Centre Social la cabane des Chibanis, est dédié aux séniors qui se réunissent régulièrement à l'étage pour discuter, jouer...
- L'ouverture d'un espace du GAO permet aux jeunes de se retrouver plutôt en matinée.
- Sur les Provinces Françaises les espaces publics sont de manière générale bien utilisés par les habitants, hormis le théâtre de plein air.

De petits équipements (brumisateurs, boites à livres, etc.) sont assez utilisés par les habitants. Les terrasses d'été constituent aussi un équipement qui permet une appropriation des espaces publics. L'arrivée de commerce est plutôt positive même s'il faut noter qu'une partie des enseignes (restauration entre autres) ne sont pas fréquentés par les habitants, au vu des prix pratiqués.

### Chemin de l'île:

Des lieux de convivialité sont identifiés :

- La **Maison du chemin de l'île** comme lieu central avec une satisfaction sur la beauté du lieu. Mais avec une fréquentation de familles "d'habituées" dont les enfants vont au centre de loisirs. Les associations y proposent des activités de manière ponctuelle mais les activités sont jugées chères et les habitants ne s'en saisissent pas forcément
- Un nouveau centre commercial avec des aménagements (parvis, bancs, terrasse) sont en cours d'appropriation par les habitants
- Des terrasses, des animations et des ateliers d'été mis en œuvre sur le quartier qui fonctionnent bien
- La ramasse avec la distribution de colis alimentaires devient un lieu de vie pour les personnes en situation de grande exclusion (convivialité, discussions, échanges)
- Des jardins partagés qui vont commencer à Voltaire.

Dans un même temps, on observe des problématiques toujours existantes :

- Sans pouvoir préciser les lieux, le constat d'espaces "genrés" dans le quartier où peu de femmes sont présentes.
- Des aires de jeux où des mamans "dealent"
- Une mobilité qui reste compliquée pour les habitants du quartier

COPAS - 22.05.2023

Page 85 sur 106

A noter que sur les questionnements relatifs à l'exonération de TFPB (pertinence dans le cadre du contrat de ville, visibilité) et sur la GUSP (articulation avec la Politique de la Ville), les acteurs présents dans les différents groupes se sont peu exprimés faute de visibilité. On peut en conclure que la GUSP et la TFPB restent des modalités ou dispositifs d'amélioration de la vie des quartiers peu appropriés, aujourd'hui par les acteurs de proximité dans les quartiers.

# 3.7 - Le cadre de vie, consolidation communale

L'amélioration du cadre de vie dans les différents quartiers fait l'objet de quelques consensus quels que soient les quartiers :

- En matière d'améliorations, les acteurs notent des avancées significatives en matière de propreté des espaces, de gestion des différents types de déchets. Ils notent également sur quasiment tous les quartiers l'émergence d'espaces de convivialité, même si, une partie d'entre eux sont détournés de leur usage initiale et peuvent engendrer des nuisances.
- Coté insatisfactions ou fragilités, la tranquillité publique reste un point noir sur certains quartiers, de manière générale pour tout ce qui concerne les problèmes de stupéfiants, les incivilités les plus gênantes (circulation des deux roues sur les trottoirs ou dans des espaces de tranquillité...), les problèmes persistent même s'ils peuvent être moins perceptibles à certains moments ou se déplacer d'une partie à l'autre du quartier, (en fonction des interventions de police des aménagements réalisés...). Les difficultés de stationnement restent des motifs d'insatisfaction importants et sont facteurs de tensions entre habitants. Pour finir, il faut noter l'illisibilité de certaines actions/dispositifs pour une partie des acteurs et des habitants : l'exonération de TFPB reste un objet confidentiel alors qu'elle pourrait intéresser de manière plus importante les habitants et les associations de proximité ; si des circuits sont mis en place pour recueillir et traiter les demandes des habitants au niveau de la ville, les habitants n'ont pas toujours de retours concernant leurs demandes et finalement les espaces de dialogues habitants/ bailleurs/ville restent insuffisants ; le fonctionnement de la médiation est aujourd'hui peu lisible, en termes de missions, de régularité d'intervention, de coordination avec d'autres acteurs de terrain.

A noter : l'ensemble des points qui continuent à poser des difficultés dans le fonctionnement du quartier font l'objet de travaux (PRU, stratégie locale de prévention de la délinquance renouvelée...). Il reste sans doute à mener une réflexion sur la manière de construire des espaces de dialogues plus réguliers et plus efficaces avec les habitants et les associations de proximité autour des questions de cadre de vie, ces espaces pouvant être des lieux de recherche de solutions adossés, par exemple, sur la programmation d'actions liées à l'exonération de TFPB.

COPAS - 22.05.2023 Page 86 sur 106

# 4 - PILOTAGE ET COORDINATION DE L'ACTION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE

# 4.1 - Participation et coordination interinstitutionnelle

La coordination inter-institutionnelle s'opère plutôt de manière bilatérale entre la ville et ses différents partenaires : État, Département, Bailleurs.

Il n'y a pas d'instances de pilotages collégiales du contrat de ville (comités techniques, comités de pilotage).

De fait, il est plus difficile:

- Dans la régularité de se pencher sur les réussites et les difficultés du contrat de ville, dans des instances officielles et de rechercher des solutions communes.
- De se doter d'une feuille de route, d'une lettre de cadrage commune, qui en complément du contrat de ville, peut permettre d'orienter la programmation, en fonction de l'évolution des besoins des QPV sur des types d'actions particuliers, des quartiers en particuliers, ou encore des modalités d'actions privilégiées
  - o Par exemple, certaines feuilles de routes ont pu flécher des financements sur les actions coopératives portées par plusieurs acteurs, d'autres ont pu permettre un soutien particulier aux actions inter quartiers.
- De faire avancer collectivement certains « chantiers » : actualisation du Contrat Local de Santé, recherche de solutions communes aux questions d'accès aux droits...

Il ne s'agit pas d'être naïf et de penser que ces instances de coordination résoudront toutes les difficultés, néanmoins ce sont des instances qui peuvent permettre de faire émerger des problématiques et de rechercher des solutions.

Partant de ce constat, il est évident que dans le cadre de la prochaine programmation, des instances de pilotages plus collégiales seront à réfléchir. Il ne s'agira pas de copier ce qui se fait déjà et qui n'est pas toujours très efficace (comité technique dédié à la programmation + comité de pilotage dédié à la validation de la programmation) mais de mener une réflexion sure :

- Les modalités de fonctionnement d'une instance politique qui joue un rôle politique de clarification des ambitions, d'une vision pour les QPV et de suivi de la mise en œuvre de cette ambition, en se nourrissant de diagnostics, de retours d'expériences, de paroles d'habitants, d'expertises...
- Les modalités de fonctionnement d'une instance technique qui organise et contribue à articuler l'action au service des ambitions définies par les acteurs politiques. Ces acteurs peuvent être autant des acteurs du « droit commun » que des acteurs proposant des actions spécifiques.

COPAS - 22.05.2023 Page 87 sur 106

# 4.2 - Coordination et mobilisation des services de la Ville de Nanterre

L'organisation de la Politique de la Ville de Nanterre en direction des quartiers est assez singulière mais complexe avec ses avantages mais aussi ses limites.

#### « AU CŒUR DU REACTEUR »

Trois types d'acteurs peuvent être identifiés :

- La Direction de la vie citoyenne et en particulier la chargée de Mission Contrat de ville, lutte contre les discriminations, Accès aux Droits.
  - o Elle a, avant tout, en charge le pilotage et l'animation du contrat de ville. Actuellement la dimension pilotage /suivi est davantage investie que la dimension animation (services de la ville, signataires, partenaires opérationnels).
  - O C'est au sein de cette direction que la programmation est instruite côté ville, c'est également au sein de cette direction que le partenariat avec les autres signataires du contrat de ville se joue.
- Les missions de quartier (dans la plupart des cas, les quartiers étant plus larges que les QPV)
  - Les missions de quartier interviennent directement dans les QPV, dans différents cadres : accompagnement des projets de renouvellement urbains notamment dans le cadre de leur volet social en s'appuyant sur des projets sociaux de territoires (PST), animation des systèmes d'acteurs locaux autour des différents piliers des contrats de ville et des axes de leurs projets sociaux de territoires, contrats de ville et PST étant plus ou moins articulés, participation directe à l'animation de la vie de quartier, au dialogue avec les habitants...
- Des directions de la ville, fortement investies dans le développement social et éducatif des QPV dans le cadre de leurs missions
  - O Plusieurs directions peuvent être évoquées : Direction de l'action sociale, Direction de la santé, Direction de l'action Éducative, direction de lutte contre les incivilités, tranquillité préventions, directions du développement local, direction du développement culturelle, ...
  - o Ces directions ont la particularité de penser dans les programmes d'actions propres à leurs directions des actions qui prennent spécifiquement en compte les problématiques des QPV.
  - o Il s'agit avant tout de la mobilisation de leur Droit Commun et, dans une moindre mesure, de la mobilisation d'actions spécifiques.

Ces acteurs se connaissent, sont amenés à travailler ensemble autour de problématiques liés aux QPV, de projets, d'actions, ... En cela, la Ville de Nanterre a réussi à ne pas cantonner la Politique de la ville dans une direction spécifique portant seule les politiques publiques et spécifiques en direction des quartiers.

Il s'agit plutôt d'une pratique intéressante à pérenniser, voire à élargir aux autres directions de la ville.

COPAS - 22.05.2023 Page 88 sur 106

Néanmoins, il serait nécessaire, dans le cadre de la prochaine contractualisation, et sans empiéter sur les missions des différents acteurs, de trouver des modalités d'animation qui permettent :

- Une interconnaissance du travail, des programmes d'actions, des contraintes, des besoins de collaborations des différents acteurs,
- Un partage de leurs expériences dans les QPV et une réflexion partagée sur l'action de la ville en direction des QPV,
- Une meilleure articulation de différents documents stratégiques qui constituent les feuilles de route des acteurs. En particulier, il nous semblerait intéressant que le contrat de ville et les PST soient des documents stratégiques davantage en lien, les PST pouvant tout simplement devenir les déclinaisons locales du contrat de ville précisant les priorités de chaque quartier, les modalités de travail autour de ces priorités (actions à déployer, coopérations privilégiées...).

Au-delà de ce travail d'animation, les directions peuvent avoir des besoins plus ponctuels d'expertise, sur l'évolution d'un programme d'action ou de dispositifs (PRE par exemple), sur la mise en place de démarches d'évaluation interne...

Des actions sont mises en place dans ce sens. La MEPI a, par exemple, été mobilisée sur l'évaluation d'actions éducatives concernant en grande partie les QPV. Il s'agirait de passer d'actions ponctuelles de soutien, à un programme d'action de soutien des directions les plus impliqués dans le contrat de ville. Implication au titre de leur Droit Commun et/ ou d'actions spécifiques en direction des quartiers.

### DES SERVICES IMPLIQUES DANS LES QPV MAIS PLUS EN RETRAIT

A côté des services fortement impliqués dans le contrat de ville, d'autres sont impliqué sans prendre suffisamment en compte les particularités des quartiers et de fait sans adapter (suffisamment) leurs modalités d'interventions.

Les services déployés touchent évidemment les QPV, ils peuvent éventuellement émarger aux financements spécifiques du contrat de ville. Néanmoins, *in fine*, leur stratégie d'action en direction des QPV gagnerait à être clarifiée, à l'image du travail réalisé au sein de la Direction de l'action sociale ou de la santé.

Pour conclure, au regard du travail d'évaluation réalisé, des ajustements dans l'organisation interne de la Politique de la Ville semblent nécessaires, tout en gardant l'esprit de l'organisation qui prévaut actuellement (équipe dédiée légère, avec des directions thématiques investies dans les QPV), ces ajustements doivent porter prioritairement sur un travail d'animation transversal des acteurs investis ou amenés à s'investir de manière particulière dans les QPV. Ce travail d'animation devant être doublé d'un travail d'appui des professionnels concernés, en fonction de l'évolution de la Politique de la Ville.

COPAS - 22.05.2023 Page 89 sur 106

# 4.3 - Coordination de terrain, entre les acteurs des quartiers

La coordination interacteurs au niveau des différents quartiers se caractérise par une assez grande hétérogénéité des pratiques. Il y a bien un socle d'animation collectif des systèmes d'acteurs locaux, qui est déployé dans le cadre des missions de quartier, notamment *via* le travail de conception et de mise en œuvre des projets sociaux de territoires, autour de projets structurants que peuvent constituer les Projets de Rénovation Urbaine, ou encore la cité éducative sur le quartier du Parc... Pour le reste, les coordinations vont être variables.

Ainsi que ce soit en termes de prévention de la délinquance, ou en termes d'accès aux Droits, d'éducation ou de parentalité, des coordinations d'acteurs semblent émerger sur plusieurs quartiers, sous l'impulsion de différents partenaires, dont les services concernés de la ville de Nanterre, les acteurs associatifs et d'autres acteurs institutionnels (CAF, établissements scolaires...). Ces coordinations peuvent servir à articuler les interventions autour de situations individuelles ou de problématiques plus collectives. En cela, il s'agit plutôt de bonnes pratiques. Néanmoins, plusieurs écueils peuvent être repérés :

- Ces coordinations n'existent pas forcément sur tous les quartiers,
- Les coordinations déployées restent relativement fragiles et peuvent s'étioler dans le temps, faute de stabilité des participants, parfois de temps, ou de présence d'acteurs incontournables sans lesquels les coordinations voient leurs marges d'influences sur des situations à traiter ou des projets à développer s'amenuiser,
- Les coordinations sont parfois davantage des espaces d'informations, d'actualité qui ne débouchent pas sur de l'action collective, sur des évolutions dans la programmation de la politique de la ville ce qui ne correspond pas toujours aux attentes des participants.
- Ces coordinations ne sont pas suffisamment mises en cohérence au niveau de la ville et y compris au niveau des quartiers avec les PST.
- ...

Au-delà des espaces de coordinations, certaines coopérations, nous l'avons déjà évoqué, sont parfois difficiles. Ainsi, la difficulté des acteurs de l'éducation populaire à collaborer avec les établissements de l'éducation nationale (écoles, collèges) a été soulignée à plusieurs reprises, dans plusieurs quartiers alors que les collaborations sont plus simples dans d'autres quartiers. Les collaborations avec les services sociaux territorialisés du Département sont également complexes. Au niveau de la ville, si les acteurs de proximité ne remettent pas en question la volonté de la plupart des services (pas forcément tous) à coopérer en proximité, ces coopérations peuvent être mises à mal par un turn-over important dans les équipes, qui peut freiner les dynamiques de coopérations.

In fine, si un socle minimal de coopérations existe et qu'au-delà de ce socle minimal, des coopérations et des coordinations se déploient, il n'en demeure pas moins, un enjeu de développement des coordinations de l'intervention des acteurs de quartier. L'enjeu principal, au regard de l'évaluation, n'étant pas de développer les coopérations/ coordinations inter-associatives, mais les coopérations/coordinations hybrides avec à la fois des acteurs associatifs et des acteurs institutionnels de proximité.

COPAS - 22.05.2023 Page 90 sur 106

# 5 - PRECONISATIONS / RECOMMANDATIONS

# 5.1 - Des recommandations qui résonnent avec celles du Conseil National des Villes

Le Conseil National des Villes (organe rattaché au Premier Ministre) a réalisé un certain nombre de recommandations dans un document public paru le 18 Juin 2022 et remis au ministre de la ville de l'époque, le travail réalisé avec la Ville de Nanterre entre en résonance avec une partie des conclusions du CNV, accessibles sur les liens suivants

https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/cnv#scrollNav-5

https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/avis-et-contributions-du-cnv-2019-2022-114

# LA QUESTION DE L'ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES

« La sémantique de la nouvelle contractualisation devra souligner le caractère nécessairement engageant sur la durée de la contractualisation pour l'ensemble des signataires définissant les conditions d'interpellation si les engagements ne répondent pas aux objectifs. Le contrat de ville repose actuellement sur un simple engagement moral et ne permet pas dès lors qu'une carence est constatée au niveau local que les acteurs produisent et apportent en coopération une réponse ou proposent une action alternative en fonction de leurs compétences. Il pourrait être envisagé des conditions d'alerte auprès d'une autorité indépendante qui sache agir telle que le Défenseur des droits et des temps de médiation »

CNV 18 juin 2022

A l'échelle de Nanterre, comme sur d'autres territoires, à chaque renouvellement de la contractualisation, la question de la mobilisation du Droit Commun se pose de manière plus ou moins sensible, selon les services publics.

Sur la ville de Nanterre comme cela apparait dans le rapport, la question se pose plus particulièrement autour de trois sujets :

- L'accès aux Droits
- L'éducation
- L'accès à l'emploi des populations les plus éloignées

COPAS - 22.05.2023 Page 91 sur 106

Sur ces 3 sujets, il semblerait important dans le futur contrat de Ville, de clarifier :

- Pour ce qui concerne l'accès aux droits, les engagements de chacun pour faire face aux difficultés des habitants (accès complexe aux plateformes numériques, allongement des temps de réponses, situations particulières qui ne rentrent pas dans des cas prédéfinies...). Cette clarification pourrait se traduire par le déploiement sur chaque quartier d'une Maison France service avec une offre qualifiée, stabilisée et des financements pérennes des différentes parties prenantes sur le temps du nouveau contrat.
  - o A minima les engagements devront concerner :
    - La Ville/ POLD.
    - Le Département
    - Les services de l'État et/ou organismes paritaires : CPAM, CAF, services des préfectures...

Ces engagements doivent évidemment porter sur des financements, mais aussi et surtout sur un réel copilotage, sur une présence effective des services publics...

Au-delà des engagements, il sera nécessaire de mener un travail avec les associations afin de clarifier leur rôle, leurs moyens d'actions et les priorités de la future contractualisation, au démarrage du contrat de ville mais aussi de manière régulière, dans un esprit de coordination et de mise en cohérence des interventions des uns et des autres.

En matière d'accès aux droits ce serait la principale préconisation pour sortir d'une situation qui met aujourd'hui le système local d'accès aux droits en tension.

- En matière d'éducation, la question est plus complexe
  - O Elle concerne d'une part, les engagements du **Département** à déployer sur les QPV de Nanterre les moyens nécessaires pour participer au repérage et à la mise en œuvre de mesures éducatives nécessaires à la protection des enfants et adolescents du quartier. Sans cet engagement, il manquera immanquablement des briques dans les systèmes d'actions locaux mis en place pour faciliter l'éducation des enfants et prévenir un certain nombre de risques (décrochage précoce éducatif et social ; délinquance...).
  - O D'autre part, elle implique l'éducation Nationale. En la matière, les engagements ne sont pas de même nature, le besoin que font remonter les professionnels sur certains quartiers, c'est de **garantir une ouverture des établissements scolaires à l'échelle des quartiers pour pouvoir collaborer autour d'actions régulières** (accompagnement scolaire) mais aussi mener des projets communs, réfléchir ensemble à des problématiques émergentes pour trouver des solutions et se répartir à la fois le travail à réaliser et les ressources pour les réaliser. <u>In fine, ce qui est demandé, c'est de travailler dans chaque quartier en « communautés éducatives » c'est-à-dire avec de véritables espaces de concertation, de développement de projets, d'articulations des actions des différents acteurs. Ce n'est pas une demande nouvelle, mais dont l la non application concrète sur certains quartiers peut être perturbant et avoir de véritables effets négatifs en termes de dynamiques éducatives locales. En arrière-plan de cette évolution souhaitée, pointe la question de la clarification et de la simplification des modalités de coopération avec les établissements de l'éducation nationale.</u>

COPAS - 22.05.2023 Page 92 sur 106

# LA QUESTION DE LA COHERENCE ENTRE CONTRATS DE VILLE ET PROGRAMMATION

« Favoriser la cohérence au local de la mise en œuvre des actions du contrat de ville avec les finalités du contrat en réalisant des points d'étapes semestriels pour échanger sur les actions déployées (objectifs opérationnels) en y associant les habitants. »

CNV 18 juin 2022

Sur la ville de Nanterre, au vu de nos investigations, il y a actuellement deux enjeux, forcément liés mais à traiter à des échelles différentes :

- Le premier enjeu sera de se doter **d'une feuille de route commune aux principaux signataires**/ financeurs. Ce n'est pas forcément le cas actuellement même si les signataires actifs travaillent en bonne intelligence. Aussi, les actions mises en place répondent aux préoccupations particulières des différents acteurs qui peuvent se rejoindre mais pas systématiquement : la feuille de route de la ville est le contrat de ville, mais la ville compose aussi avec les remontées de terrain ; l'État se réfère au contrat de ville mais aussi à ses propres priorités pour les QPV ; c'est également le cas pour le département et les bailleurs sociaux dans le cadre de la TFPB.

A l'instar d'autres territoires, il serait maintenant nécessaire, en amont des programmations, de rédiger une lettre de cadrage commune (a minima Ville/Etat/ Département avec une ouverture possible à d'autres acteurs les bailleurs sociaux par exemple ) qui rappelle les priorités des signataires aux porteurs d'action pour une période donnée, les attentes particulières en matière d'actions nouvelles ou partenariales... Concrètement, cela passe par des temps communs de coordination mais aussi de réflexions organisées annuellement autour du déploiement de la prochaine contractualisation. Ces temps doivent forcément s'inscrire dans une logique de collégialité et pourraient être animés à tour de rôle par la ville/POLD et l'État qui sont aujourd'hui les pilotes du Contrat de ville (au regard de la loi). Par ailleurs, il sera important de mettre en cohérence le contrat de ville avec d'autres dispositifs pour éviter les pertes de temps et les risques de confusion, à titre d'illustration, sur les quartiers dotés de cités éducatives, l'axe éducation du contrat de ville devra forcément s'articuler avec les priorités des cités éducatives.

- A une échelle plus opérationnelle, se pose la question du passage d'une programmation qui juxtapose les actions portées par la ville ou les associations, à une programmation qui permette, en amont, de mettre en cohérence les actions autour d'axes de travail qui répondent à des préoccupations partagées entre élus, professionnels de la Politique de la ville, professionnels de la thématique dans les QPV et habitants. Cela demandera forcément, tout au long du prochain contrat de ville, de réaliser d'animer un travail autour de la programmation :
  - O Travail de construction collective (ville, associations concernées, signataires concernés, habitants/usagers...) sur une temporalité plutôt pluriannuelle pour laisser le temps aux actions de se déployer,
  - o Travail de suivi/évaluation collectif et d'ajustement des projets

COPAS - 22.05.2023

Page 93 sur 106

O Travail de coordination dans la mise en œuvre concrète des plans d'actions, en mobilisant à la fois les porteurs de projets et les services publics pouvant être concernés (CCAS, mairies de quartiers, unités territoriales du Département, établissements scolaires...)

Une animation dédiée doit être construite autour de la Mission Contrat de Ville de Nanterre, des chefs de projets de quartier, des référents spécialisés dans les services. En y associant, selon des modalités à définir, les autres signataires, qui pourraient s'impliquer dans l'animation de ces travaux, à la condition de la stabilité des intervenants.

Une attention particulière devra également être portée sur les échelles pertinentes de cette animation. De notre point de vue, elle doit pouvoir se faire à l'échelle des quartiers sur certains axes de travail (réussite scolaire en primaire et au collège, sur l'axe éducation, par exemple), à l'échelle de la ville sur d'autres axes (soutenir les lycéens et les étudiants, par exemple).

### LA QUESTION DE LA SIMPLIFICATION ET DE LA PLURI-ANNUALITE

« Pour tenir compte des réalités des territoires et répondre aux ambitions politiques portées par les Élus, il est nécessaire de penser autrement et de s'attacher à établir collectivement une vision, des aspirations et un plan d'actions commun tout en étant conscient qu'une transformation des pratiques collectives doit être favorisée pour réaliser le changement. Ainsi des appels à vision<sup>22</sup> permettraient de sortir de la logique d'appels à projets qui met en concurrence les associations sur un même territoire et ne permet pas de soutenir les actions et projets dans la durée d'autant que tous les territoires n'ont pas les mêmes capacités à se positionner sur les différents appels à projets de l'État, qui ont été multipliés depuis quelques années, ce qui induit, de fait, une iniquité entre les territoires. Il est difficile de demander aux structures de coopérer si on les met en concurrence. La politique de la ville a besoin de politiques structurantes qui permettent :

- L'inscription dans le temps des projets: sur une période de trois à six ans ;
- La pérennité d'actions sans qu'elles soient renouvelées chaque année<sup>24</sup>;
- La capacité à proposer collectivement<sup>25</sup> (État, collectivités, grandes associations et associations de proximité) des réponses aux besoins des habitants portés par des formes de coopérations locales associatives inter-acteurs.

Deux points d'attention peuvent être utilement relevés :

- Une information renforcée des appels à projets des autres ministères afin de les intégrer à la coopération locale des acteurs de la politique de la ville;
- Une simplification administrative des procédures afin de permettre un accès plus large à ces financements. »

# **CNV 18 juin 2022**

COPAS - 22.05.2023 Page 94 sur 106

Concernant les différents éléments évoqués par le CNV, les acteurs de la Politique de la ville de Nanterre se retrouvent parfaitement :

- Effectivement, il y a nécessité dans le cadre de la prochaine contractualisation de construire un projet qui soit autant un projet d'ambition politique, qu'un guide technique qui indique les processus, les dispositifs qui pourront être mobilisés pour servir les ambitions et les priorités. Le Contrat de ville actuel est très complet, il s'agit néanmoins davantage d'un objet technique que d'un projet politique qui fixe une ambition d'évolution pour les QPV de la Ville. Par ailleurs, les objets de travail mis en lumière ne sont pas suffisamment priorisés, ce qui peut conduire à des formes d'éparpillement.
- Le besoin de simplification et d'inscription des projets dans le temps a été évoqué, par de nombreux acteurs, en particulier les acteurs associatifs qui estiment perdre beaucoup de temps dans des activités de back-office, de bilans qui n'ont pas forcément de sens. Sur le plan du suivi et des évaluations, il serait également intéressant de sortir du format CERFA (pour la partie bilans qualitatifs) et de doter les acteurs de documents plus adaptés et simplifiés pour rendre compte de leurs activités. Ces documents pourraient être annexés au CERFA, certains territoires ont déjà travaillé dans ce sens. Le travail de simplification et de « pluri-annualisation » des projets, dépendra du cadre national de la Politique de la Ville, néanmoins les acteurs devront être prêts à se saisir de ce chantier. Pour rappel, si la loi Lamy permettait de mieux prioriser les objectifs des contrats de ville en donnant plus de liberté sur thématiques à aborder, *in fine*, toutes les thématiques du CUCS ont été reconduites. Il s'agira d'être attentif à ne pas retomber dans les mêmes travers.
- La question des coopérations a été abordée en différents, endroits, au-delà de l'injonction à la coopération, il s'agira de mettre en place les organisations et les process qui la favorisent, les ateliers du 13 septembre ont permis d'explorer un certain nombre de pistes (voir ci-dessous).

COPAS - 22.05.2023 Page 95 sur 106

# 5.2 - Des recommandations plus locales

#### ARTICULER PROJETS SOCIAUX DE TERRITOIRE ET FUTURS CONTRATS DE VILLE DE MANIERE PLUS FINE

Nous l'avons un peu évoqué plus haut, la ville a mise en place à l'échelle des quartiers des projets sociaux de territoire, dans un périmètre un peu plus large que les QPV. Ces véritables projets de quartier sont une feuille de route à la fois en matière de cohésion sociale et de cadre de vie. Il serait nécessaire de mieux articuler le futur contrat de ville et les PST, en matière de contenus, de temporalité, ou d'animation territoriale.

Au-delà des articulations dans les documents cadres, il s'agira de mieux définir le rôle et les moyens alloués aux professionnels de la ville présents dans les quartiers (chefs de projets et ADL mais pas uniquement) dans l'animation des plans d'actions en faveur des habitants des QPV.

### RENFORCER L'ORGANISATION INTERNE DE PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE

Le choix a été fait, en interne à la ville, d'avoir une mission contrat de ville et des référent politique de la ville dans les directions.

Cette organisation a ses avantages. Elle permet notamment une véritable mobilisation du Droit Commun Ville pour les QPV, mobilisation qui est loin d'être évidente sur d'autres communes.

Elle a également des inconvénients : les services pouvant agir de manière quasi-autonome avec dans certains cas, des défauts de coordination, de circulation d'informations quant aux interventions des uns et des autres et *in fine* des problèmes d'articulations sur des actions à la croisée des problématiques (santé/ éducation/ cadre de vie par exemple). Des réflexions étaient en cours durant l'évaluation pour faire évoluer l'organisation de la Politique de la Ville.

En termes d'animation, il serait intéressant de prévoir pour les référents contrats de ville dans les services 1 ou 2 séminaires annuels, sur invitation de la DGS pour faire le point sur l'évolutions des quartiers (du point de vue des référents), plus encore sur les retours d'expériences, les actions menées ou à venir sur les différents quartiers.

#### > REMEDIER AU TURN OVER DES PROFESSIONNELS

Si le turn-over dans la fonction publique touche de nombreuses collectivités notamment sur les grands pôles métropolitains Français, il reste que le turn-over est défavorable au travail de maillage inter acteurs, de construction de projets sur le long court... Il n'est pas simple d'apporter des réponses à cette problématique. Il apparaît néanmoins intéressant de porter une réflexion sur la manière de fidéliser les professionnels qui travaillent sur des quartiers complexes, qui demandent une mobilisation personnelle forte... Cette réflexion peut porter sur différents déterminants de la fidélisation des équipes : sens du travail et capacité d'agir sur son objet de travail (marges de manœuvre) ; charge de travail/ conditions de travail ; rémunération ; perspectives d'évolution. S'il n'y a pas de réponses simples à cette question, il serait regrettable de ne pas s'y pencher, la stabilité des professionnels de qualité est un élément déterminant pour mener à bien des projets dans la durée.

COPAS - 22.05.2023 Page 96 sur 106

### CONSACRER UNE PARTIE DES CREDITS SPECIFIQUES A DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT

Nous l'avons évoqué à plusieurs reprises dans ce rapport : face aux difficultés des habitants, les crédits spécifiques sont souvent utilisés pour remédier à des difficultés ponctuelles, en mettant en place des actions d'accompagnement, de levée des freins... Parallèlement, les actions de développement social ou économique apparaissent plutôt rares.

Pour (re)donner du souffle à la Politique de la ville, il pourrait être intéressant de consacrer une partie de la programmation à l'expérimentation de projets de développement local collectifs répondant à des besoins d'habitants. Ces projets pourraient être économiques, artistiques, sportifs, en lien avec les questions de transition écologique, ...

Il s'agira sans doute de repérer des porteurs potentiels et/ ou de qualifier les acteurs de terrain sur les questions de développement social local afin de les inciter à proposer de tels projets. A noter que les démarches de développement social et/ ou économique locales se prêtent plus facilement à la participation des habitants. A titre d'illustration, certains quartiers pourraient se lancer dans la démarche Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée<sup>9</sup>. Ce n'est qu'un exemple et d'autres initiatives sont possibles y compris en dehors du champ de l'insertion professionnelle.

#### DES PROBLEMATIQUES À INVESTIR DAVANTAGE DANS LE CADRE DE LA PROCHAINE CONTRACTUALISATION?

Étant donné le champ déjà très large de la Politique de la ville, évoquer de nouvelles problématiques, appelle à précaution : dans quelles mesures pourrontelles être réellement traitées ? Se saisir de ces problématiques ne risque-t-il pas de se traduire par de nouvelles substitutions de la Politique de la Ville au Carences de services publics de Droit Commun ? N'y a -t-il pas un risque d'éparpillement de l'action du contrat de ville... ?

Ces points de vigilance étant posés, plusieurs sujets ont émergé des temps d'évaluation comme des sujets à mieux prendre compte :

- La jeunesse, à travers différents prismes
  - O Une partie de la jeunesse a été fortement impactée par la crise sanitaire, par les crises multiples de ces dernières années, par les systèmes sociaux numériques...
  - O Tous ces éléments interrogent fortement les acteurs sur la manière de comprendre et d'accompagner, une jeunesse qui évolue dans ses comportements, ses aspirations, ses rapports aux normes sociales (travail, institutions, familles, paires...). Il n'y a bien évidemment pas de réponses toutes faites à apporter à ces constats, mais un travail collectif à entreprendre en direction, pour entretenir le lien avec les jeunes des QPV, en particuliers les plus en fragilité et construire des modes d'intervention qui prennent en compte ces évolutions, que ce soit en termes d'éducation, de travail, de santé (y compris de santé mentale) ou encore de rapport à la citoyenneté, aux cadres légaux... Il y aura sans doute à sélectionner une porte d'entrée privilégier et à qualifier les acteurs intéressés par la question.

COPAS - 22.05.2023

\_

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> https://www.tzcld.fr/ pour en savoir plus

#### • La lutte contre les discriminations

- O S'il est évident que la question des discriminations ethniques et à l'adresse mériterait d'être davantage mise au travail, les échanges que nous avons pu avoir avec les citoyens du Parc, invitent également à se pencher sur la question du **handicap.**
- Encore une fois pour ne pas s'éparpiller, il ne s'agira pas de travailler sur les 25 critères de discriminations évoqués dans la loi, mais de mener un travail sur les trois critères évoqués ci-dessus (discriminations liées à l'origine, réelle ou supposée, à l'adresse ou à la situation de handicap) en parallèle du travail réalisé sur l'égalité Femmes -Hommes.
- La participation/ implication des habitants reste un sujet qui suscite des débats, des interrogations sur leur place dans le contrat de ville... Il y a sans doute plusieurs enjeux à travailler :
  - O L'enjeu de la mesure et de la valorisation : on part souvent du constat que la participation dans les QPV est insuffisante, c'est un postulat qui mériterait sans doute d'être vérifié, en comparant les niveaux d'engagements des habitants des QPV de Nanterre, à ceux des autres habitants de la ville.
  - C'enjeu de la démocratie participative : la Politique de la Ville ouvre des possibilités spécifiques d'engagements des habitants des QPV, dans les politiques qui les concernent, *via* notamment les conseils citoyens. Il s'agira de déterminer la manière de se saisir de cette opportunité, d'une part pour permettre aux habitants qui le souhaitent d'agir pour leurs quartiers, d'autre part pour enrichir, les réflexions, le travail à la fois des techniciens et des élus. Cela ne nécessite pas uniquement d'agir auprès des habitants, il y a un véritable travail d'accompagnement à amorcer au niveau des élus et des professionnels (pas uniquement de la ville).
  - C'enjeu du « lien civique », sur des territoires où les taux d'abstention restent élevés et le droit de vote ne concerne pas tous les citoyens. La participation, sous différentes formes peut devenir un vecteur de rattachement à la communauté, à l'échelle du quartier, de la ville et non uniquement à la communauté de proximité (familles, réseaux amicaux, sociaux...). C'est sans doute une raison essentielle d'inciter à une participation des habitants forte dans les QPV.

COPAS - 22.05.2023 Page 98 sur 106

# 5.3 - Retour sur les ateliers du 13 Septembre

Les ateliers du 13 septembre ont été l'occasion de revenir sur 3 sujets qu'il sera essentiel d'aborder dans le cadre de la prochaine contractualisation. Deux d'entre eux ont été directement abordés dans les lignes qui précédent (les questions de coopération inter acteurs et de participation des habitants), le troisième sujet concernait l'évaluation de la Politique de la Ville.

Sur ces 3 sujets, il a été question d'esquisser des bonnes pratiques, des pistes qui permettraient de mieux travailler et d'éviter des écueils auxquels les acteurs de la Politique de la Ville les plus expérimentés sont régulièrement confrontés.

Les formats ont été un peu différents d'un atelier à un autre (cf. : annexe support de présentation de la journée du 13 septembre), ce qui rejaillit sur les contenus proposés ci-dessous. Pour autant, chaque atelier a permis d'engager des réflexions pragmatiques, qu'il conviendra de prendre en compte dans la construction du futur contrat de ville, quelle que soit sa configuration.

#### LES COOPERATIONS INTER ACTEURS

Sur ce premier atelier, il a été question d'identifier les éléments qui entravent les coopérations et des bonnes pratiques à activer pour les favoriser.

# Les obstacles à la coopération

# 1. L'instabilité et le turn-over dans les organisations

L'instabilité et le turn-over sont plus particulièrement handicapant lorsque le sens des coopérations, leur valeur n'est pas suffisamment partagée. Les nouveaux arrivants ont alors des difficultés à trouver du sens aux groupes de travail, aux tâches à réaliser.... De fait il peut y avoir des désengagements qui mettent à mal certains projets.

# 2. L'acteur extérieur qui vient tout remettre en cause.

Les participants ont pointé la difficulté de travailler sur des projets coopératifs expérimentaux ou novateurs sur lesquels ils peuvent passer du temps et qui, *in fine*, sont remis en cause par un acteur extérieur ayant un pouvoir d'influence sur le projet (financeur, décideur politique...).

Ces situations fréquentes sont démobilisatrices pour l'ensemble du collectif. Pour y remédier, il est important que le mandat de l'équipe projet soit claire dès son démarrage et que les personnes présentes soient en

# Les conditions de la coopération

Évidemment parmi les conditions de la coopération, la levée des obstacles évoqués ci-contre est nécessaire. D'autres points ont été évoqués.

- 1. Dans le cadre d'un objet de coopération global tel que le contrat de ville, ou un axe du contrat de ville, il est nécessaire en amont des coopérations opérationnelles :
  - D'élaborer un diagnostic partagé,
  - De définir ensemble des besoins et de tenter de les prioriser.
  - De définir de manière fine la stratégie qui sera mise en place pour répondre à ces besoins.
- 2. En échos au point 2 et 3 ci-contre, être vigilant à la question de la coordination et prévoir son financement (chef de projet, mais aussi temps dédié par les acteurs régulièrement mobilisés). Il est également rappelé la nécessité que les personnes présentes dans les différents groupes de travail soient légitimes pour prendre des décisions.

COPAS - 22.05.2023 Page 99 sur 106

capacité de prendre des décisions ou de les faire valider rapidement par les décisionnaires.

# 3. L'absence de temps dédiés à la coordination, à l'implication dans les projets.

Alors que les projets coopératifs demandent du temps, ce temps est souvent peu financé, peu pris en compte dans les organisations, les fiches de postes... Par conséquent, le travail nécessaire pour mener à bien les projets vient s'ajouter à des activités déjà en cours, ce qui pose des problèmes de disponibilité que ce soit pour être présent au temps de coordination ou pour contribuer à la conception ou à la réalisation de projets. Ce manque de disponibilité peut parfois être assimilé par les membres les plus actifs du projet comme de la mauvaise volonté, ce qui ne facilite pas les coopérations sur le temps long.

- 3. Parler le même langage, dans les différentes institutions, les associations, les entreprises, les habitants... derrière certains mots, certaines notions ou dispositifs, les acteurs ont des conceptions différentes (exemple, la notion de réussite éducative ou encore de sécurité/insécurité, n'aura pas la même définition pour un éducateur spécialisé, un enseignant, un policier, un bailleur social, un bénévole d'une association de quartier, un jeune...), cette absence de langage commun est normale 10. Néanmoins dans le cadre de projet, il est important que les acteurs partagent les mêmes référentiels, le même langage, au sujet de leurs objets de travail. C'est une étape à penser en amont des projets qui peut s'appuyer sur des temps de partage, d'échanges, de formation communs.
- 4. Mettre en cohérence les temporalités des documents stratégiques, la Politique de la ville sur Nanterre s'appuie sur différents documents stratégiques : contrat de ville, Projet social de territoire (Ville), Convention Territoriale Globale (CAF, Ville, Centres sociaux, etc.) ... Il est important pour faciliter les coopérations et ne pas épuiser les contributaires à ces différents documents stratégiques de mettre en cohérence les démarches, les travailler ensemble lorsque cela est possible, et lorsque ce n'est pas possible de travailler à leurs articulations.
- 5. Les espaces de coopération/ coordination doivent être perçus comme des espaces utiles, par conséquent, il est nécessaire que ces espaces permettent de produire à moyen terme :
- De la stratégie, déclinable en action,
- De l'action collective ou individuelle coordonnée
- De l'interpellation auprès de responsables (sur des objets mis au travail).

COPAS - 22.05.2023 Page 100 sur 106

<sup>• 10</sup> Voir travaux de Luc Boltanski, Laurent Thévenot, De la justification, Les économies de la grandeur, Collection NRF Essais, Gallimard, 1991.

- 6. La place des bénéficiaires, dans l'élaboration et la déclinaison d'une politique, d'un projet, d'une action doit faire l'objet d'un travail d'identification des espaces dans lesquels ils seront mobilisés.
- 7. La formation des acteurs à la coopération pourrait faciliter les coopérations, dans des environnements où l'action individuelle et la mise en concurrence paraissent plus simples à organiser et plus efficientes, ce qui n'est pas forcément le cas, voire les travaux de Robert Axelrod 11
- 8. Évaluer l'ensemble de la chaîne de Valeur et non les maillons de la chaîne, dans le cadre de certaines actions ou projets complexes nécessitant l'intervention de différents acteurs, il n'est pas rare de de ne valoriser que l'action qui a précédé l'accès à l'emploi, le raccrochage d'un élève à la scolarité... Et pas l'ensemble des actions et des acteurs qui se sont mobilisés parfois sur un temps long. Il est important de sortir de ce type d'évaluation pour évaluer non pas les actions unes par unes, mais les actions qui font système, autour d'un objet de travail, d'un public spécifique...encore faut-il, en amont identifier ces différents systèmes d'actions.

COPAS - 22.05.2023

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Robert Axelrod, Comment réussir dans un monde d'égoïstes, Ed Odile Jacob, 1992.

### PARTICIPATION DES HABITANTS

Comment faire appel à l'expertise des habitants ? Cette question a été le fil rouge de l'atelier, quelques principes ont été énoncés et peuvent constituer une base de travail, dans le cadre du prochain contrat de ville. Les propositions des participants de l'atelier ont abordé la question *via* différentes portes d'entrée qu'il conviendra d'approfondir sur un temps plus long.

Un cadre commun sur le territoire	Définir un cadre commun et partagé entre acteurs : définition discutée et partagée de la participation.  • Quels objectifs ?  • Sur quoi ?  • Jusqu'où ?	
	• Combien d'habitants ? 100% ? Une faible participation en volume, est-ce si grave ?  Étudier et identifier les causes de la non-participation. Par exemple, peu de participation lors d'une réunion à 17h à cause des	
	contraintes liées au mode de garde, les horaires, etc. Étudier pour s'adapter en continu et diffuser les informations à l'ensemble des acteurs.	
	<b>Définir les conditions idéales à la participation</b> : Trouver le lieu, le bon moment, le bon format. Choisir <b>un lieu accueillant et de proximité identifié « participation ».</b>	
	<b>Processus portés par plusieurs acteurs complémentaires</b> pour assurer un maillage des acteurs et des participants, pour assurer une meilleure communication. Sinon risque d'épuisement des acteurs.	
L'organisation, communication	L'organisation en présentiel est importante. Le virtuel ne fonctionne pas (visio, site internet)  Favoriser la communication orale	
	Trouver des <b>habitants référents</b> qui peuvent témoigner de l'impact des actions	
Les règles du jeu, les garanties	Identification du <b>commanditaire</b> : Il doit être <b>clairement identifié</b> et doit afficher <b>son rôle</b> dans le processus.	
	<b>Présenter les garanties</b> : les thèmes, les critères de choix, le pouvoir de décisions. Les décideurs/élus : Nécessité <b>d'apporter des réponses</b> et <b>prendre en compte les apports</b> des habitants. Prévoir un premier temps : partager les règles du jeu / 2eme temps : l'organisation du processus participatif	
	Il est nécessaire de prévoir et <b>organiser un retour</b> à l'issue de la participation, une sorte de <b>rétribution</b> également.	
	Assurer une transparence sur les processus de décision. Dès le départ pour donner le champ des possibles, les limites.	

COPAS - 22.05.2023

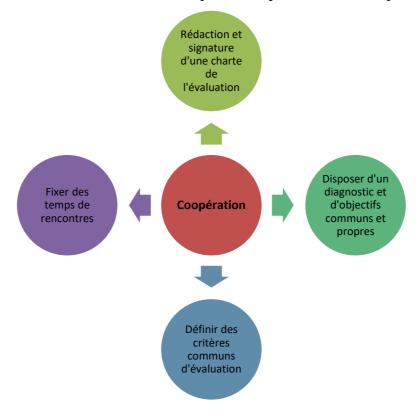
	Afficher une <b>transparence financière</b> pour assurer une <b>meilleure compréhension</b> des habitants sur la <b>prise de décision</b> (informer sur la validation ou non par critère financier, critère technique, etc.)	
	Attention à <b>l'injonction de la participation des habitants de QPV.</b> Veiller pour les acteurs/professionnels à ne pas accaparer les projets des habitants.	
Simplicité des démarches	Participation sur des thématiques/ axes précis : Des thèmes qui doivent répondre à des problématiques des habitants. Sur des sujets précis.	
	Reprise de confiance via des <b>dispositifs assez simples</b> (vote sur des idées de projets par exemple). <b>Plus ponctuel</b> que sur du long terme, il s'agit de recréer du lien positif, de redonner du crédit aux démarches participatives.	
Représentativité	té Allers vers les invisibles ou les visibles qui participent peu ou pas.	
	Mobiliser tous les acteurs : principe de représentativité du territoire (acteurs, ville, habitants). Tout en étant réaliste sur l'organisation que cela suppose et la capacité interne à le mettre en place.	
Valoriser et accompagner les habitants	<b>Donner à voir, informer sur la plus-value de la participation des habitants</b> , lors d'évènements par exemple. En quoi la contribution des habitants a permis de faire autrement. Mais aussi <b>valoriser les compétences acquises</b> par les habitants (gestion de projet, sur la thématique, etc.)	
	Accompagner les habitants : ne pas les laisser seuls. Il est nécessaire d'avoir des référents, un suivi, etc.	

COPAS - 22.05.2023

# **ÉVALUER LE CONTRAT DE VILLE**

Les conditions préalables à la réussite d'une démarche d'évaluation collective du Contrat de ville

La réussite d'une démarche d'évaluation repose sur trois principes qui sont liés les uns aux autres. Ainsi, il faut s'inscrire dans des dynamiques de **coopération** et partager une **méthodologie** commune. Pour cela il est important de pouvoir mettre en place une **coordination** efficace.



COPAS - 22.05.2023 Page 104 sur 106

Associer les habitants à la démarche d'évaluation

Définir des enjeux communs à l'échelle du territoire concerné par l'évaluation

Méthodologie

Avoir les moyens de faire de l'évaluation:
- du temps
- un appui méthodologique et financier des acteurs

Définir des enjeux communs à l'échelle du territoire concerné par l'évaluation

Avoir des référents identifiés sur la question de l'évaluation pour chaque structure

# Les conditions de l'échec de toute démarche d'évaluation

S'il existe des conditions favorables à la réussite de l'évaluation, il existe *a contrario* des situations qui en annoncent l'échec.

Parmi ces facteurs d'échec, on retrouve l'ensemble des éléments précédemment cités mais à l'inverse : un manque de coopération entre tous les acteurs, un manque de méthodologie partagée ainsi que l'absence d'une coordination stable de l'ensemble de la démarche sont constitutifs de l'échec de l'évaluation.

COPAS - 22.05.2023 Page 105 sur 106

Pas de coordination et absence de coopération établie	
Pas de personnes référente par structure	
Pas de partage d'obectifs communs	
Manque d'appui sur l'évaluation	
Logique d'entre-soi des institutions	
Mise à l'écart des habitants	
Instabilité de la commande publique	
Manque d'outillage et outils de l'évaluation inadaptés	
Une évaluation qui ne s'inscrit pas dans une projection dans l'action (amélioration, ajustement)	

Pour conclure sur les ateliers, les acteurs ont eu peu de temps pour travailler (environ 1H 30). De fait leurs contributions peuvent paraître incomplètes, pour autant, elles vont à l'essentiel, leurs travaux permettent d'identifier ce qui est important pour eux, ce qui n'est pas suffisamment fait, ce sur quoi, ils attendent des évolutions dans la manière de travailler de manière collective au service d'un quartier et de ses habitants. Il sera important de prendre en compte ces éléments dans la construction des futurs projets en direction des quartiers.

COPAS - 22.05.2023 Page 106 sur 106